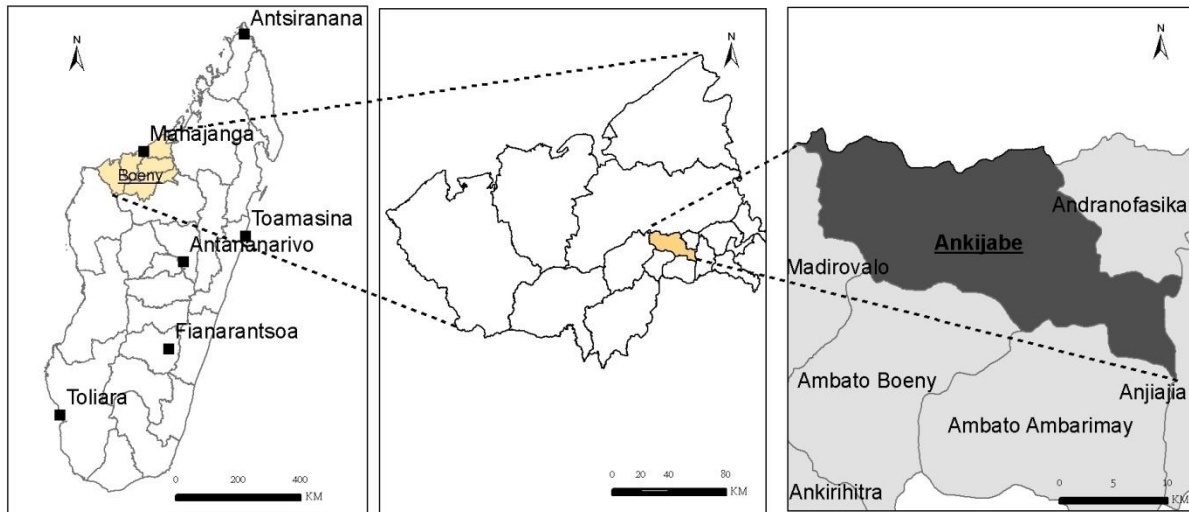


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



RÉGION BOENY
DISTRICT AMBATO BOENY
COMMUNE RURALE D'ANKIJABE
SCHEMA D'AMENAGEMENT COMMUNAL
(SAC 2012-2027)



Programme Germano-Malgache
pour l'Environnement (PGM-E)

Mandaté par :

Commune rurale d'Ankijabe

Appuyé par :

Programme Germano-Malgache pour l'Environnement – Antenne Nord
Coopération allemande / GIZ

Auteurs :

Équipe Technique Communale

Traduction:

Heritiana ANDRIANASOLO

Onja RAKOTO

Cartographie:

CRIF Ambato Boeny

Août 2013

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	<i>Fondement et objectif du SAC</i>	1
1.2	<i>Utilité du SAC</i>	1
1.3	<i>Présentation du document.....</i>	1
1.4	<i>Méthodologie.....</i>	2
1.5	<i>Démarche méthodologique.....</i>	2
2	État des lieux	5
2.1	<i>Aspects territoriaux.....</i>	5
2.1.1.	Position géographique	5
2.1.2.	Historique de la commune	5
2.1.3.	Délimitations administratives	6
2.1.4.	Structure du territoire de la commune	6
2.1.5.	Habitat.....	8
2.1.6.	Aspect foncier	8
2.1.7.	Circulation et Transports :.....	9
2.2	<i>Aspects démographiques et sociaux.....</i>	10
2.2.1.	Population	10
2.2.2.	L'accès à la santé publique.....	11
2.2.3.	Accès à l'eau potable.....	12
2.2.4.	Accès à l'éducation.....	12
2.2.5.	Accès à l'aliment de base	13
2.3	<i>Aspects physiques et environnementaux.....</i>	14
2.3.1.	Le climat	14
2.3.2.	Le relief, altitude et pentes	15
2.3.3.	Les bassins versants et les ressources en eau	15
2.3.4.	Pédologie.....	15
2.3.5.	Aménageabilité	16
2.3.6.	Occupation du sol.....	17
2.3.7.	Biodiversité	20
2.3.8.	Feux de brousse	20
2.3.9.	Ressources minières.....	20
2.4	<i>Aspects économiques.....</i>	21
2.4.1.	L'agriculture	21
2.4.2.	L'élevage.....	22
2.4.3.	La pêche	23
2.4.4.	La décortiquerie	23
2.4.5.	La production de charbon	23
2.4.6.	Le commerce.....	24
2.4.7.	Les autres activités	24
3	Les enjeux du territoire communal.....	33
3.1	<i>Enjeux liés à la territorialité et à l'urbanisme.....</i>	33
3.1.1.	Levée du flou entourant les limites administratives du territoire communal	33
3.1.2.	Rationalisation de la gestion des localités à forte concentration de population:.....	33
3.1.3.	Résolution des problèmes d'enclavement	33
3.1.4.	Renforcement de la paix social et la sérénité de la population:	33
3.2	<i>Enjeux démographiques et sociaux.....</i>	34
3.2.1.	Accès égalitaire et assuré de la population aux infrastructures et services sociaux de base	35
3.2.2.	Maîtrise de l'évolution démographique dans la Commune.....	35

3.3	<i>Enjeux environnementaux et économiques</i>	35
3.3.1.	Rétablissement de la qualité et de l'équilibre de l'environnement et pérennisation des activités économiques de la population	36
3.3.2.	L'amélioration des revenus de la population	36
4	Les grandes orientations d'aménagement	37
4.1	<i>La vision communale</i>	37
4.1.1.	Principes fondamentaux	37
4.1.2.	Intégration des normes sectorielles.....	37
4.1.3.	Principes de l'organisation de l'espace communal	38
4.2	<i>Les objectifs et les orientations sectorielles</i>	39
	Objectif 1 : « Maîtriser la croissance démographique et assurer l'accès de la totalité de la population aux différents services sociaux de base »	39
4.2.1.	Orientations pour le secteur population.....	39
4.2.2.	Orientations pour le secteur éducation	39
4.2.3.	Orientations pour le secteur santé publique	40
4.2.4.	Orientations pour le secteur eau potable.....	41
	Objectif 2 : « Assurer l'hygiène, le confort et la sécurité de base des lieux de vie de la population. »	42
4.2.5.	Orientations pour le secteur urbanisme et habitat	42
4.2.6.	Orientations pour le secteur foncier	43
4.2.7.	Orientations pour la sécurité publique.....	44
	Objectif 3 : « Faciliter l'accessibilité de tous les fokontany de la commune »	44
4.2.8.	Orientations pour le secteur transport et communication	44
	Objectif 4 : « Promouvoir des options économiques variées, tournées vers le marché, et identifiées à partir d'études de filières »	45
4.2.9.	Orientations pour le secteur économie	45
	Objectif 5 : « Assurer la conservation durable des ressources naturelles, des zones sensibles et faciliter l'adaptation de la population au changement climatique »	47
4.2.10.	Orientations pour le secteur environnement	47
4.3	<i>Zonage des vocations des terres</i>	47
4.3.1.	Zone d'habitat	48
4.3.2.	Zone d'agriculture locale	48
4.3.3.	Zone d'investissement économique	48
4.3.4.	Zone de reboisement	48
4.3.5.	Eco systèmes naturels à préserver.....	49
4.4	<i>La carte d'aménagement</i>	49
5	Orientations pour la planification de mise en œuvre	60
5.1	<i>Objectif 1 : Assurer la promotion et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement élaboré</i>	60
5.2	<i>Objectif 2: « Maîtriser la croissance démographique et assurer l'accès de la totalité de la population aux différents services sociaux de base</i>	60
5.2.1.	Maîtrise de la croissance démographique	60
5.2.2.	Accès à l'éducation.....	60
5.2.3.	Accès à la santé	61
5.2.4.	Accès à l'eau potable.....	61
5.3	<i>Objectif 2 : Assurer l'hygiène, le confort et la sécurité de base des lieux de vie de la population</i>	62
5.4	<i>Objectif 3 : Faciliter l'accessibilité de tous les fokontany de la commune</i>	63
5.5	<i>Objectif 4 : « Promouvoir des options économiques variées, tournées vers le marché, et identifiées à partir d'études de filières</i>	63
5.6	<i>Objectif 5 : Assurer la conservation durable des ressources naturelles, des zones sensibles et faciliter la capacité d'adaptation de la population face au changement climatique</i>	64

Table des cartes

Carte 1 : Les limites communales et la délimitation des fokontany	25
Carte 2: La situation foncière en 2012	25
Carte 3 : Le réseau routier en 2012	26
Carte 4: La répartition de la population en 2012 (selon les données de la commune).....	26
Carte 5: Les formations sanitaires en 2012	27
Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2012.....	27
Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2012	28
Carte 8: Le relief	28
Carte 9: Le réseau hydrographique et les bassins versants	29
Carte 10: La pédologie (selon la carte pédologique 1 : 200.000 de FTM).....	29
Carte 11: Les ressources et titres miniers (selon Carré minier BCMM Majunga).....	30
Carte 12: L'aménageabilité selon le relief	30
Carte 13: L'occupation de sol 2007 (élaborée par PGM-E/GIZ à partir des orthophotos du CRIF Ambato	31
Carte 14: L'agriculture locale.....	32
Carte 15: La répartition de la population en 2027	51
Carte 16 : Les formations sanitaires en 2027	51
Carte 17: L'accès à l'eau potable en 2027	52
Carte 18: L'accès à l'éducation primaire en 2027	52
Carte 19: Le réseau routier en 2027	53
Carte 20: Le zonage des vocations des terres pour 2027	54
Carte 23: Les zones d'habitat pour 2027	57
Carte 24 : plan croquis du chef lieu de la commune	58
Carte 21: Les vocations écologiques pour 2025	59
Carte 22: Les vocations économiques pour 2027	59

Table des tableaux

Tableau n°01 : Évolution des budgets selon CR Ankijabe.....	5
Tableau n°02 Surface des des fokontany selon SIG	6
Tableau n° 03 : Répartition géographique et densités de la population.....	10
Tableau n° 04 : Répartition des points d'eau d'après cartographie participative.....	12
Tableau n° 05 : Récapitulatif de la situation de l'éducation fondamentale selon ZAP Ankijabe	13
Tableau n° 06 : Comparaison des productions et des besoins en riz blanc (selon calcul SIG)	14
Tableau n° 07 : Surfaces des zones d'aménageabilité par fokontany selon SIG.....	17
Tableau n° 08 : Répartition des unités d'occupation de sol selon orthophoto-interprétation et SIG	18
Tableau n° 09 : Comparaison des superficies cultivées selon SIG.....	21
Tableau n° 10 : Rendements des cultures sèches selon cartographies participatives	22
Tableau n° 11 : Projection démographique par fokontany pour 2027 à partir des données de la CR pour 2011 et des taux de croissance INSTAT	34
Tableau n°12: Estimation des besoins en salles de classes selon ZAP Ankijabe et projection	40
Tableau n°13: Estimation des besoins en formation sanitaire de base.....	41
Tableau n°14 : Estimation des besoins en points d'eau eau potable par fokontany selon CR Ankijabe et projections.....	42
Tableau n°15 : Besoins en infrastructures de transport selon cartographie participative	44
Tableau n°16 : Estimation des besoins en surface de rizières pour 2027 selon calculs SIG	45
Tableau n°17: Propositions en matière d'infrastructures hydro-agricoles selon cartographie participative	46
Tableau n°18 : Les vocations des terres par foko ntany selon zonage.....	50
Tableau n° 19 : vocation des terres.....	55
Tableau n°20 : Délais et responsabilités pour assurer la maîtrise de la démographie	60
Tableau n° 21 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'éducation.....	60
Tableau n°22 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à la santé	61
Tableau n°23 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'eau potable.....	61
Tableau n°24 : Délais et responsabilités pour en matière d'équipements publics.....	62
Tableau n°25 : Délais et responsabilités pour améliorer la continuité territoriale	63
Tableau n°26 : Délais et responsabilités pour promouvoir le développement économique ..	63
Tableau n°27 : Délais et responsabilités pour protéger l'environnement	64

Table des abréviations

ADER	Association de Développement de l'Électrification Rurale
AEP	Adduction d'eau potable
AEPG	Adduction d'eau par système gravitaire
AG	Assemblée générale
BD	Base de données
BD 100	Base de données SIG à 100'000e.
BIF	Birao Ifoton'ny Fananan-tany ou guichet foncier
BV	Bassin versant
CAA	Chef d'arrondissement administratif
CC	Conseil Communal
CEF	Cantonement de l'environnement et des forêts
CISCO	Circonscription scolaire (démembrement du Ministère de l'Éducation)
CL	Chef-lieu
COS	Carte d'occupation de sol
CR	Commune Rurale
CRIF	Centre de Ressources et d'Informations Foncières
CSB	Centre de santé de base
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DIREL	Direction interrégionale de l'élevage
DRDE	Direction régionale de développement économique
DRDR	Direction régionale de développement rural
DRE	Direction régionale d'eau
DREF	Direction régionale d'environnement et forêts
DRS	Direction régionale de santé
DRT	Direction régionale de tourisme
DRTP	Direction régionale des travaux publics
EC	École communautaire
EIE	Étude d'impact environnemental
EPP	École primaire publique
FTM	Foibe Taosarintanin'i Madagasikara (Institut Géographique et Hydrographique National)
GF	Guichet foncier communal
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société publique de la coopération allemande issue de la fusion entre GTZ, DED et Inwent en janvier 2011)
Ha	Hectare : 10.000 m ²
INSTAT	Institut National de Statistiques
MDAT	Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (depuis 2009)
MECIE	Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement
MNT	Modèle Numérique de Terrain
MO	Maître d'ouvrage
ONG	Organisation non gouvernementale
PCD	Plan Communal de Développement
PGM-E/CT	Programme Germano-Malgache pour l'Environnement / Coopération Technique
PIP	Programme d'investissements publics
PLOF	Plan local d'occupation foncière
PNNC	Programme National de Nutrition Communautaire
PTF	Partenaire technique et financier

SAC ANKIJABE

RVI	Reboisement Villageois Individuel
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SIG	Système d'Informations Géographiques
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SRAT	Service Régional d'Aménagement du Territoire
SSD	Service de santé du district
STD	Services techniques déconcentrés
TGRN	Transfert de gestion des ressources naturelles
VNA	Vaomieran'ny Ala ou agent de reboisement
VOI	Vondron'olona ifotony
ZAP	Zone d'administration pédagogique

Glossaire des mots malagasy

Mots Malagasy	Traduction
Asara	Saison humide
Maintany	Saison sèche
Talio	Vent d'alizée
Varatraza	Vent de mousson

Glossaire

Affectation des terres	Décision politique suivie d'un acte juridique attribuant à un bien immobilier (une parcelle de terre) sa destination particulière ou son usage spécifique au regard de son statut juridique de rattachement.
Aménagement du territoire	C'est « l'action et la pratique (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leur activité, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégique » (Pierre Merlin, art. Aménagement du territoire). L'aménagement du territoire désigne à la fois l'action d'une collectivité sur son territoire, et le résultat de cette action. (http://fr.wikipedia.org/wiki/Am%C3%A9nagement_du_territoire)
Cadastre	Techniquement, le terme cadastre est utilisé à la fois pour désigner le service spécialisé de l'administration qui gère la cartographie foncière et cette dernière. Juridiquement, à Madagascar, le terme « cadastre » est utilisé pour désigner une procédure particulière applicable aux droits de jouissance aboutissant à une reconnaissance juridique collective de ces derniers.
Certificat foncier	Acte administratif attestant l'existence de droits d'occupation, d'utilisation, de mise en valeur, personnels et exclusifs, portant sur une parcelle de terre, établi par suite d'une procédure spécifique légalement définie. Le certificat reconnaît un droit de propriété opposable aux tiers jusqu'à preuve du contraire.
Délimitation	Action qui permet de fixer les limites physiques d'un bien immobilier ou d'une étendue de terres et donc d'en déterminer la consistance. Appliquée au domaine public, la délimitation permet de fixer les limites des dépendances de celui-ci, et est donc la condition de l'application du régime juridique particulier.
Développement durable	En adaptant la proposition du Rapport Brundtland (1987), la Déclaration sur l'Environnement et le Développement de la CNUED à Rio de Janeiro en 1992 postule dans son principe 3 : « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures. » Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Le développement durable implique un raisonnement transversal respectant les principes suivants : - <u>Préservation de l'environnement</u> : minimiser l'usage des ressources non renouvelables, gérer les ressources renouvelables de manière à en maintenir les stocks, préserver la qualité de l'environnement (air, eaux, sols) et assurer le fonctionnement et la diversité des écosystèmes ; - <u>Progrès social</u> : garantir équitablement la satisfaction des besoins fondamentaux et l'accès aux services et aux biens facteurs d'épanouissement humain, social et culturel à tous les groupes sociaux, notamment des plus défavorisés ainsi qu'assurer des conditions de travail et de vie respectant la dignité humaine et les droits de l'Homme ; - <u>Efficacité économique</u> : Assurer la reproduction et l'innovation des systèmes économiques et créer des richesses matérielles et immatérielles au profit des populations concernées ; - <u>Solidarité entre territoires</u> : concernant la répartition des richesses et des nuisances, le capital naturel et humain : éviter les transferts et encourager la coopération - <u>Équité entre générations, groupes sociaux et territoires</u> : dans l'accès aux ressources naturelles, aux soins, à l'éducation, au logement, à l'emploi, à la culture et par la recherche d'une meilleure répartition des richesses économiques ; - <u>Précaution</u> : réduire les risques et envisager le coût de la réversibilité ; - <u>Prévention</u> : agir en amont, à la source des problèmes plutôt que sur leurs effets en vue des risques pour l'environnement ou la santé humaine identifiés : déchets, inondation, séisme, pollution, épidémies... ; - <u>Participation</u> : des habitants et/ou groupes socio-économiques constitués (associations, syndicats, entreprises...) lors de toutes les étapes de la réalisation d'un projet d'intérêt général : élaboration, décision, mise en œuvre et évaluation ; - <u>Responsabilité sociale et environnementale</u> pour les entreprises, les administrations publiques et les individus : « Qui dégrade doit réparer ! » La bonne volonté des acteurs ayant ses limites, il revient parfois à l'État, par le biais de la fiscalité, du droit du travail et du droit de l'environnement, d'aider à l'application du principe de responsabilité.
Enjeu	Ce que l'on peut gagner ou perdre dans une entreprise (Larousse) ; dans le cadre de la planification les

	grands défis à surmonter et chances à valoriser.
Fokonolona	[malgache] Ensemble des citoyens d'un fokontany
Fokontany	[malgache] Plus petite délimitation administrative à Madagascar administrée par un chef fokontany. Une commune est constituée de plusieurs fokontany
Maître d'ouvrage (MO)	Le maître d'ouvrage (ou maîtrise d'ouvrage, notée MO) est la personne (personne morale, privée ou publique) pour le compte de laquelle sont réalisés les ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure. Il en est le commanditaire et celui qui en supporte le coût financier (avec des partenaires financiers ou non). Cette notion, comme celle de maître d'œuvre (MŒ), vient à l'origine du domaine de la construction. Elle s'est progressivement appliquée à d'autres domaines comme les partenariats industriels, les projets de système d'information... http://fr.wikipedia.org/wiki/Ma%C3%A9tre_d%27ouvrage
Occupation du sol	Couverture physique du sol, comprenant le milieu naturel (forêts, mangroves, savanes, ressources en eau), le milieu bâti (zones habitées et équipées) et le milieu aménagé (zones de culture, zones reboisées, etc.).
Orthophoto	Photo aérienne géoréférencée
Prospective	La prospective est la démarche qui vise, dans une perspective déterministe, à se préparer aujourd'hui à demain. Elle ne consiste pas à prévoir l'avenir (ce qui relevait de la divination et relève aujourd'hui de la futurologie) mais à élaborer des scénarii des possibles sur la base de données disponibles (états des lieux, tendances lourdes, phénomènes d'émergences). Sa fonction première est d'être une aide à la décision stratégique, qui engage un individu ou un groupe et affecte des ressources (naturelles ou non) plus ou moins renouvelables ou coûteuses sur une longue durée. Elle acquiert ainsi une double fonction de réduction des incertitudes (et donc éventuellement de certaines angoisses) face à l'avenir, et de légitimation des actions La prospective est une démarche, car pour être efficace, elle doit être itérative et se fonder sur des successions d'ajustements et de corrections (en boucles rétroactives) dans le temps, notamment parce que la prise en compte de la prospective par les décideurs et différents acteurs de la société modifie elle-même sans cesse le futur. http://fr.wikipedia.org/wiki/Prospective
Réserve foncière	Partie d'un territoire, appartenant et gérés par l'État ou/et une CTD, affectée à des projets d'aménagement d'utilité générale pour la conservation des ressources naturelles ou pour la promotion des investissements privés à caractère économique, érigée par arrêté du ministre chargé des domaines en zone à statut spécifique, soumise à un dispositif juridique particulier. Exemples : - (N)AP : (nouvelle) aire protégée, - RFR : réserve foncier pour le reboisement, - RFT : réserve foncier pour le tourisme, - ZIA : zone d'investissements agricoles, - zone réservée à l'exploitation minière ou au développement industriel, - terrains classés site archéologique, touristique, culturel ou historique, - terrain relevant de l'application du droit forestier.
Territoire	Un étendu de terre approprié par une collectivité, de l'échelle de la communauté villageoise jusqu'à l'État national. Il reflète aussi bien les caractéristiques physiques de l'espace géographique que l'emprise de la société.
Vocation de terres	Utilisation actuelle et/ou prévue pour une parcelle de terre donnée, choisie parmi les potentialités du lieu selon un objectif spécifique, orientation pour l'affectation à un statut foncier spécifique.
Zone sensible	Étendue de terre renfermant un ou plusieurs éléments de nature biologique, écologique, climatique, physico-chimique, culturelle, socio-économique caractérisée par une valeur spécifique et une certaine fragilité vis-à-vis des activités humaines et des phénomènes naturels susceptibles de les modifier, perturber, dégrader voire détruire. Sont considérés comme sensibles les récifs coralliens, les mangroves, les îlots, les forêts tropicales, les zones sujettes à l'érosion ou à la désertification, les zones marécageuses, les zones de conservation naturelle, les périmètres de protection des eaux potables, minérales ou souterraines, ainsi que les sites paléontologiques, archéologiques, et historiques ainsi que leurs périmètres de protection et les milieux abritant les espèces protégées et/ou en voie de disparition sont fusionnées avec les zones de conservation naturelle à l'intérieur desquelles elles se trouvent.

1 INTRODUCTION

1.1 Fondement et objectif du SAC

La loi 94-007 confère à la commune, en tant que collectivité territoriale décentralisée, des compétences en matière d'administration et d'aménagement du territoire, de développement économique et social, ainsi que de la protection de l'environnement.

Pour assumer efficacement de telles responsabilités, la commune d'Ankijabe se donne avec le Schéma d'aménagement Communal (SAC) un cadre de référence pour les grandes orientations présentes et futures de développement, d'aménagement et de valorisation du potentiel économique de son territoire.

La finalité étant la satisfaction équitable des besoins sociaux et collectifs de la population, la valorisation durable des ressources naturelles, la préservation de la qualité de l'environnement, la réduction au minimum des déséquilibres nuisibles à un développement harmonieux.

1.2 Utilité du SAC

Ce SAC servira de cadre de référence cohérent d'ici 202 pour :

- L'organisation et la réglementation de la valorisation de l'espace communal
- La planification stratégique à court ou à moyen terme tels que le Plan de Développement Communal (PDC), l'élaboration des projets d'investissements publics, le plan d'urbanisme.
- La coordination des initiatives de développement
- La promotion des investissements privés et du partenariat public-privé
- Le développement de partenariat avec l'Etat et ses démembrements, les autres collectivités et les partenaires techniques et financiers.
- L'amélioration de la gouvernance locale dont l'arbitrage nécessaire entre les différentes zone homogènes de développement, la fiscalité, la gestion foncière décentralisée, la préservation de la qualité de l'environnement et de la capacité reproductive du milieu naturel, la prévention des risques et catastrophes.

1.3 Présentation du document

Le SAC de la commune d'Ankijabe est élaboré par la commune elle-même avec le soutien de la Région de Boeny, avec l'assistance technique des Services Techniques. Déconcentrés locaux et régionaux surtout le SRAT et le CRIF ainsi qu'avec l'appui technique et financier du Programme Germano-malgache pur l'Environnement/GIZ.

En tant que cadre de référence, son champ d'application s'étend sur tout le territoire de la commune.

Il renferme les grandes orientations intersectorielles, à savoir :

- La formulation de la VISION à long terme, pour 15 ans
- Les principes d'aménagement
- Les objectifs sectoriels sur quinze ans
- Les axes d'aménagement en matière d'équipement public et d'infrastructures socio-économiques.
- Le zonage de vocations des terres et orientations en matière de prescription d'usage
- Orientations en matière de planification de mise en œuvre

Le document comprend sept (07) parties :

- La partie introductive qui développe le contexte et la méthodologie de son élaboration
- L'état des lieux, les enjeux du territoire suivis par une planche cartographique
- Les grandes orientations d'aménagement suivies d'une deuxième planche cartographique traduisant le scénario d'aménagement.
- Les orientations en matière de planification.
- Les annexes.

Sa mise en jour est recommandée pour les cinq ans, en fonction de la concrétisation des grandes orientations et des éventuels grands facteurs d'influence pouvant remettre en question les grands enjeux du territoire. Le processus devra être participatif et itératif.

1.4 Méthodologie

Ce SAC a été élaboré dans le cadre de la mise œuvre de la phase tes du « guide d'élaboration de SAC » conçu par la PGM-E. Ce guide a été en fait établi à partir de « l'Approche méthodologique d'élaboration du SAC » finalisé en 2011, destiné à faciliter le pilotage et la mise en œuvre du processus d'élaboration par les autorités et acteurs communaux.

La méthodologie de base adoptée lors de l'élaboration de ce SAC est ainsi l'application des phases et étapes décrites dans le guide selon le principe de l'autopromotion.

Par ailleurs, durant la mise en œuvre des activités de chacune des étapes du processus, l'adoption et l'application des méthodes et principes des approches méthodologiques suivantes ont été également privilégiées :

L'approche participative et itérative, pour favoriser l'implication (partage et échange) et la responsabilisation des acteurs communaux et des parties prenantes.

L'approche spatiale à travers une large utilisation de supports et outils cartographiques, notamment lors de la mise en œuvre des étapes d'élaboration et de validation du SAC

La valorisation des ressources et des connaissances locales avec la constitution d'une équipe technique chargée d'assurer la conduite des activités techniques de chaque étape du processus SAC

La capitalisation des acquis qui suppose la collecte et l'exploitation de toutes les données secondaires concernant la commune.

1.5 Démarche méthodologique

Étape d'information, de sensibilisation et de formalisation

Cette première étape consistait à la mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et de formalisation nécessaires pour garantir une meilleure condition de réalisation du projet d'élaboration de SAC

Ainsi, en premier lieu le Maire a informé les conseillers communaux sur le concept du SAC, ses enjeux pour le développement de la commune et le processus de son élaboration afin qu'ils puissent délibérer et avaliser l'élaboration et l'application du SAC dans la commune.

Cette première démarche a abouti à :

- L'établissement d'un PV de délibération du CC portant sur l'adoption de l'élaboration du SAC
- L'établissement d'un arrêté communal pour la réalisation de la décision du CC qui a ensuite été soumis au contrôle de légalité du District ;
- L'établissement de la convention de partenariat entre la commune et le PGM-E /GIZ dans le cadre de l'élaboration du SAC

- L'établissement d'un contrat de prestation de service avec l'ACRIF selon lequel ce dernier assure la production de tous les supports cartographiques requis dans l'élaboration du SAC (élaboration des pré-cartes, mise à jour des cartes, élaboration de cartes de zonage,...).

En second lieu, pour faciliter l'accès de la commune aux informations et données disponibles auprès des autorités régionales, des Services Techniques Déconcentrés, notamment du SRAT, le Maire a sollicité le soutien du Chef de Région et à également demandé un arrêté d'ouverture d'enquête auprès du Chef de District.

Etape de constitution de l'équipe technique

Il s'agit de la constitution d'une équipe technique qui a assuré l'élaboration proprement dit du SAC.

En effet, tandis que le Maire s'occupait du pilotage, l'équipe technique s'est chargée de la mise en œuvre des activités techniques prévues dans les phases et les étapes du processus d'élaboration de SAC. Il s'agissait de : la collecte d'information et de données, l'analyse et le diagnostic, l'animation et la facilitation des ateliers de concertation communaux, la planification et l'établissement des scénarii d'aménagement, la rédaction du document SAC et les étapes de validation du SAC auprès des instances compétentes.

L'équipe technique est composée de personnalités issues de l'autorité communale, des STD locaux, des organismes intervenants, des différentes associations et groupements sociaux présents dans la commune, des chefs FKT et de l'Agent du CRIF d'Ambato Boeny.

Les membres de l'équipe technique sont choisis par le Maire, sur la base des critères de compétences énumérés dans le guide d'élaboration de SAC

Étape de renforcement des capacités des membres de l'équipe technique

Pour que l'équipe technique puisse assumer convenablement ses responsabilités et attributions, il est primordial de mettre ses membres au même niveau de connaissance du SAC et de renforcer leurs compétences techniques sur son élaboration.

C'est ainsi que le Maire, avec l'appui technique du SRAT et les consultants du PGM-E/GIZ a organisé et réalisé des séances de formation théorique et pratique, portant sur :

- Le concept, l'utilité et le processus d'élaboration du SAC
- Les notions générales sur le développement durable, l'aménagement du territoire, le changement climatique
- Les rôles de l'équipe technique dans le cadre de l'élaboration du SAC
- Les techniques et outils de collecte d'informations et de données, de sensibilisation et de mobilisation des communautés.
- La cartographie participative (lecture de carte, vérification et complémentation de données, mise en place de système de codage)
- Le zonage des vocations des terres.
- La réalisation de prospective
- Les normes sectorielles
- L'interprétation de l'état des lieux, l'identification des forces et faiblesses de la commune, l'identification des enjeux, la formulation de la vision de développement
- La détermination des orientations futures
- La préparation et la conduite d'atelier communal : élaboration de script, technique d'animation et de modération.
- L'élaboration du scénario technique et la consultation des Services Techniques Déconcentrés (STD).

- La rédaction.

Les principaux supports de formations utilisés étaient constitués du guide d'élaboration du SAC, des supports cartographiques et de divers outils et guides pour la collecte de données et pour chaque étape pertinente du processus.

2 ÉTAT DES LIEUX

2.1 Aspects territoriaux

2.1.1. Position géographique

Située dans la partie Sud-Est de la Région Boeny, et rattachée au District d'Ambato Boeny,

La commune rurale d'Ankijabe se trouve à 132 km de Mahajanga.

L'administration lui attribue la classification de « commune rurale de deuxième catégorie ».

La commune possède une superficie de 371 km², et son territoire est bordé :

- au Nord : par les communes d'Andranofasika (District d'Ambato Boeny),
- au Sud : par les communes d'Ambato Ambarimay et Madirovalo (District d'Ambato Boeny),
- à l'Ouest : par la commune de Tsararano (District de Marovoay)
- à l'Est : par la commune d'Anjajia (District d'Ambato Boeny).

2.1.2. Historique de la commune

Le village de Mahatombo, actuellement disparu mais localisé au niveau des hauteurs de l'actuel fokontany de Manongarivo, a été le quartier général de l'armée de conquête du Roi Radama 1^{er} vers 1825

A l'arrivée des colons, le village a été érigé en chef lieu de canton. Durant une période de sécheresse, le chef de canton de l'époque proposa au fokonolona de transférer le village dans un endroit près de l'eau. Il choisit le vaste lieu de pâturage d'alors situé près de la rivière Bemamba. De là est né le village d'Ankijabe.

En 1930, Ankijabe devint chef lieu de canton.

Érigée commune depuis 1960, Ankijabe s'est à l'époque composée de six fokontany : Ankijabe Andranofasika Befotaka, Belalanda, Mangatelo (actuellement Tsinjorano).

En 1996, Andranofasika devient une commune à part entière et emmène avec elle le fokontany de Belalanda. D'autres fokontany se créent et intègrent la commune d'Ankijabe : Belalitra, Bealana, Manongarivo, Mangaroa.

En 2004, à la suite d'un nouveau découpage, les fokontany de Soaniavina, Betaimborona et Andakavaky sont créés et viennent enrichir la commune d'Ankijabe.

Réalisations budgétaires

Les réalisations en matière budgétaire de la commune sur les 5 derniers exercices se présentent comme suit :

Année	Budget (Ar)	Réalisation (Compte administratif)	Taux de réalisation
2008	100 159 527	46 449 121	46,37%
2009	112 854 025	43 685 225	38,70
2010	66 689 500	42 172 384	63,23%
2011	59 972 465	29 251 656	48,77%
2012	62 270 000	43 103 382	69,22%

Tableau n°01 : Évolution des budgets selon CR Ankijabe

Le tableau montre que la période de crise traversée par le pays a affecté les réalisations de la commune en matière budgétaire.

2.1.3. Délimitations administratives

Limites du territoire communal

Les travaux d'élaboration du SAC ont débuté par la vérification des limites du territoire communal en raison du fait que le SAC s'applique sur l'ensemble de ce territoire. La carte BD 100 de la FTM a servi de référence de base pour la reconnaissance de ces limites.

Des séances de cartographies participatives, organisées dans tous les fokontany, ont permis de recueillir la perception locale des limites du territoire communal. La confrontation de la perception locale et de la carte de la FTM a mis à jour des incertitudes sur les limites communales :

- Côté Est, entre la commune d'Ankijabe et Anjajia (District d'Ambato Boeny) au niveau des localités de Marovoay kely et Morafeno. ;
- Côté Ouest, entre la commune d'Ankijabe et Madirovalo (District d'Ambato-Boeny), au lieu dit Anosin'iPerre ;
- Côté Sud, entre la commune d'Ankijabe et Ambato Ambarimay (District d'Ambato-Boeny), au niveau des villages de Menarano et Antaliambo.

Fokontany	Km2
Andakavaky	37,1
Ankijabe	40,8
Bealana	17,8
Befotaka	22,9
Belalitra	38,9
Betaimborona	12,8
Mangaroa	21,4
Mangatelo	33,9
Manongarivo	22,5
Morarano	27,9
Soaniavina	17,1
Parc Ankarafantsika	77,6
Total commune	371

Tableau n°02

Surface des fokontany selon SIG

En attendant une clarification officielle des limites du territoire communal, l'équipe technique chargée de l'élaboration du SAC a décidé de baser leurs études sur la perception locale.

Délimitation des fokontany

Dans l'objectif d'évaluer les potentialités et les problématiques des fokontany, l'équipe chargée de l'élaboration du SAC a réalisé des descentes sur terrains. Ces descentes dans les fokontany ont permis de clarifier les limites de chaque fokontany (voir carte 01 et tableau 02).

2.1.4. Structure du territoire de la commune

11 fokontany forment la commune d'Ankijabe. 87 villages et hameaux composent à leur tour les fokontany.

Le territoire de la commune ne connaît pour le moment aucune organisation particulière. L'occupation du sol de la commune laisse transparaître son caractère encore totalement rural :

- Les zones sensibles composées de forêts, de plans d'eau, de raphières et sols nus occupent 13 684 Ha soit 37% de la superficie communale dont 7 766 Ha correspondent à la partie du parc d'Ankarafantsika incluse dans la commune ;
- Les zones aménagées représentent 23 013 Ha (62% du territoire) dont 22 714 Ha de terres de cultures (61%), et 299 Ha de zones d'habitats (1%);
- Les savanes non aménagées ne représentent que 392 Ha soit seulement 1,1% des terres de la commune.

Deux localités se démarquent cependant de l'ensemble de la commune en raison de la concentration importante de population et d'habitations qui s'y trouve : Ankijabe chef lieu de commune et Mangaroa.

Les localités aux traits entièrement ruraux

Les villages s'éparpillent en majorité dans l'arrière pays de la commune. Un hameau regroupe, en général, une dizaine de toits. Et une quinzaine de hameaux constituent un village. Dix villages forment par la suite un fokontany.

Les localités n'abritent généralement pas d'infrastructures ou équipements communautaires, mises à part les Écoles Primaires Publiques et les bureaux de fokontany dans les chefs lieux.

Les localités à forte concentration de population et d'importance économique:

Ankijabe chef lieu de commune et centre administratif:

Traversé par la route nationale RN 33 bis, Ankijabe constitue souvent une halte pour les voyageurs qui se dirigent ou qui viennent d'Ambato Ambarimay chef lieu de District. Les infrastructures et services publics y sont concentrés.

La commune n'impose pour le moment pas de réglementation particulière concernant l'organisation et la disposition des habitations et des voies de desserte, dans ce chef lieu.

Les activités de commerce occupent principalement les bordures de la route nationale. Les gargotes et les épiceries constituent l'essentiel de ces commerces.

La localité d'Ankijabe abrite les infrastructures et équipements suivants :

– Les offices administratifs :

Les services publics de base telles le CSB II, la Mairie, le bureau du Guichet Foncier, le bureau du Chef d'Arrondissement Administratif, le bureau du Chef de la Zone d'Arrondissement Pédagogique (ZAP), la base locale de Madagascar National Park.

– Les équipements urbains :

- Éclairages publics :

La commune n'a pu encore, pour le moment, conclure de coopération avec l'Agence de Développement de l'Électrification Rurale (ADER) en raison de l'absence actuelle de financement. Le chef lieu de commune dispose néanmoins d'un réseau d'électrification, fruit de sa collaboration avec avec la société Narindra Électrification (NAELEC). Une centrale thermique (diesel) à basse tension assure la production de l'électricité avec une puissance de 25 KVA. La société a enregistré 248 abonnés en 2012.

L'électricité fonctionne 5 heures par jour de 6 à 23 heures.

8 réverbères, éclairent la voie principale du chef lieu de commune.

- Marchés :

La localité accueille le grand marché communal tous les mardis. Ce marché dispose d'un puits aux normes et de 39 pavillons en dur. Les utilisateurs du marché ne bénéficient pas d'étales en dur, ni de blocs sanitaires, ni de dépôts d'ordures.

La commune a ouvert, dans le chef lieu, un marché contrôlé de bovidés (tous les mardis). Ce marché est non clôturé, et sans abreuvoir pour le bétail.

- Aires de stationnement :

Malgré la présence hebdomadaire de marchés communaux de produits locaux et de bovidés, le chef lieu de commune ne possède pas d'aires de stationnement, ni pour les véhicules poids lourds, ni pour les véhicules de transports de personnes.

- Communication :

Tous les réseaux téléphoniques couvrent la localité (Orange, Telma et Airtel).

- Équipements sportifs et de loisirs :

Le chef lieu ne possède pas d'infrastructures sportives aux normes, mais un terrain en terre battue sert de terrain de football pour les jeunes.

- Les édifices religieux :

Ankijabe chef lieu de commune accueille 2 édifices religieux chrétiens (catholique et protestant).

- Maison polyvalente (tranompokonolona) :

Le chef lieu possède une maison polyvalente qui sert pour tous types de réunions publiques.

- Les blocs sanitaires publics :

Ils font défaut dans le chef lieu.

- Tuerie :

L'abattage de la viande vendue dans le chef lieu se réalise sur des terrains vagues sans aucune mesure d'hygiène particulière.

Mangaroa, localité d'importance économique :

En raison de la présence du deuxième grand marché hebdomadaire de produits locaux à Mangaroa, cette localité a pris une place importante dans la commune.

Marché hebdomadaire de produits locaux :

Le marché se tient le vendredi. Le marché ne dispose pas d'infrastructures connexes (clôture, sanitaire, point d'eau). Les transactions se réalisent à l'air libre, et à même le sol.

A part le grand marché, la localité dispose d'un CSB I et d'une École Primaire Publique (EPP).

2.1.5. Habitat

Les zones d'habitat de la commune d'Ankijabe couvrent au total 299 Ha, soit moins de 1% de la superficie totale.

Les habitations se concentrent un peu plus dans les chefs lieux de fokontany pour les localités de Mangaroa et Ankijabe. Ailleurs, elles sont plus dispersées et se situent souvent près des terres de cultures.

Malgré la présence de quelques maisons réalisées en durs dans le chef lieu, la majorité des constructions dans la commune utilisent des matériaux végétaux (satrana, bois, fibres de raphia) ou de la terre battue. Les maisons en durs du chef lieu sont faites en briques de terre cuite achetées dans la commune voisine d'Andranofasika. Les toitures sont en feuilles de tôle. Ces maisons arborent des architectures plutôt modernes.

Les latrines font défaut dans la majorité des habitations de la commune sauf dans les bâtisses en durs du chef lieu. Néanmoins, les responsables communaux multiplient depuis quelques années les opérations de sensibilisation de la population pour l'utilisation de latrines aux normes.

Aucun foyer de la commune ne bénéficie d'eau courante. Si quelque fois des propriétés possèdent des puits, ces points d'eau ne suivent pas souvent les normes officielles.

2.1.6. Aspect foncier

La commune d'Ankijabe bénéficie des services d'un guichet foncier depuis l'année 2008. Le bureau de ce guichet se trouve dans les locaux de la Mairie.

D'après les informations du guichet foncier :

- 17 386 Ha de terres demeurent domaniales dans la commune, soit 59,29%. De la superficie totale (hors parc Ankarafantsika) ; cette catégorie se situe dans la partie Nord, Ouest et Centre de la commune
- 2 889 Ha correspondent à des terrains appartenant à des lots coloniaux (9,8% du territoire communal). Ces terres ont été titrées du temps de la colonisation et leurs propriétaires ne se sont plus manifestés depuis longtemps. La population occupe et aménage la totalité de cette terre. La plus grande part de cette catégorie se trouve dans le fokontany d'Andakavaky.
- 7 572 Ha correspondent à des terrains titrés ou cadastrés, soit 25,82% de la totalité. Cette catégorie de terres se trouve essentiellement dans la partie Sud de la commune (fokontany Manongarivo, Ankijabe, Mangaroa).

La société d'état SINPA, disparue depuis les années 90, a laissé à l'abandon une grande superficie de terre dans le fokontany de Mangaroa. Des centaines de familles exploitent actuellement une partie de ces terres sans régularisation du statut du terrain.

- 1 477 Ha seulement ont bénéficié de certificats fonciers, soit 5%.

La carte 2 résume la situation juridique des terrains dans la commune.

2.1.7. Circulation et Transports :

Le réseau de communication terrestre de la commune d'Ankijabe se constitue de :

- Bout de route nationale en terre (RN 33 B) pour 15,6 km. Il permet aussi de rejoindre le chef lieu de District, et permet de rallier la route nationale 4 qui mène vers Antananarivo et Mahajanga.
- Pistes carrossables d'une longueur totale de 147,29 km.

Trois axes forment l'ossature principale des voies de communication terrestre de la commune (voir carte 03):

- Axe « Ankijabe - Tsinjorano – Mangaroa – Andakavaky » : coupé entre le mois de janvier et mars ; cet axe relie le chef lieu avec la partie Est de la commune.
- Axe « Ankijabe – Befotaka – Morarano – Bealana » : reliant 10 mois sur 12 le chef lieu avec la partie Ouest de la commune, coupée entre les mois de janvier et mars ;
- Route Nationale 33 B : reliant toute l'année les extrémités Nord et Sud de la commune ;

Les deux axes Ouest et Est connaissent plusieurs points de coupure en saison de pluies. Cette situation oblige les populations à se déplacer à pieds et en barques entre les mois de janvier et mars. Les transports s'y effectuent par contre en charrettes ou à dos d'hommes en saison sèche. Aucun transport en commun n'assure la circulation des biens et des personnes sur ces axes.

Plusieurs coopératives qui assurent la liaison Ambato Ambarimay – Mahajanga ou Ambato Ambarimay – Antananarivo desservent le chef lieu de commune.

Sécurité :

Depuis 2009, de plus en plus d'habitants se plaignent d'actes d'agression ou de vols, surtout des vols de bovidés. Les actes d'agression physique se déroulent souvent les jours de marché.

La population a remarqué que les traces des bovidés volés prennent souvent la direction de l'Est de la commune pour rejoindre la commune d'Andranomamy.

La commune ne dispose pas de poste avancé de gendarmerie, ni d'aucune autre présence de forces de l'ordre sur son territoire. Les forces de l'ordre les plus proches se trouvent à 10 km à Ambato Ambarimay ou à 13 km à Andranofasika.

La commune a mis en place des comités de vigilance (« andrimasom-pokonolona ») dans certains fokontany (Belalitra, Ankijabe, Soaniavina, Manongarivo, Befotaka).

La commune a établi un DINA pour lutter contre ces actes. Ce DINA a reçu l'adhésion de tous les fokontany et son homologation en mars 2013.

2.2 Aspects démographiques et sociaux

2.2.1. Population

La commune d'Ankijabe a compté 20 110 habitants en 2011. Avec une surface totale de 371 Km², la densité moyenne de la population communale atteint 69 personnes par Km².

Répartition géographique :

La population se répartit de manière inégale sur le territoire communal. La densité varie de 20 à 194 selon les fokontany. Mangaroa et Ankijabe constituent les fokontany les plus peuplés. Andakavaky tient la dernière place des fokontany en matière de peuplement. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la majeure partie des terres du fokontany appartient normalement à la société SINPA, ce qui ne sécurise pas trop la population pour y installer des lieux d'habitations. Par ailleurs, ce fokontany se trouve très éloigné des infrastructures sociales (CSB, et écoles à presque 10 km de distance pour certains villages) (voir carte 04).

Le tableau suivant présente les détails de la répartition géographique de la population :

FOKONTANY	Superficie (Ha)	Nombre population	Densité au Km ²
Ankijabe	4089	4733	116
Manongarivo	2253	1070	48
Soaniavina	1707	803	47
Belalitra	3885	1614	42
Befotaka	2286	1700	79
Morarano	2793	1904	106
Bealana	1778	1507	84
Andakavaky	3710	767	21
Mangaroa	2142	4170	195
Tsinjorano	3390	1122	33
Betaimborona	1289	720	56

Tableau n° 03 : Répartition géographique et densités de la population

Répartition par sexe :

Cette population compte :

- 52% de femmes, soit un effectif de 10 457.
- 48% d'hommes, soit un effectif de 9 653.

Répartition par tranche d'âge :

Les statistiques communales ne contiennent pas de répartition par tranche d'âge, aussi pour évaluer l'importance de chaque tranche d'âge dans la commune, l'équipe technique a appliqué les taux de répartition moyens relevés pour l'ensemble du District d'Ambato-Boeny, soient :

- 25,3% de la population totale pour les enfants scolarisables, âgés entre 5 et 14 ans,
- 50,5% de la population totale pour la population active, âgés entre 15 et 60 ans.

Ainsi, la commune d' Ankijabe compte 5 087 enfants scolarisables entre 5 et 14 ans, et 10 157 personnes âgées entre 15 et 60 ans, formant la population active.

Répartition par catégories socio professionnelles :

D'après les responsables communaux, les emplois dans le secteur primaire, regroupant l'agriculture, l'élevage, la pêche, occupe environ 95% de la population active. Les emplois non agricoles (transformation, commerces, petits métiers, fonctionnariat,) et le chômage intègrent les 5% restants de la population active.

Répartition par ethnie :

Toutes les ethnies de Madagascar se retrouvent dans la commune d'Ankijabe. Les ethnies Antandroy et Betsileo forment la majorité de la population. Les Antandroy constituent l'ethnie majoritaire dans la partie Est de la commune et les betsileo dans la partie Ouest.

Immigration :

L'étendue des terres fertiles dans la commune, notamment les « baiboho » explique probablement l'attrait de la commune pour les migrants. Beaucoup d'ouvriers agricoles s'installent dans la commune durant les périodes de travaux des champs. Malgré la tenue de livre pour l'enregistrement des nouveaux arrivants et des partants, au niveau de chaque fokontany, la commune ne parvient pas pour l'instant à connaître le poids réel de la migration sur sa démographie.

2.2.2. L'accès à la santé publique

D'après les responsables du CSB II de la commune, les maladies diarrhéiques, les fièvres et les maladies des voies respiratoires constituent les pathologies dominantes dans la commune.

La commune dispose, en tout de 2 formations sanitaires:

- Un CSB II situé dans le chef lieu de commune et qui emploie 1 médecin, 1 aide soignant et 1 sage-femme. Cet établissement se compose de 5 pièces en bon état. Le centre possède un système d'électrification par plaque solaire, mais qui ne fonctionne plus en raison d'un manque d'entretien et de moyen. Le centre est pourvu de point d'eau aux normes.
- Un CSB I constitué de 2 pièces en mauvais état à Mangaroa, dans lequel travaille 1 aide soignant. Ce centre dispose de points d'eau aux normes, mais n'a pas d'électricité.

Un nouveau centre de niveau 1 a été installé à Mangaroa mais la population refuse pour l'instant que la commune y transfère le centre en dégradation. Ce refus s'explique par le fait que la population ne peut rejoindre ce centre en période de pluie pour cause de montée des eaux.

La carte 05 résume la répartition spatiale des formations sanitaires.

Le CSB I de Mangaroa dessert trois fokontany dont Tsinjorano et Andakavaky.

La partie Ouest de la commune ne bénéficie pas de formation sanitaire à leur proximité. Les populations provenant des fokontany Bealana, Befotaka, Morarano doivent effectuer des trajets allant de 10 à 15 km pour rejoindre le CSB II, situé en chef lieu de commune. En période de pluies, et en raison aussi de la montée des eaux, et de l'absence de moyens de transport sécurisés, les malades ne peuvent se faire soigner en centre de santé.

Les responsables de la santé publique ont mis sur pieds un comité de santé au niveau de la commune (CDS). Le comité se compose de tous les chefs de fokontany, d'un représentant de l'exécutif communal, de représentants d'associations et le médecin du CSB II. Tous les fokontany bénéficient des services d'un agent communautaire, et d'un centre de santé nutritionnelle.

Le comité assure le pilotage des opérations concernant la santé publique dans la commune, dont la sensibilisation concernant le planning familial. Il supervise par ailleurs, le travail des agents communautaires (AC).

2.2.3. Accès à l'eau potable

L'approvisionnement en eau constitue un des problèmes majeurs de la commune d'Ankijabe. En effet, la commune ne dispose que de 17 puits fonctionnels aux normes. Le taux de desserte en eau potable s'élève juste à 25,36% pour la commune. Le fokontany d'Andakavaky ne possède aucun puits aux normes, et le taux de desserte à Mangaroa ne représente que 7%.

L'approvisionnement en eau s'effectue de manière inégale dans la commune (voir carte 06).

Le tableau suivant présente la répartition des puits aux normes par fokontany :

FOKONTANY	Nombre population 2011	Nombre de puits aux normes	Population desservie
Ankijabe	4733	7	2100
Manongarivo	1070	1	300
Soaniavina	803	1	300
Belalitra	1614	1	300
Befotaka	1700	1	300
Morarano	1904	2	600
Bealana	1507	1	300
Andakavaky	767	0	0
Mangaroa	4170	1	300
Tsinjorano	1122	1	300
Betaimborona	720	1	300
Commune	20 110	17	5100

Tableau n° 04 : Répartition des points d'eau d'après cartographie participative

Seul le fokontany du chef lieu de commune possède plus d'un puits aux normes. La majorité de la population puise son eau dans les cours d'eau ou dans des puits en terre sans buses ni couvercles.

2.2.4. Accès à l'éducation

Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école (entre 5 et 14 ans), dans la commune, se chiffre à 5 087 en 2011. Les établissements ouverts dans la commune n'ont pourtant accueilli que 2 525 élèves. Le taux de scolarisation n'atteint donc que 50%.

Cette situation provient globalement de l'insuffisance d'infrastructures. En effet, la commune possède 35 salles en dur fonctionnelles sur son territoire. 52 enseignants assurent l'éducation des enfants. Le ratio « élève/salle » représente 57, à peine au dessus de la norme ministérielle (50 élèves par salle).

Le ratio « élève /maître » aussi n'est que de 49, juste aux normes. Le cas du fokontany d'Andakavaky, où aucun établissement n'assure l'éducation des enfants, grève la situation de l'éducation dans la commune.

Par contre, à Tsinjorano, le taux de scolarisation dépasse les 100% en raison de l'accueil accordé aux enfants issus des villages limitrophes inclus dans la commune voisine d'Andranofasika. (voir carte 07)

Le fokontany de Soaniavina dispose d'une école communautaire, mais les salles de classe ne sont pas en bon état et les équipements souffrent de vétusté. C'est probablement la raison pour laquelle son taux de scolarisation reste faible à 16%. Mais comme le fokontany se situe non loin des fokontany de Belalitra et Ankijabe, bon nombre d'enfants de Soaniavina vont à l'école dans les fokontany limitrophes.

Le tableau suivant présente la situation de l'éducation dans la commune :

Fokontany	Nombre Enfants Scolarisables 2011	Nombre enfants scolarisés 2011	Taux de Scolarisation (%)	Nombre de Salles Fonctionnelles en dur	Effectif Enseignants (2011)	Élèves / salle	Élèves / maître
Ankijabe	1 197	981	82	17	23	58	43
Manongarivo	271	190	70	3	4	63	47
Soaniavina	203	32	16	0	1	32	32
Belalitra	408	161	39	3	5	40	32
Befotaka	430	183	43	4	4	46	46
Morarano	482	259	54	3	4	65	65
Bealana	381	51	13	0	1	51	51
Andakavaky	194	0	0	0	0	0	0
Mangaroa	1055	202	19	2	3	101	67
Tsinjorano	284	346	122	3	5	58	69
Betaimborona	182	120	66	0	2	60	60
Commune	5087	2525	50	35	52	57	49

Tableau n° 05 : Récapitulatif de la situation de l'éducation fondamentale selon ZAP Ankijabe

Le tableau souligne le manque d'infrastructures à Morarano et Mangaroa où le ratio « élèves/salle » dépasse de plus de 10 points la norme (50 élèves/salle).

A Morarano et Tsinjorano, le nombre d'enseignant paraît aussi insuffisant car le ratio « élèves/maître » dépasse aussi de plus de 10 points la norme de 50 élèves/maître ».

2.2.5. Accès à l'aliment de base

Comme partout à Madagascar, le riz constitue l'aliment de base de la population de la commune d'Ankijabe. 3 688 Ha de terres servent pour la culture du riz dans la commune. Avec un rendement moyen de 2 T/Ha pour le paddy, cette surface de rizière a permis à la population de récolter 5 994 T de riz blanc en 2011 (taux de conversion de 65%).

Dans l'hypothèse d'une consommation moyenne de 138 Kg de riz blanc par personne par an (moyenne nationale malagasy d'après le Ministère de l'Agriculture), la commune d'Ankijabe parvient, en principe, à couvrir les besoins en riz blanc de toute sa population.

La comparaison des besoins en riz de chaque fokontany à leurs productions respectives permet de dire que tous les fokontany dépassent les niveaux des besoins de leurs populations, sauf le fokontany de Mangaroa.

Le tableau n° ci-après détaille la production et les besoins en riz de la commune.

Fokontany	Population 2011	Besoins en riz blanc (138 Kg/pers)	Surfaces rizières (Ha)	Production en riz blanc (65% *2T/Ha)	Surplus/ Besoins (T)
Ankijabe	4 733	653	670	1 089	436
Manongarivo	1 070	148	103	167	19
Soaniaviana	803	111	549	892	781
Belalitra	1 614	223	393	638	415
Befotaka	1 700	235	506	822	587
Morarano	1 904	263	225	366	103
Bealana	1 507	208	297	482	274
Andakavaky	767	106	213	346	240
Mangaroa	4 170	575	250	406	-169
Tsinjorano	1 122	155	214	349	194
Betaimborona	720	99	269	438	339
Commune	20 110	2 775	3688	5 994	3219

Tableau n° 06 : Comparaison des productions et des besoins en riz blanc (selon calcul SIG)

Les fokontany de Soaniaviana et de Befotaka arrivent en tête des fokontany qui bénéficient normalement de surplus de production. Mais pour que les surplus de production puissent profiter au fokontany déficitaires, il faut que la commune résolve les problèmes de circulation évoqués plus haut.

Les déficits de production rizicole ne se ressentent pas vraiment au niveau de la population car les produits des cultures sèches apportent un certain revenu permettant d'acheter du riz blanc.

2.3 Aspects physiques et environnementaux

Aspects physiques

2.3.1. Le climat

Deux saisons se distinguent dans la commune d'Ankijabe :

- Une saison pluvieuse (asara) allant de novembre à avril ;
- Une saison sèche (maintany) partant du mois de mai à octobre.

La température locale oscille entre 28 et 34°C.

La commune connaît, par ailleurs, deux types de vents dominants : le « varatraza » qui souffle entre les mois de juillet et septembre, et le « talio » qui souffle entre les mois d'octobre à février.

La population ressent un certain changement du climat local depuis quelques années. Si dans le temps l'arrivée des pluies commençait au début du mois de novembre, celles-ci ne se présentent plus avant la mi-décembre. Et l'arrêt des pluies s'opère aussi précocement soit à la fin février au lieu de la fin mars comme auparavant.

Les conséquences de ce changement climatique se manifestent par l'apparition d'épidémies de fièvre difficile à traiter, de diminution des ressources en eau dans la commune (tarissement des lacs), dégradation du sol qui devient sec et friable.

Par manque d'eau, les cultures ne parviennent pas à maturation mais s'effritent sur pieds. Les bétails ne trouvent pas suffisamment d'herbes pour se nourrir ni d'eau pour s'abreuver et maigrissent ou meurent même parfois.

2.3.2. Le relief, altitude et pentes

Le relief de la commune d'Ankijabe est globalement plat.

Dans l'ensemble, l'altitude varie de 0 à 251 m. Le point culminant de la commune se trouve dans le fokontany de Betaimborona. L'altitude moyenne dans la commune est de 179 m (voir carte 08).

Les bas de pentes et les basses collines (45%) et les fonds de vallées (26%) forment la majorité du relief communal, avec des pentes inférieures à 12% ces reliefs se rencontrent essentiellement dans les fokontany Mangaroa, Ankijabe, Tsinjorano. Les versants à fortes dénivellation n'occupent que 8% du territoire. Les pentes les plus fortes se trouvent majoritairement à Betaimborona (voir carte n°12).

2.3.3. Les bassins versants et les ressources en eau

La commune se caractérise par un réseau hydrographique très dense. Les principaux cours d'eau correspondent aux rivières Beatsinanana qui arrose 10 777 Ha, Andavatsiotra 5 520, 3 Ha, et Andranolava 4003,2 Ha. Le principal exutoire correspond au fleuve Betsiboka (voir carte 09). Beaucoup de cours d'eau prennent leur source dans le Parc d'Ankarafantsika.

La commune possède aussi plusieurs lacs permanents dont les plus importants se trouvent dans les fokontany Manongarivo (Ankarandoha), et Andakavaky (Andakavakirano).

Étant donné l'insuffisance en nombre des puits fonctionnels dans la commune, les plans d'eau jouent un rôle capital pour les besoins quotidiens de la population, pour l'agriculture, l'élevage et la pêche.

La population a constaté la diminution de l'étendue des lacs, signe de leur tarissement progressif, notamment à Morarano, et Andakavaky. De même, Beaucoup de cours d'eau connaissent des problèmes d'ensablement principalement à Befotaka, Belalitra (rivière d'Andranolava), Soaniavina (Andavatsiotra).

2.3.4. Pédologie

Cinq types de sols composent le territoire de la commune d'Ankijabe :

- *Sol rouge méditerranéen non ou peu lessivé à sable roux* (« tany mena): Il se trouve surtout dans le fokontany de Betaimborona. Ce type de sol convient surtout aux reboisements.
- *Sol ferrugineux tropical non lessivé* (tanim-pako»). Type présent surtout dans la partie Nord et dans le centre de la commune. Sol à forte fertilité, propice à toute culture (riz, maïs, .niébé) ;
- *Sol d'apport gley ou à pseudo gley (alluvion baiboho)* (« Betro ») : il s'agit de sol sablo limoneux. Il se trouve surtout dans les fokontany de Manongarivo, Andakavaky, Bealana. Sol à forte fertilité, propice aux cultures sèches et à la riziculture.
- *Rendzine lithomorphe* (« tany mainty»): sol peu évolué non climatique, d'apport alluvial modal, alluvion sableuse. Il se trouve surtout dans les fokontany de Mangaroa, Tsinjorano. Sol à fertilité moyenne, propice à la riziculture et à la culture sèche.

- *Sol hydromorphe organique semitourbeux* (« voron-jia ») : Sol rencontré surtout dans les fokontany d'Andakavaky et Mangaroa. Sol à fertilité moyenne, propice à la culture sèche (voir carte 10).

2.3.5. Aménageabilité

Les responsables de la cartographie ont élaboré une carte d'aménageabilité de la commune d'Ankijabe qui tient compte des exigences de chaque type d'aménagement souhaité et des contraintes en rapport à la toposéquence qui prévaut sur les terrains.

Les calculs ont intégré les éléments suivants :

- Toutes les surfaces plates situées quasiment à la même altitude qu'une rivière qui les traverse sont considérées comme **plaines ou bas-fonds**. Proche de l'eau, le sol y est relativement humide et reçoit des apports colluviaux et alluviaux le rendant plus fertile que dans les autres unités de la toposéquence. La faible dénivellation par rapport aux cours d'eau y rend l'irrigation plus facile qu'ailleurs, mais augmente aussi le risque d'inondation. Les plaines et bas-fonds constituent donc le premier choix pour l'agriculture paysanne et la riziculture, mais sont à exclure des zones à bâtir.
- En montant la toposéquence, suivent **les bas de pentes et/ou basses collines** dont la différence d'altitude par rapport aux rivières n'excède pas les 10 m, sans que la pente ne dépasse 12%. Ces zones conviennent aussi bien aux cultures sèches, à l'installation de villages qu'au reboisement.
- Pourvus également d'une faible pente, **les replats, plateaux et versants doux** se distinguent par leur plus grande élévation par rapport aux cours d'eau, qui leur confère un caractère plus sec que les unités précédentes. Ils succèdent soit directement aux bas de pente et/ou basses collines, soit ils en sont séparés par des versants. Adaptés à la mécanisation, mais présentant en général des caractéristiques moins favorables à l'agriculture vivrière que les plaines et bas-fonds, les replats, plateaux et versants doux se prêtent aux reboisements à grande échelle et aux investissements agricoles pour les cultures pérennes et/ou moins exigeantes.
- Les versants présentant une **pente raide (> 30%) et/ou une forte dénivellation** ne sont guère adaptés pour des aménagements agricoles ou des constructions. Il est primordial d'y maintenir le couvert végétal, de sorte que le reboisement manuel, le pâturage extensif (sans utilisation de feux) et la valorisation durable des ressources naturelles constituent les seules vocations possibles.
- Les versants avec une moindre valeur de pente peuvent cependant être considérés comme aménageables avec des mesures antiérosives.

La carte 12 présente les résultats de l'étude de l'aménageabilité de la commune d'Ankijabe.

Le tableau ci-après résume l'aménageabilité par fokontany :

Fokontany (%)	Plaines, fonds de vallées <4%	Bas de pente, basse colline <12 %	Replats, plateaux versants doux <12%	Versants aménageables avec mesures antiérosives 12-30%	Versants forte dénivellation >30%
Ankijabe	20	66	7	4	3
Manongarivo	44	40	13	2	0
Soaniaviana	11	25	10	47	7
Belalitra	9	27	29	13	23
Befotaka	24	29	23	9	16
Morarano	34	53	6	3	4
Bealana	5	42	4	2	2
Andakavaky	34	57	6	2	0
Mangaroa	35	63	1	1	0
Tsinjorano	23	49	13	7	8
Betaimborona	14	21	25	11	28
Commune	26	45	12	9	8

Tableau n° 07 : Surfaces des zones d'aménageabilité par fokontany selon SIG

Les bas de pentes ou les basses collines < 12% constituent la majeure partie du territoire communal (45%). Les versants à forte dénivellation >30% ne se trouvent que sur 8% des terres de la commune.

Aspects environnementaux

2.3.6. Occupation du sol

En vue de connaître les différentes formations naturelles et/ ou transformées et aussi de pouvoir quantifier les différentes ressources ligneuses et les ressources en terres disponibles, le responsable de la cartographie a élaboré une carte d'occupation de sol par photo-interprétation des orthophotos de l'année 2007 en faisant une digitalisation à l'écran. Le résultat de la photo-interprétation combiné avec les résultats des descentes de l'équipe technique dans les fokontany a permis d'établir la carte d'occupation de sol (voir carte 13), mis à jour, avec les différentes unités au sol présentées dans le tableau i-après.

Surface en hectares : Occupation de sol \ Fokontany	Ankijabe	Matnongarivo	Soaniavina	Belalitra	Befotaka	Morarrano	Bealana	Andakavaky	Mangaroa	Tsinjorano	Betaimborona	Commune Rurale
Milieu aménagé	3640	1640	1544	1820	1950	1810	1230	3387	1795	3103	1092	23012
Zone d'habitat	91	12	43	28	19	14	17	18	30	18	9	299
Rizière	548	103	490	348	307	183	373	221	170	265	122	3131
Cultures sèches	3002	1525	1011	1444	1624	1614	840	3148	1595	2820	961	19583
Milieu naturel	449	612	163	2065	336	982	548	323	347	286	197	14076
Forêt	3	12	3	279	38	243	162	0	1	2	5	747
Forêt dégradée	253	45	108	320	143	417	60	58	218	211	68	1943
Raphières	0	0	0	52	1	4	0	0	0	1	3	61
Savane arborée	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Savane herbeuse ou arbustive	15	0	2	277	6	1	0	0	0	0	81	382
Parc												7766
Marécage	0	0	3	1	0	1	0	0	0	0	0	5
Plans d'eau	140	556	15	11	6	314	326	266	128	57	4	1821
lavaka	2	0	1	10	9	2	0	0	0	8	15	47
Sans couvert végétal	26	0	32	1114	93	0	0	0	0	8	22	1295
Total général	4089	2253	1707	3885	2286	2793	1778	3710	2142	3390	1289	37088

Tableau n° 08 : Répartition des unités d'occupation de sol selon orthophoto-interprétation et SIG

Forêts :

Regroupant l'ensemble des forêts denses sèches et forêts dégradées, cette unité totalise 10 456 Ha, dont 7766 Ha appartiennent au Parc d'Ankarafantsika (fokontany de Bealana, Befotaka et Belalitra). 2 690 Ha se situent hors du parc, et sont constituées de forêts dégradées pour 1943 Ha et de forêts encore denses pour 747 Ha. Ces forêts denses et dégradées (hormis la partie Parc Ankarafantsika) ne se situent qu'à la troisième place dans l'ordre d'importance de surface occupée par unité dans la commune (9%).

Les fokontany de Morarano et Belalitra abritent les blocs forestiers restants les plus importants (hormis la forêt incluse dans le parc). Elles ont respectivement 243 Ha et 279 Ha de forêts. Ces forêts denses sèches renferment différentes espèces d'arbres de qualité dont des bois d'œuvre.

Les vestiges de forêts denses exploitées sont regroupées dans l'unité « forêts dégradées ». Les blocs importants de cette unité se trouvent aussi dans les fokontany de Morarano (417 Ha) et Belalitra (320 Ha).

Les cas des fokontany d'Andakavaky, Mangaroa et Tsinjrano se remarquent particulièrement car il ne s'y trouve plus que moins de 3 Ha de forêts denses sèches.

La production illicite de charbon et les feux de nettoyage de terres non maîtrisés expliquent en grande partie la dégradation des forêts dans la commune.

Si l'ensemble des forêts denses et dégradées de la commune représentait encore 5 436 Ha en 2007, selon les orthophotos, leurs surfaces n'atteignent plus que 2 690 Ha en 2011. Ce qui représente une diminution de 2 746 Ha en cinq (5) ans, soit une perte équivalant à 549,2 Ha de forêts par an.

La commune dispose de 2 structures de transfert de gestion de ses ressources naturelles : VOI Soafianatra (Morarano) et VOI Lovasoa Fanantenana (Belalitra). La conservation constitue leur objectif principal.

Raphières :

Les zones raphières se rencontrent surtout dans les bas-fonds ou petites vallées. La commune ne possède plus que 61 Ha. Or cette ressource revêt une importance capitale pour le maintien des sources d'eau qui irrigue certaines terres de culture. Les fibres et rachis de raphia servent par ailleurs pour la construction d'habitations. Le plus grand bloc de raphières se trouve dans le fokontany de Belalitra (52 Ha). Les autres fokontany n'en disposent que de moins de 5 ha ou même parfois pas du tout (Andakavaky, Mangaroa, Bealana, Soaniavina, Manongarivo, Ankijabe).

Savanes:

Cette unité regroupe les savanes herbeuses et celles dites « arborées ». La différence entre les deux groupes se situe dans l'importance et la taille des arbustes qu'elles renferment. La savane arborée se compose de tapis herbacé et d'éléments ligneux de taille allant jusqu'à 6 m et pas trop éparpillés. La savane herbeuse ne se compose essentiellement que d'herbacés tels *Hyparrhenia ruffa* (« vero ») et *Heteropogon contortus* (« dango ») avec de temps à autres des éléments ligneux très éloignés les uns des autres. La commune dispose de très peu de savanes arborées (15 Ha). Le fokontany de Belalitra abrite l'essentiel de l'étendue de savane herbeuse restante dans la commune avec une superficie de 277 Ha.

Plans d'eau :

Cette unité regroupe les marécages, cours d'eau, lacs et étangs. Les plans d'eau permanents de la commune sont constitués de plusieurs fleuves, rivières et lacs d'importance variable. Les lacs Ankarandoha (fokontany Manongarivo) et Andakavakirano (24,7 Ha) et Bemotraka (38 Ha dans le fokontany Andakavaky), les rivières Betsianana, et Andavatsiotra, représentent les plus importants. Au total la commune possède 1 821 Ha de plan d'eau sur son territoire.

Lavakas :

Issus des phénomènes d'érosion, cette unité apparaît et grandit dans plusieurs fokontany de la commune. Sa superficie totale atteint 47 Ha. Betaimborona, Belalitra et Befotaka correspondent aux fokontany les plus touchés par le phénomène.

Rizières :

Observées dans les bas-fonds et bas de pentes, les rizières couvrent 3131 Ha, soit 8% du territoire de la commune.

Cultures sèches :

Cultures de décrue, elles se pratiquent surtout sur baiboho. Elles se trouvent aussi sur les plaines, bas-fonds et bas de pentes. Elles occupent 19 583 Ha, soit 53% du territoire de la commune. Elles forment l'unité au sol la plus importante de la commune.

Zones d'habitat :

Les contours des villages repérés à partir des orthophotos ont donné les zones d'habitat qui couvrent 299 Ha, à peine 1% de la surface de la commune.

2.3.7. Biodiversité

La commune d'Ankijabe est normalement riche en biodiversité, mais en raison de la forte dégradation des forêts depuis quelques années, les espèces diminuent en nombre et en variété. Seules les zones de protection du Parc d'Ankarafantsika abritent encore l'essentiel des espèces endémiques locales.

Parmi les espèces animales couramment rencontrées, il y a entre autres: des primates (lémuriens), des civettes, des tenrecs, des différentes variétés de serpents (boa, couleuvres), des pintades, des sangliers, des *Couacristata*(tivoka), des *Lophotibus cristata* (akohoala),

Les forêts de la commune abritent aussi plusieurs variétés de plantes médicinales dont les *Cedrelopsis grevei* (« katrafay »), les *Cynnamosma fragans* (mandravasarotra »), et de bois précieux et bois d'œuvre tel le palissandre, le bois d'ébène, le tek, le « sohihy » (*Breonadiasalicina*), le « manary » ou *Dalbergia sp.*

Les plans d'eau de la commune regorgent de variétés de poissons dont les plus fréquemment rencontrés sont les carpes, les tilapias, les « fibata », les anguilles, les alevins, et les camarons d'eau douce.

2.3.8. Feux de brousse

La commune d'Ankijabe connaît régulièrement des feux de brousse, entre les mois d'octobre et novembre. Ces feux trouvent leur origine dans la propagation non maîtrisée des feux de nettoyage de champs, ou dans la production illicite de charbon.

Les fokontany aux abords du parc d'Ankarafantsika ont érigé des DINA pour lutter contre ces feux (Bealana, Morarano, Belalitra). Les autres fokontany n'en possèdent pas encore.

2.3.9. Ressources minières

D'après les informations recueillies par l'équipe technique auprès des services des Mines de la région, le sous-sol de la commune de contient de l'ilménite, du zircon (fokontany Manongarivo) et du, gypse (fokontany Andakavaky). La carte 11 indique les localisations de ces substances.

Les services des Mines de la région a signalé à la commune lors de l'atelier de consultation des Services Techniques Déconcentrés, l'existence de demande de permis d'exploitation de gypse déposée par la société HOLCIM Madagascar depuis 2008 et qui est en attente de d'accord et de signature auprès du Ministère des Mines.

2.4 Aspects économiques

D'après les responsables communaux, plus de 98% de la population vivent d'activités du secteur primaire. Et dans ce secteur, l'agriculture devance en importance l'élevage et la pêche.

Les secteurs secondaire et tertiaire confondus occupent globalement 2% de la population active. Le secteur tertiaire avec les commerces (petits et grands) occupent la part la plus importante.

Le secteur primaire

2.4.1. L'agriculture

Les terres de cultures couvrent 61% de la superficie du territoire communal, soit 22 714 Ha. 61% des terres de la commune, soit 11 584 Ha sont aménagées en terre de cultures. Et les cultures sèches s'effectuent sur 19 583 Ha Ha, tandis que la riziculture occupe 3 131 Ha (voir carte 14). Ces terres se situent essentiellement en vallées plates, plaines, replats, bas de pentes.

Les plus grandes superficies cultivées se trouvent dans les fokontany d'Ankijabe(3 550 Ha) et Andakavaky (3 369 Ha).

Le tableau suivant présente la comparaison des superficies cultivées dans les fokontany de la commune :

Fokontany	Rizières	Cultures sèches	Total
Ankijabe	548	3002	3 550
Manongarivo	103	1525	1 628
Soaniaviana	490	1011	1 501
Belalitra	348	1444	1 792
Befotaka	307	1624	1 931
Morarano	183	1614	1 797
Bealana	373	840	1 213
Andakavaky	221	3148	3 369
Mangaroa	170	1595	1 765
Tsinjorano	265	2820	3 085
Betaimborona	122	961	1 083
Commune	3 131	19 583	22 714

Tableau n° 09 : Comparaison des superficies cultivées selon SIG

6 infrastructures hydro agricoles assurent l'irrigation des terres de cultures de la commune. Ces barrages se situent à Belalitra (2 unités par PPI à Matsaborimena et Andranotkatra), Morarano (1 unité par PDRAB à Tsivokeny), Befotalka (1 unité par PDRAB et PSDR à Pambanizamanisatra), Ankijabe (2 unités par PSDR/FID à Manompa et Betamangomaro par SEECALINE).

Seules les 2 infrastructures d'Ankijabe restent fonctionnelles. Par manque d'entretien, les autres ne fonctionnent plus.

Les agriculteurs de la commune disposent d'un grenier communautaire communal installé à Ankijabe. Aucune organisation ni structure ne régit pour le moment l'utilisation de ce grenier.

La riziculture

Globalement, les riziculteurs cultivent et récoltent trois fois par an dans la commune. Ils pratiquent la culture du riz de saison (« vary jebby »), en vallée, celle du riz pluvial (« varyasara »), et celle du riz de saison intermédiaire (« atriatory »).

La pratique culturale revêt un caractère totalement traditionnel, fortement dépendant de l'eau de pluie. Les riziculteurs n'utilisent pas de fertilisant. Ainsi, la riziculture locale dépend fortement de l'abondance de l'eau des pluies. Le labour s'effectue à la charrue, le piétinage se réalise à l'aide des zébus, le repiquage en foule.

Le rendement moyen sur le territoire communal s'estime à 2,5 T/Ha. La commune a ainsi obtenu une production d'à peu près 7 827,5 T de paddy en 2011.

Les cultures sèches :

A la fin de la saison des pluies, la majeure partie des agriculteurs pratiquent la culture de décrue dans les bas fonds, bas de pentes et sur les plaines pour produire des légumineuses telles les niébés de type « black eyes », du maïs, du manioc.

Le tableau suivant résume les rendements à l'hectare de chaque spéculation courante:

Tableau n° 10 : Rendements des cultures sèches
selon cartographies participatives

Spéculations	Rendements T/Ha
Niébés black eyes	2
Maïs	3
arachides	2
Manioc	5

Les producteurs de la commune ont toujours choisi les spéculations à réaliser en fonction de la demande sur le marché. Ainsi, Vers le début des années 80, jusqu'en 2006 à peu près, les tomates et les arachides ont primées dans les cultures sèches de la commune. Après l'année 2006, les producteurs se sont plus tournés vers la culture de niébés, de maïs et de manioc. De grands collecteurs d'Antananarivo viennent toutes les semaines au marché des produits locaux Ankijabe pour les acheter le niébé, le maïs et les arachides. Les collecteurs de Mahajanga viennent surtout pour le manioc.

Les grands collecteurs et les intermédiaires dictent souvent les prix sur le marché car ils financent en grande partie l'achat des semences et des intrants.

Malgré le succès connu par les produits locaux auprès des acheteurs, la commune ne profite pas entièrement des retombées des ventes car la majorité des produits se vendent hors du territoire (Ambato Boeny, Anjajia, Andranofasika).

2.4.2. L'élevage

La plupart des foyers de la commune s'adonnent à cette activité à plus ou moins grande échelle. Le Chef d'Arrondissement Administratif chiffre le cheptel de la commune à 15 350 têtes pour l'année 2011.

Le plus gros du cheptel communal se trouve sur le territoire de Mangaroa.

L'élevage pratiqué dans la commune correspond à de l'élevage extensif. Malgré le nom de la commune « Ankijabe » qui signifie « vaste pâturage », la commune ne dispose plus de lieu de pâturage spécifique.

Tous les terrains susceptibles de servir de pâturage ont été transformés en terres de cultures. La diversité et la quantité de l'alimentation des cheptels deviennent ainsi insuffisantes.

La commune ne dispose pas d'abreuvoir. Et l'insuffisance de précipitations due au changement climatique et l'ensablement progressif des plans d'eau réduisent aussi la quantité d'eau disponible pour le cheptel bovin. Le poids et la qualité de la viande bovine s'en trouvent diminués.

Les éleveurs ne peuvent suivre correctement la santé du bétail en l'absence de vétérinaire permanent dans la commune et de couloir de vaccination sur le territoire communal.

Un marché de bovidé se tient chaque mardi dans le chef lieu de commune.

2.4.3. La pêche

D'après les responsables communaux, beaucoup de foyer pratiquent la pêche continentale pour améliorer leurs revenus.

La variété et la quantité des poissons ont progressivement diminué depuis quelques années.

Le non respect de la taille prescrite pour les filets et les pratiques hors saison constituent les principales raisons de cette diminution. Le tarissement progressif de certains grands lacs, tels les lacs Bemotraka (fokontany Andakavaky), Betamango (fokontany Ankijabe), Kibovintsy (Bealana) ont aussi conduit à ce déclin de l'activité de pêche.

Le secteur secondaire

Le secteur de la transformation dans la commune reste faible. Seules quelques unités de décortiquerie représentent ce secteur.

2.4.4. La décortiquerie

La commune compte 22 unités de décortiquerie en tout. Ces unités s'éparpillent dans tous les fokontany sauf à Andakavaky.

Toutes les unités utilisent des groupes électrogènes car l'électricité ne fonctionne qu'en soirée et uniquement au chef lieu de commune.

2.4.5. La production de charbon

Bien qu'illicite sur le territoire communal, la production de charbon prolifère dans la commune. D'après les responsables communaux, les sacs de charbon qui approvisionnent le chef lieu de District proviennent en majeure partie de la commune d'Ankijabe. Tous les fokontany abritent des fours à charbon sauf à Mangaroa où le bois se fait rare.

En raison de l'étendue de la commune et le manque de moyens pour motiver les agents de reboisement (VNA) chargés du contrôle, l'activité continue sans frein.

La technique de production ne suit pas de normes car l'activité se réalise à la sauvette. Cette situation engendre parfois la propagation accidentelle des feux.

Le secteur tertiaire

2.4.6. Le commerce

Les activités de commerce croissent en nombre dans la commune. Néanmoins, la plupart des commerçants exerce de manière informelle.

Mises à part les gargotes et épiceries qui tiennent les premières places en nombre, les transactions concernant les ventes de bovidés et de produits agricoles pèsent lourds dans le secteur.

Le commerce des produits agricoles engage 3 marchés hebdomadaires dans la commune :

- Marché communal d'Ankijabe : il se tient tous les mardis et reçoit les produits des 11 fokontany. Les acheteurs viennent principalement d'Ambato Boeny, des Districts environnants et de Mahajanga.
- Marchés de Mangaroa et Befotaka : ils se tiennent respectivement les vendredis pour Mangaroa et samedis pour Befotaka. Les produits vendus à Mangaroa proviennent des autres fokontany de la commune et des communes voisines d'Andranofasika, Anjajia, Ambato Ambarimay. Ceux de Befotaka arrivent des fokontany non loin de cette localité (les fokontany de l'Ouest de la commune). Les acheteurs arrivent d'Ambato Ambarimay.
- Le commerce de bovidés tient une place à part dans l'économie communale avec l'écoulement de 2500 têtes par an. Les acheteurs viennent de Port-Berger, Mahajanga et Antananarivo, et de la commune elle-même. Les vendeurs proviennent par contre de la commune, d'Ambato Ambarimay et parfois d'Andranomavo (District Soalala)

2.4.7. Les autres activités

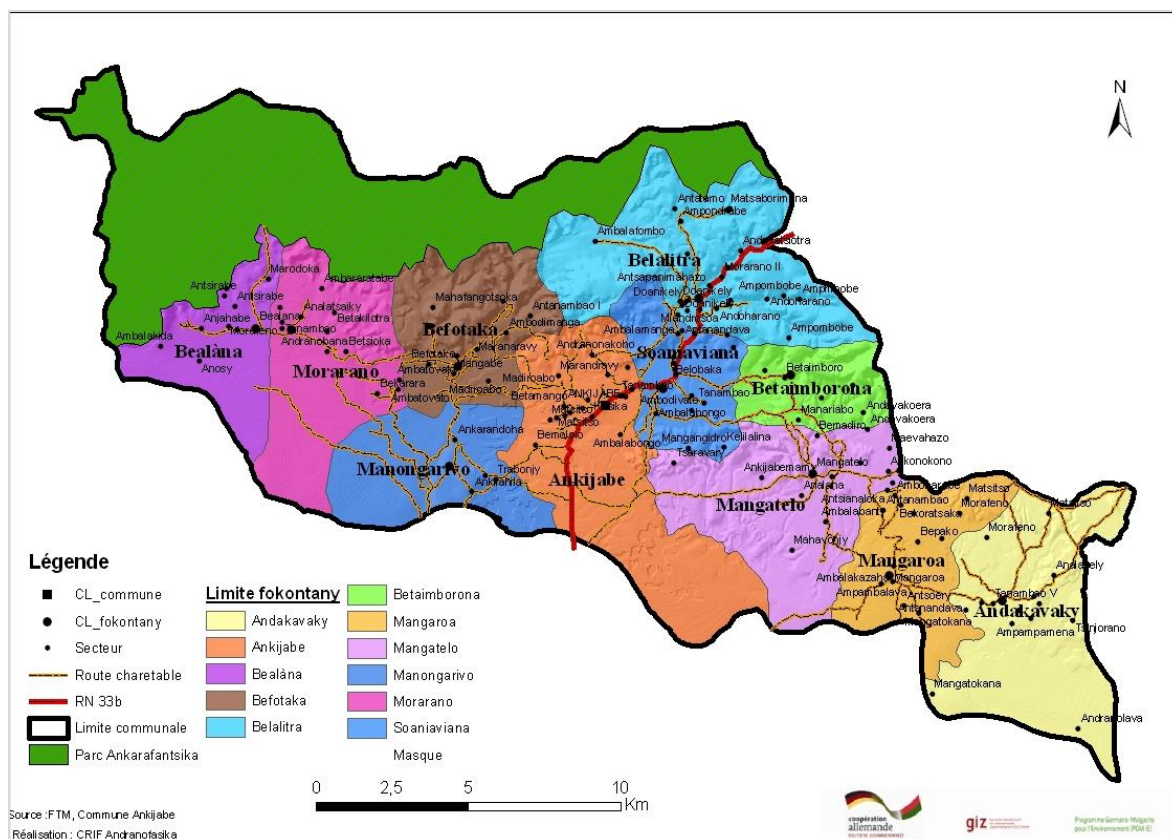
Les petits métiers de réparations diverses (réparation de bicyclettes, soudure, ferblanterie,...etc.) gagnent du terrain dans la commune actuellement. Les artisans qui pratiquent ces métiers restent souvent dans l'informel. Leur recensement demeure ainsi difficile.

Les métiers du tourisme : guidage, restauration, hébergement devraient trouver leurs places dans la commune car :

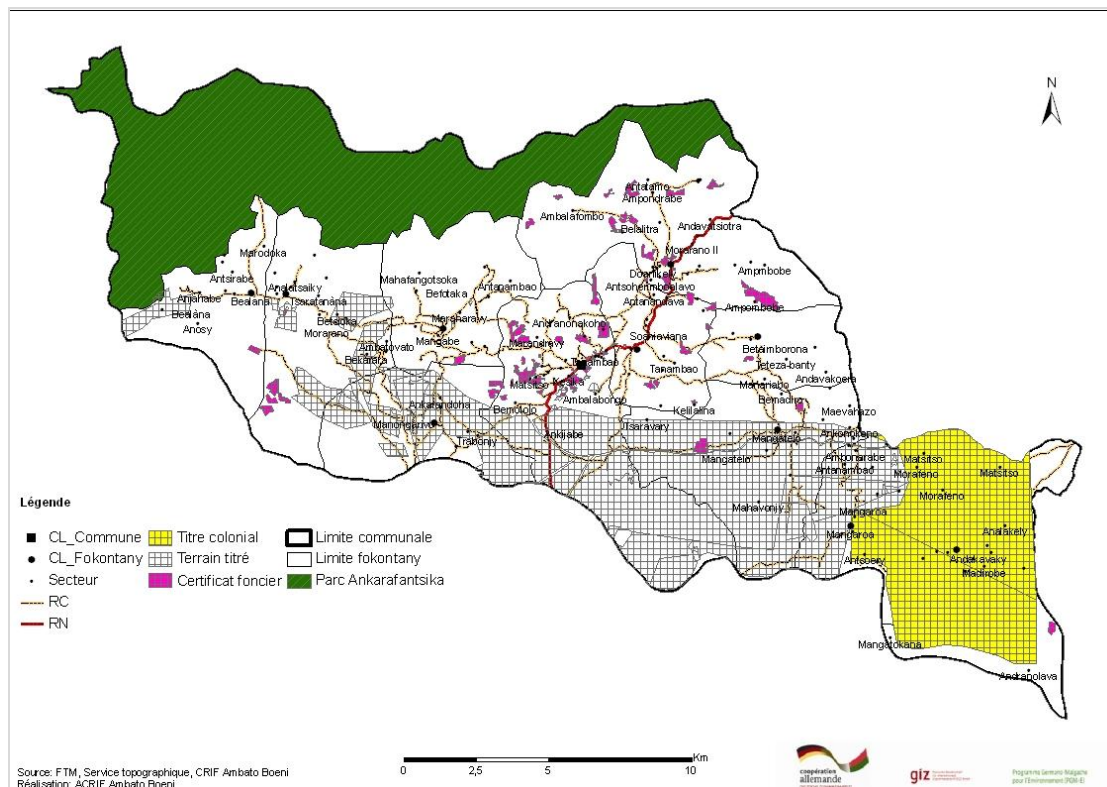
La commune possède plusieurs sites d'intérêt touristiques tels : la partie du parc Ankarafantsika incluse dans le territoire communal, les hauts lieux de la culture Sakalava que représentent les différents mausolées et Doany (Betsioka, Anjiamanitra, Bemololo, Ambadihely, Andakavaky), les lieux de chasse potentiels (lacs Manompa, Tsaravary, Belango).

L'inexistence d'infrastructures d'accueil aux normes et la difficulté des transports menant vers ces sites handicapent actuellement le développement de la branche tourisme dans la commune.

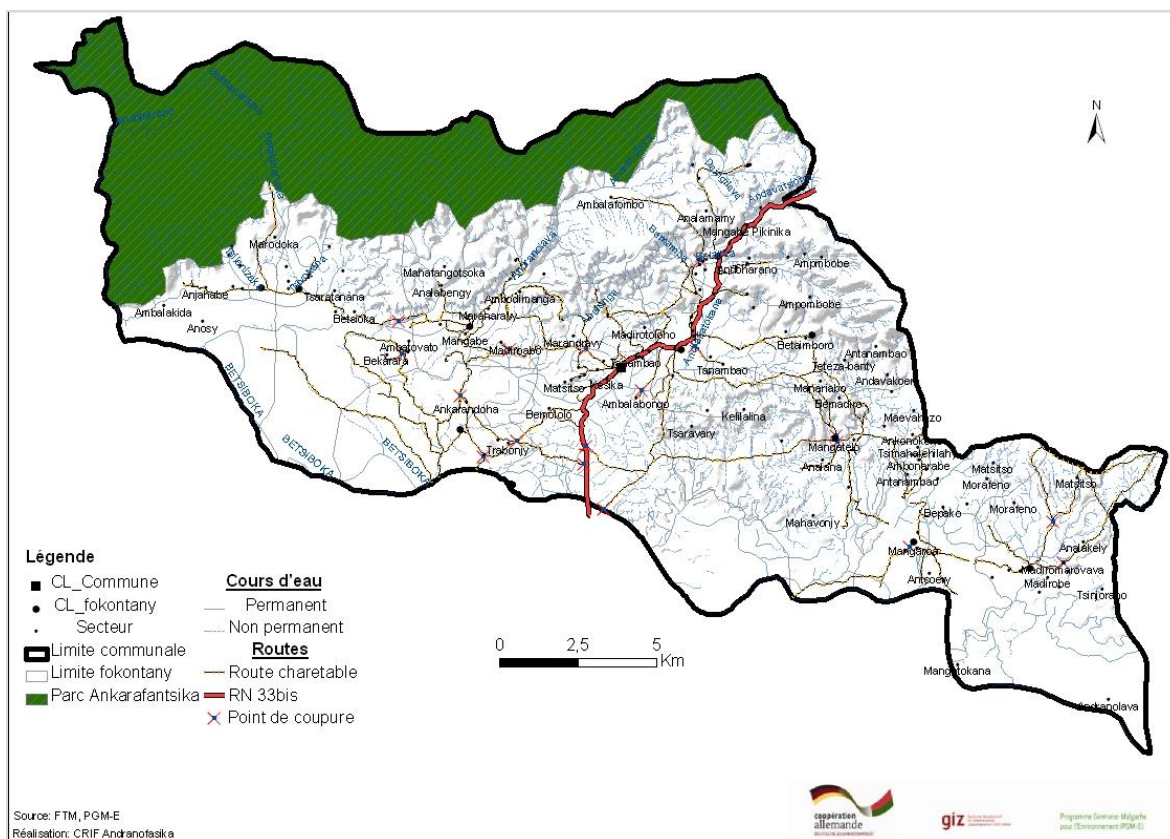
Carte 1 : Les limites communales et la délimitation des fokontany



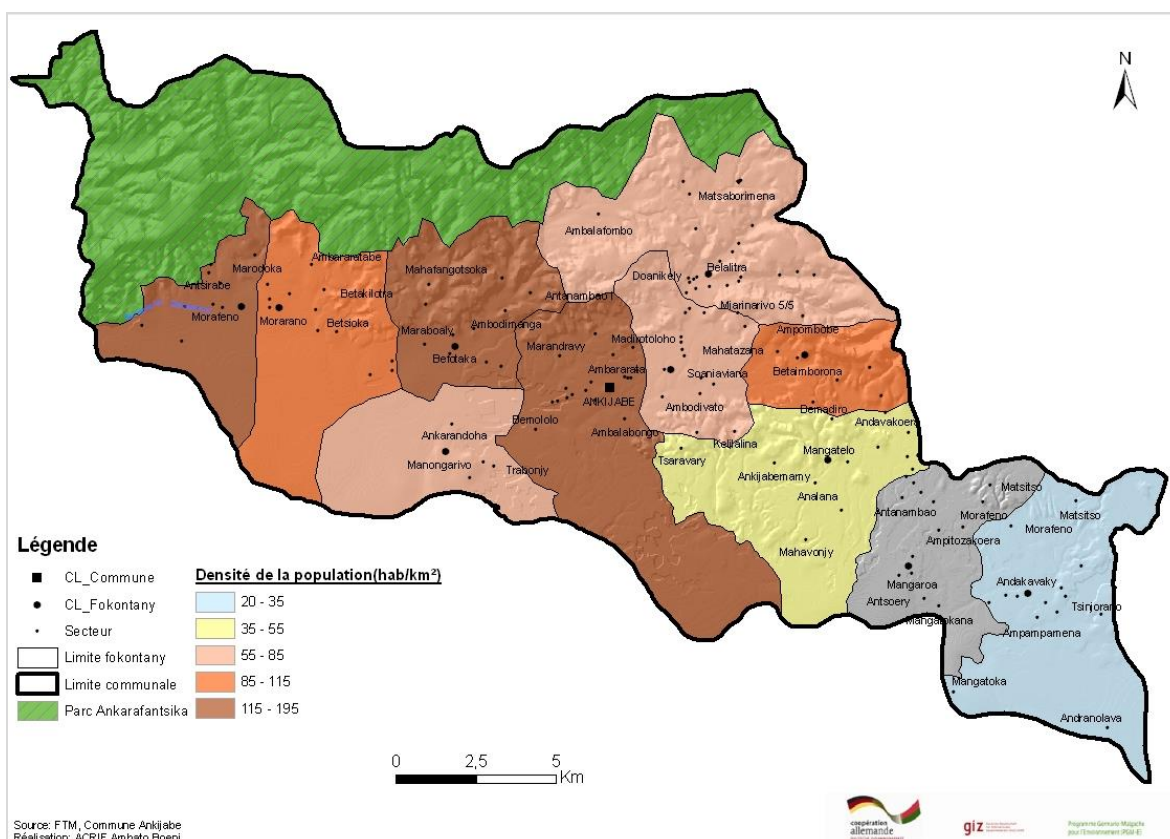
Carte 2: La situation foncière en 2012



Carte 3 : Le réseau routier en 2012



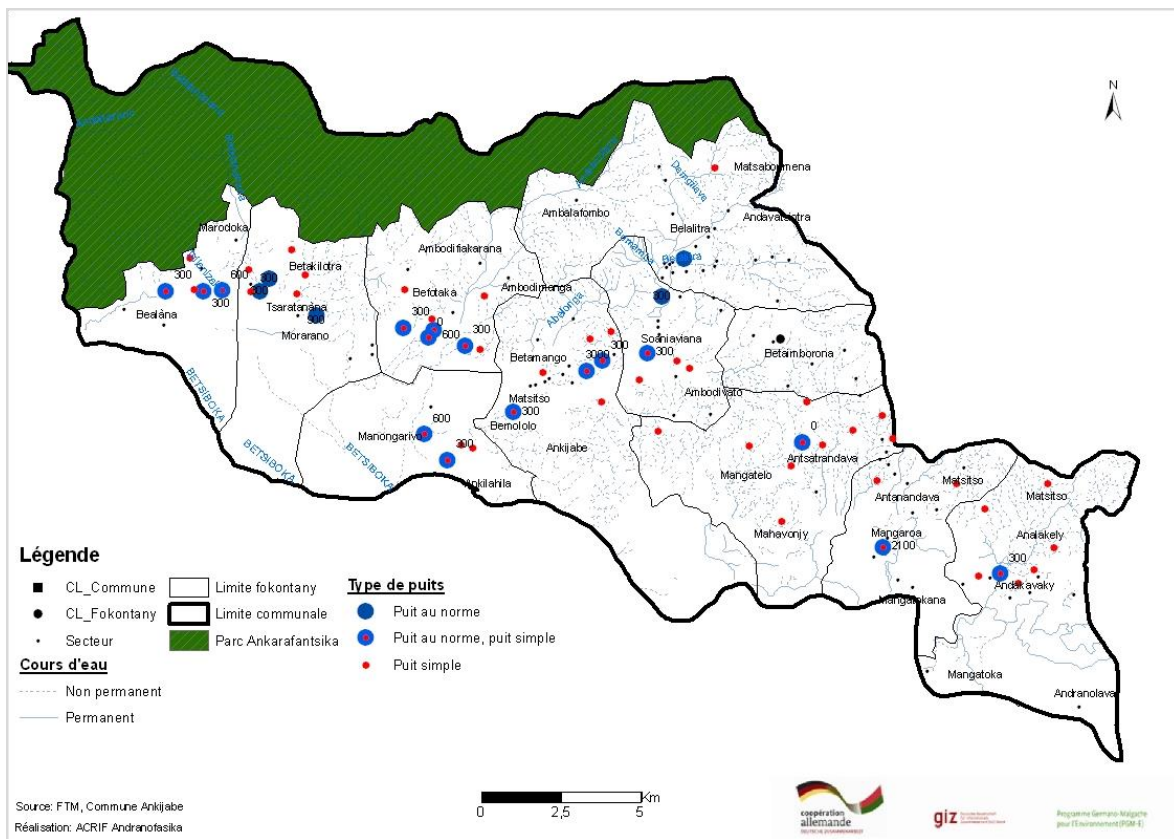
Carte 4: La répartition de la population en 2012 (selon les données de la commune)



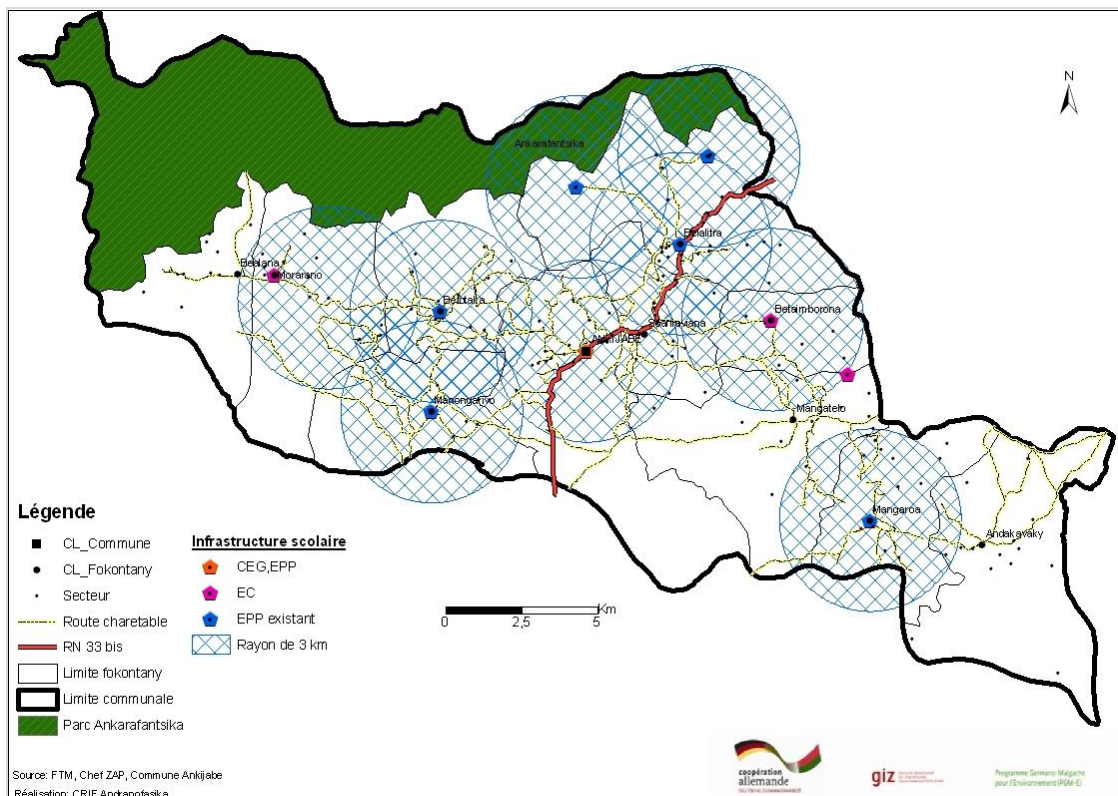
Carte 5: Les formations sanitaires en 2012



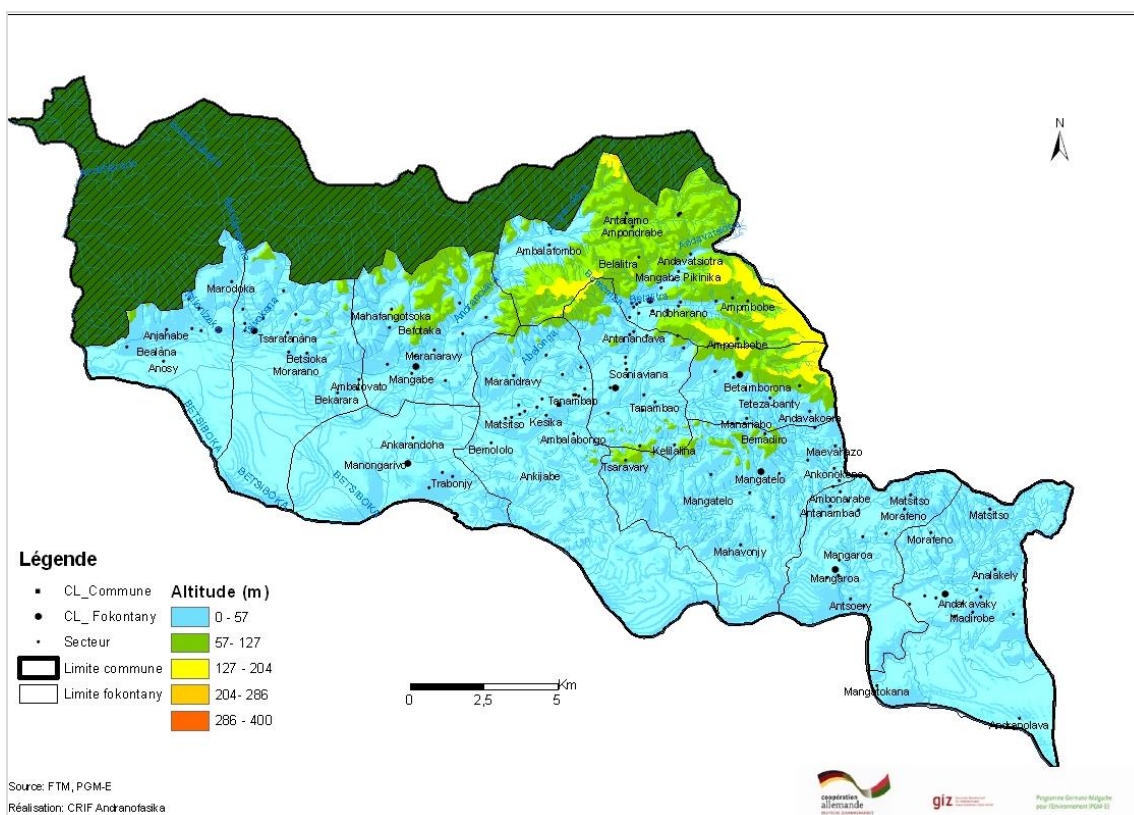
Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2012



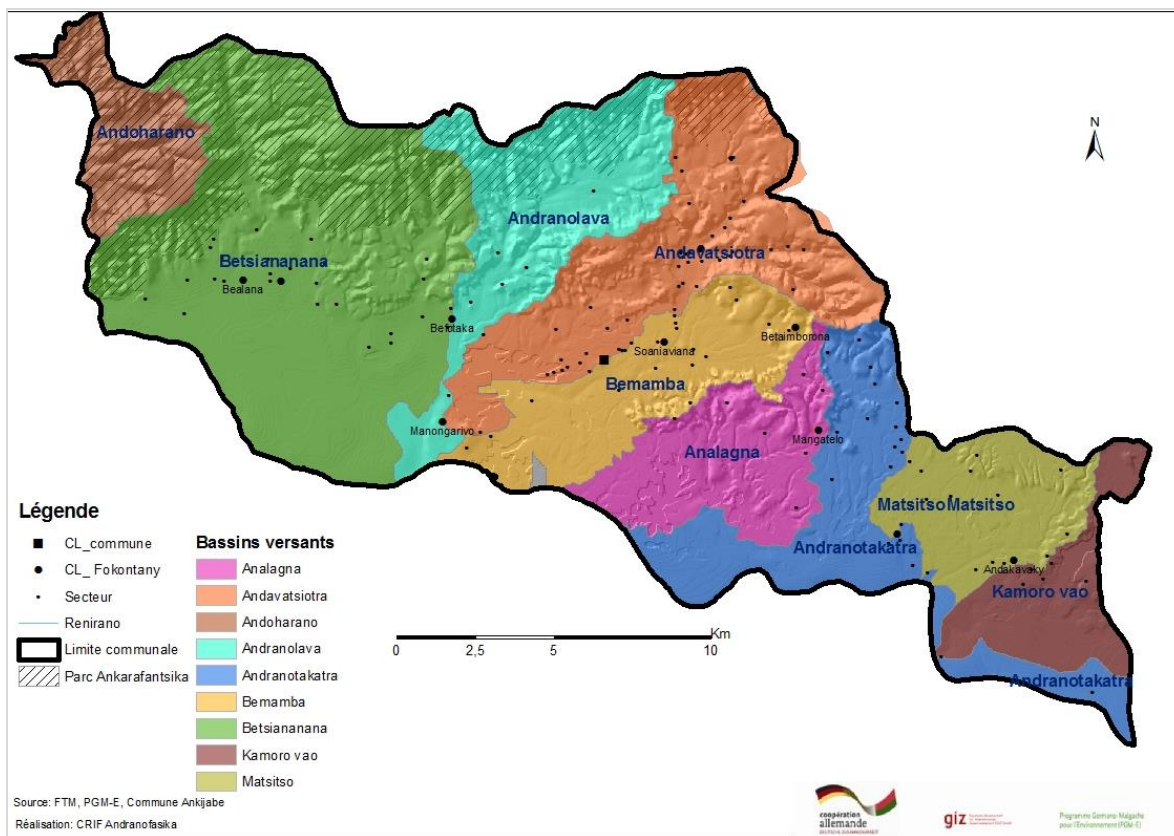
Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2012



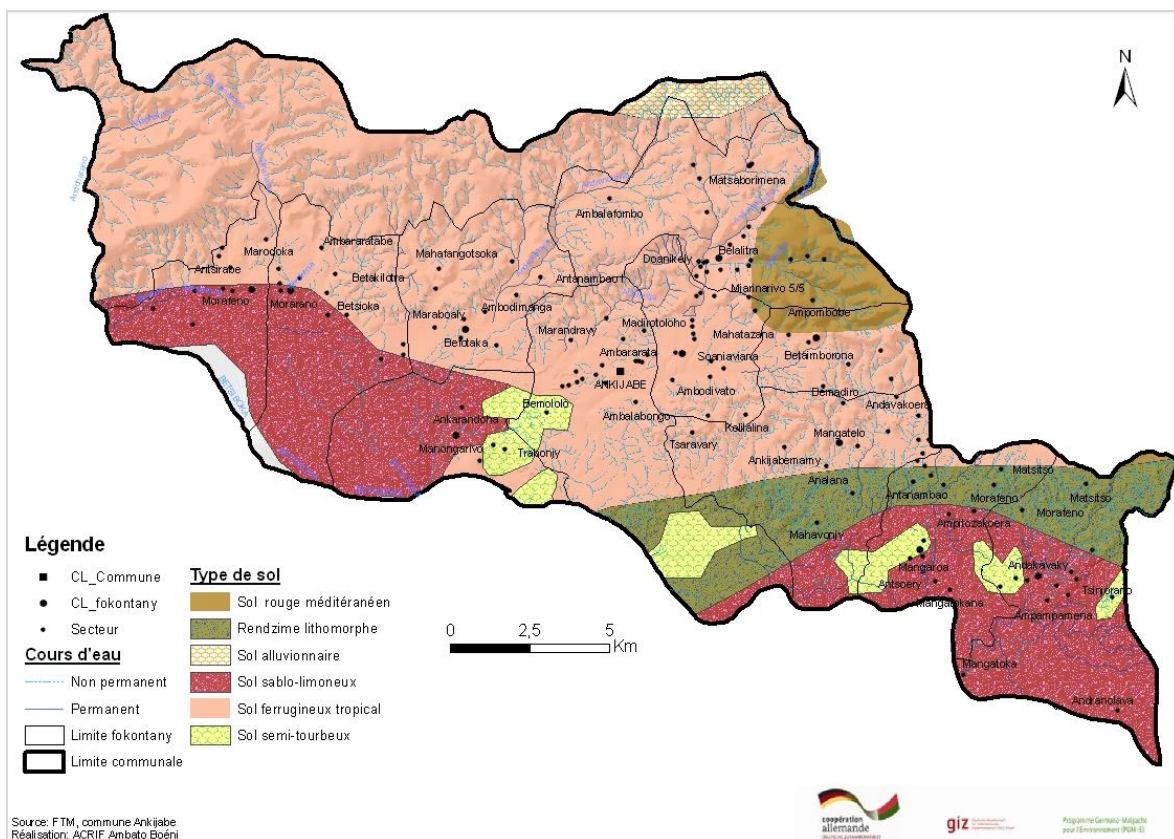
Carte 8: Le relief



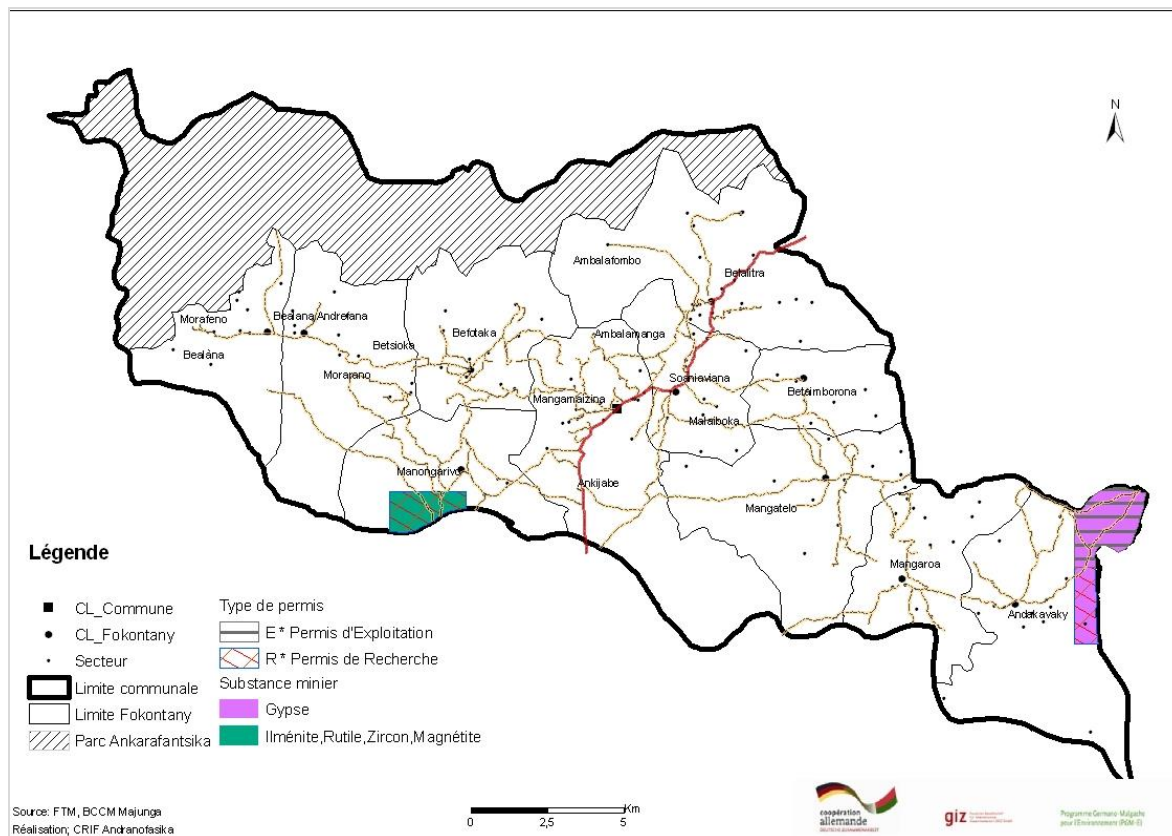
Carte 9: Le réseau hydrographique et les bassins versants



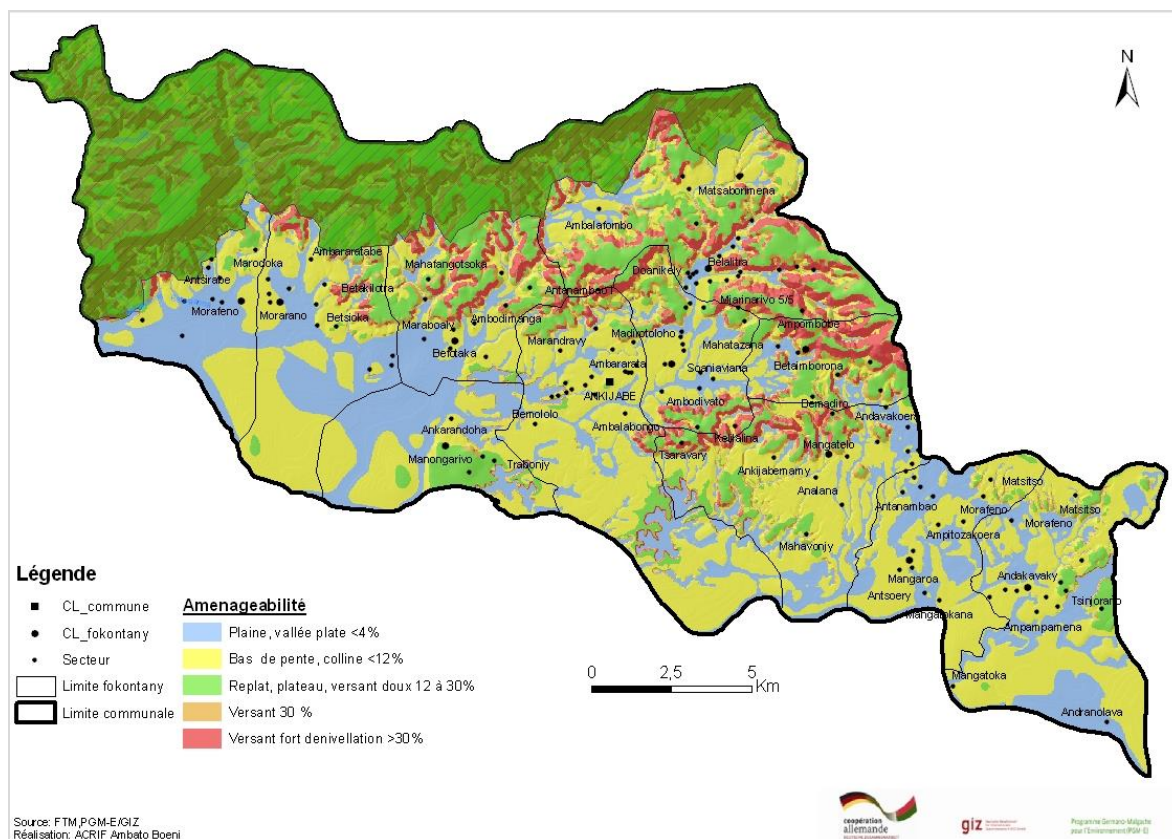
Carte 10: La pédologie (selon la carte pédologique 1 : 200.000 de FTM)



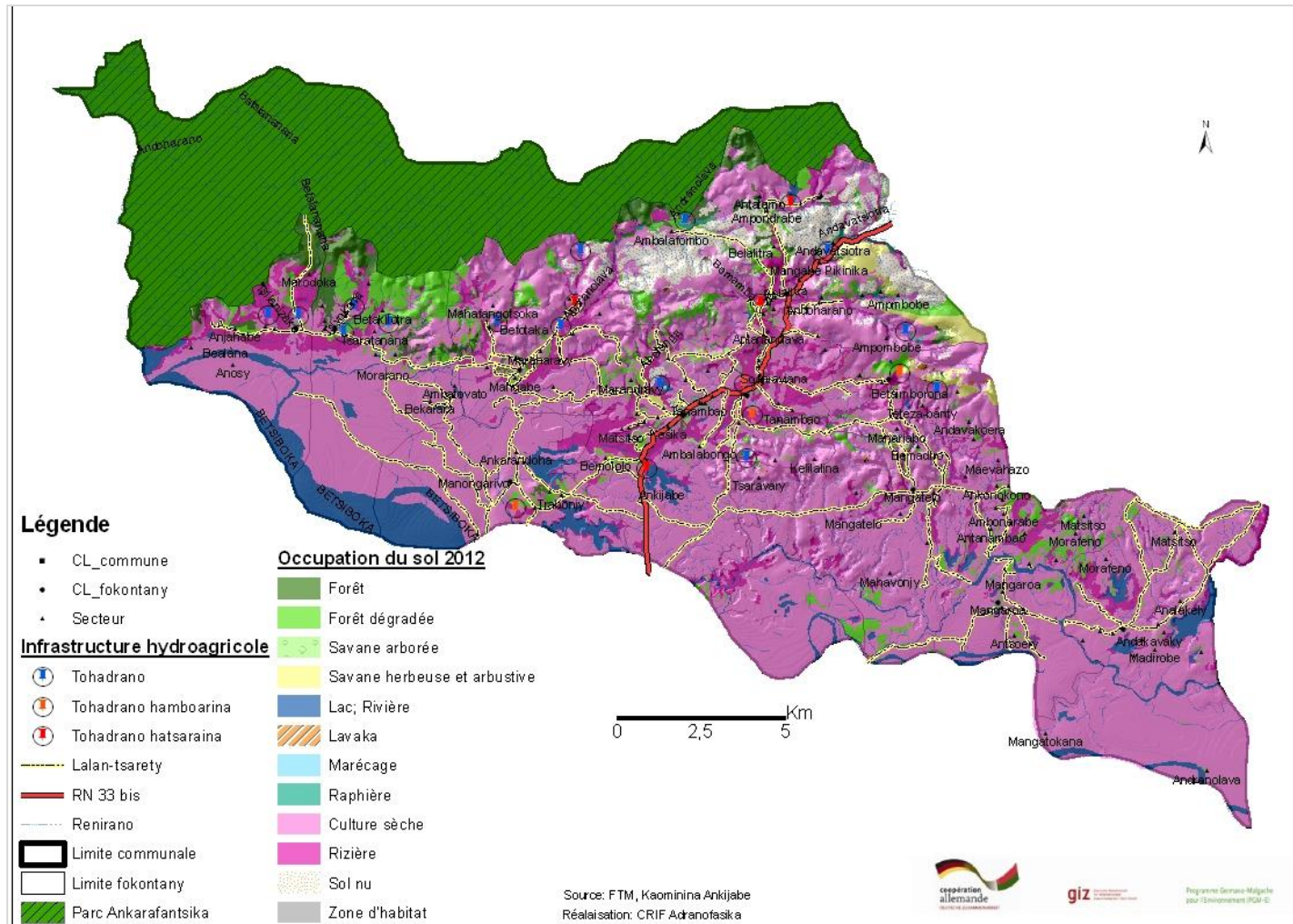
Carte 11: Les ressources et titres miniers (selon Carré minier BCMM Majunga)



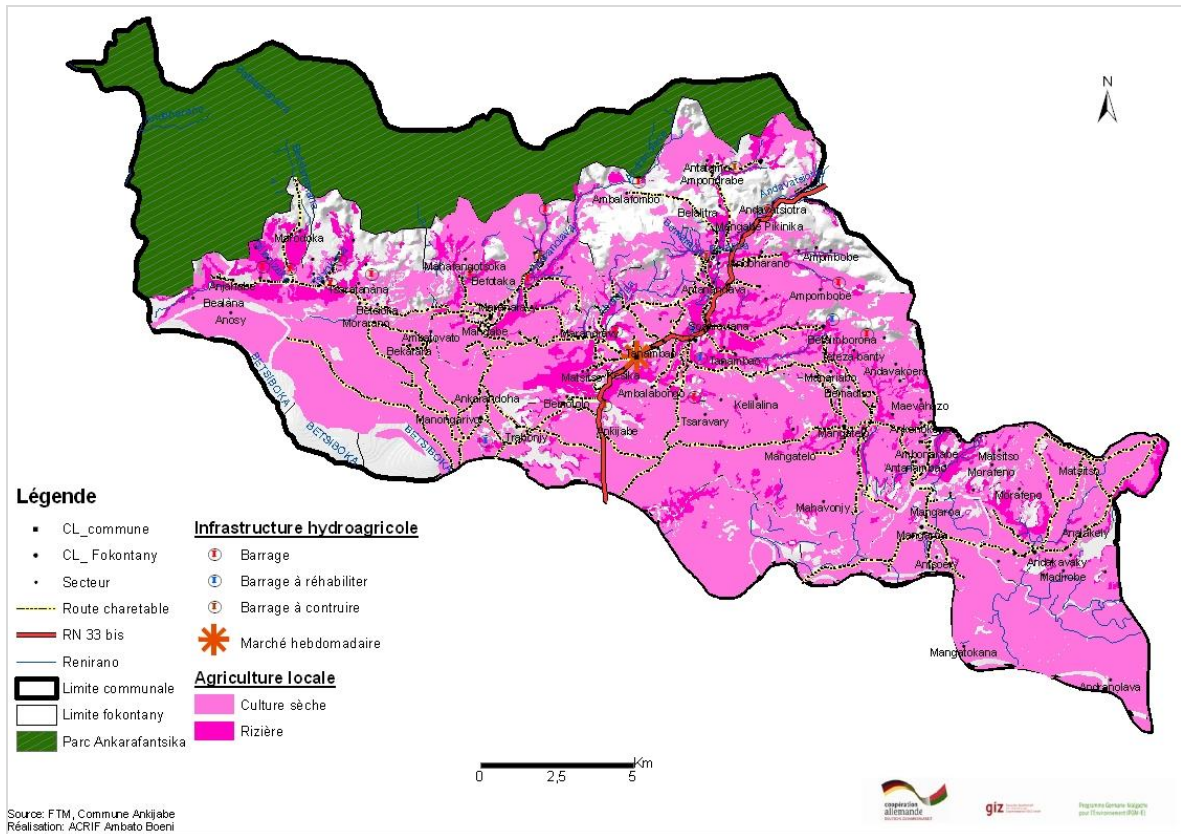
Carte 12: L'aménageabilité selon le relief



Carte 13: L'occupation de sol 2007 (élaborée par PGM-E/GIZ à partir des orthophotos du CRIF Ambato Boeny



Carte 14: L'agriculture locale



3 LES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL

L'analyse de l'état des lieux de la commune en matière territoriale, démographique, sociale, environnemental et économique, a permis aux participants du premier atelier communal de cerner les enjeux du territoire communal.

3.1 Enjeux liés à la territorialité et à l'urbanisme

3.1.1. Levée du flou entourant les limites administratives du territoire communal

Pour assurer une efficacité et une pertinence suffisante aux prévisions à établir et décisions à prendre par les responsables communaux, les limites du territoire communal doivent être clarifiées et fixées de manière officielle et définitive.

Par ailleurs, si ces problèmes de frontières persistent, la situation peut nuire au climat d'entente qui doit prévaloir entre les communes voisines.

Pour le cas d'Ankijabe, les communes limitrophes concernées appartiennent toutes au District d'Ambato Boeny. Aussi la démarche de clarification devra non seulement voir la participation des responsables respectifs des communes, et des populations riveraines des limites à clarifier, mais aussi être dirigée par le chef de District.

3.1.2. Rationalisation de la gestion des localités à forte concentration de population:

La présence de grands marchés de produits locaux dans les localités de Mangaroa et Ankijabe attirent l'installation de beaucoup de personnes dans ces localités. Par ailleurs, ces marchés constituent les moteurs du développement de la commune et sont ainsi appelés à connaître plus d'essor. Cette situation entraînera la venue d'encore plus d'habitants. Pour ne pas compromettre le développement harmonieux de ces localités, il s'avère primordial d'améliorer en premier lieu la gestion des espaces dans ces bourgs. L'amélioration passe par le renforcement en nombre et en qualité des infrastructures et équipements de base, répondant aux besoins de la population locale, la prévision des lieux de leur implantation, ainsi que ceux des habitations.

3.1.3. Résolution des problèmes d'enclavement

Les populations de la partie ouest de la commune (fokontany de Bealana, Morarano, Befotaka) ne peuvent rejoindre le chef lieu de commune en période de pluies en raison de la montée des eaux. Les fokontany de la partie Est (Mangaroa, Tsinjorano, et Andakavaky) connaissent aussi le même sort. La continuité de la commune connaît ainsi une rupture trois mois par an. Cette situation entraîne des conséquences sur le plan humanitaire, mais aussi économique et administratif. Les malades nécessitant un transfert vers le CSB II installé en chef lieu de commune se trouvent bloqués chez eux. De même les producteurs de la partie Ouest de la commune ne peuvent vendre leurs produits sur les grands marchés de produits locaux installés au chef lieu de commune et à l'Est à Mangaroa. Pour éviter un développement à plusieurs vitesses dans la commune, ces problèmes d'enclavement doivent être résolus rapidement.

3.1.4. Renforcement de la paix sociale et la sérénité de la population:

Le nombre d'agressions et de vols, principalement les vols de zébus, croît depuis quelques temps dans la commune d'Ankijabe. Cette situation engendre un climat d'insécurité qui affecte jusqu'à la motivation de la population, notamment les éleveurs, dans la réalisation de leurs activités de subsistance. L'absence de forces de l'ordre sur place rend la résolution du problème difficile. En effet, bien qu'ayant élaboré un DINA communal de lutte contre l'insécurité, la commune ne dispose pas de moyens suffisants pour contrer des malfaiteurs souvent armés ou mobiliser d'urgence les forces officielles les plus proches en cas de besoin.

Pour que la situation n'empire et parvienne à hypothéquer le développement communal, les responsables de la commune devraient solliciter auprès des autorités compétentes l'installation d'unités de forces de l'ordre dans les localités stratégiques du territoire communal, telles que les lieux à forte concentration de population.

La sécurité physique seule ne constitue pas la source potentielle d'inquiétude de la population. L'augmentation des conflits fonciers constatés dans la commune ne rassure pas non plus la masse. Le statut domanial de quasiment 60% du territoire communal (17 386 Ha) soumet la commune aux risques d'augmentation des tensions et conflits fonciers. Pour y pallier, la commune devra mener une forte campagne de sensibilisation de la population sur la nécessité de régulariser la situation des terres qu'elle occupe.

3.2 Enjeux démographiques et sociaux

La détermination précise des enjeux en matière sociale et démographique nécessite la connaissance de l'évolution probable de la démographie communale.

La commune d'Ankijabe ne dispose pas de statistiques démographiques complètes comprenant la répartition par âge et sexe, les taux de mortalité, de natalité et de migration, étalées sur une période suffisamment exploitable (au moins sur cinq ans). Les analyses se sont alors basées sur les données communales disponibles pour l'année 2011, et sur celles de l'INSTAT concernant le District d'Ambato Boeny.

Le traitement des données de l'INSTAT a permis d'obtenir un taux annuel moyen de croissance de la population de 3 % pour la commune, et une évaluation relative des tranches d'âges de population.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la projection de la démographie communale pour les 15 ans à venir:

Fokontany	2011			2027		
	Effectif Population	Nombre enfants scolarisables	Effectif population active	Effectif Population	Nombre enfants scolarisables	Effectif population active
Ankijabe	4 733	1 197	2390	7 595	1 922	3 835
Manongarivo	1 070	271	540	1 717	434	867
Soaniaviana	803	203	406	1 289	326	651
Belalitra	1 614	408	815	2 590	655	1 308
Befotaka	1 700	430	859	2 728	690	1 378
Morarano	1 904	482	962	3 055	773	1 543
Bealana	1 507	381	761	2 418	612	1 221
Andakavaky	767	194	387	1 231	311	622
Mangaroa	4 170	1055	2106	6 692	1 693	3 379
Tsinjorano	1 122	284	567	1 800	455	909
Betaimborona	720	182	364	1155	292	583
Commune	20 110	5087	10 157	32270	8 163	16 296

Tableau n° 11 : Projection démographique par fokontany pour 2027 à partir des données de la CR pour 2011 et des taux de croissance INSTAT

Selon la projection, l'effectif de la population communale atteindra 32 2270 en 2027, soit une augmentation de 60%% en quinze ans.

La concentration de population dans le chef lieu de commune et à Mangaroa, se verra accentuer (**Voir Carte 15**) en raison de la présence des marchés communaux dans ces localités.

La commune aura la charge d'environ 8 163 enfants scolarisables environ en 2027, dont la majorité résidera dans les fokontany d'Ankijabe e Mangaroa.

La population active est estimée à 16 296 personnes d'ici 15 ans, ce qui exigera la création de 20 871 emplois. Cette population active se concentrera dans les Fokontany d'Ankijabe, Mangaroa et Morarano.

3.2.1. Accès égalitaire et assuré de la population aux infrastructures et services sociaux de base

La commune d'Ankijabe a réalisé le constat de l'insuffisance des infrastructures sociales de base, centres de santé, écoles, points d'approvisionnement en eau, dans sa commune actuellement. L'étude prospective de la démographie communale indique pourtant un accroissement de 60% de la population d'ici 15 ans. Le défi consiste donc pour la commune à non seulement combler le déficit en infrastructures et équipements actuel, mais aussi à prévoir des réponses aux besoins de la population future.

La commune devra porter une attention particulière au choix des lieux d'implantation des nouvelles infrastructures afin de préserver l'égalité des chances entre tous les habitants et l'équilibre de développement des localités du territoire.

La commune débutera ainsi par mettre aux normes et réhabiliter les infrastructures communautaires existantes et réunir les conditions de mise en place des nouvelles.

3.2.2. Maîtrise de l'évolution démographique dans la Commune

La commune d'Ankijabe ne peut concevoir le développement de son territoire sans tenir compte de l'évolution de sa démographie. La projection démographique de la commune prévoit l'augmentation massive de la population d'ici 15 ans (32 270 pour 2027). Cette étude ne donne pourtant pas la mesure de la migration dans cet accroissement de population. Le poids des natalités non plus n'y apparaît pas de manière précise. L'histoire de la commune fait pourtant apparaître une importance de la migration dans la commune. Le fait que les responsables locaux n'aient pas pu donner d'indications précises sur les opérations de planning familial dans la commune dénote de l'absence de maîtrise de la natalité sur le territoire d'Ankijabe.

La commune devra instaurer des mesures de suivi rigoureux des mouvements de population dans la commune et des régulations de la natalité, et ce afin de ne pas fausser les prévisions nécessaires à la gestion communale..

3.3 Enjeux environnementaux et économiques

Le tissu économique de la commune d'Ankijabe se compose en grande partie d'activités du secteur primaire. Les ressources naturelles constituent ainsi les éléments vitaux dont dépend l'essor du développement local.

L'état des lieux environnemental de la commune a mis à jour une diminution inquiétante des ressources, notamment les forêts et l'eau. Les forêts ont diminué de Sans mesures pour freiner et arrêter ses pertes, la commune ne pourra plus assurer la pérennité des activités des agriculteurs, et compromettre le développement local.

Les principales activités, sources de l'essentiel des revenus, de la population de la commune se trouvent dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la transformation artisanale.

Ces activités dépendent fortement de la disponibilité des ressources naturelles. Aussi, les enjeux en matière d'environnement et d'économie touchent la conservation, la régénération et l'augmentation des ressources indispensables à ces activités, pour assurer leur viabilité et leur rentabilité.

Par ailleurs, la pérennité et la rentabilité des activités de la population assurent l'amélioration des ressources financières de la commune, notamment fiscales.

3.3.1. Rétablissement de la qualité et de l'équilibre de l'environnement et pérennisation des activités économique de la population

La déforestation effrénée constatée depuis 2007, de l'ordre de plus de 500 Ha par an, a certainement contribué à l'ensablement des cours d'eau, à la réduction des précipitations, au tarissement des plans d'eau en général, à l'apparition de lavakas dans plusieurs fokontany.

Ces désordres écologiques affectent les rendements des cultures. Pour y remédier, les enjeux devraient résider dans :

- L'augmentation des surfaces boisées.
- La protection des zones humides (raphières, plans et cours d'eau) pour réduire le tarissement des sources et cours d'eau, La commune devra prévoir la mise en place d'organisation de gestion des zones humides pour réduire les exploitations irrationnelles des ressources aux abords ou dans ces zones (pêches hors saison, coupes illicite de raphia).
- La lutte contre les feux de brousse ;
- La sensibilisation de la population sur l'interdépendance entre le climat et les forêts pour qu'elle puisse participer pleinement, et avec conviction, aux efforts de rétablissement de l'équilibre environnemental.
- Renforcement de la protection des forêts restantes, qu'elles soient denses ou dégradées.
- Renforcement des structures de gestion durable des ressources naturelles.

3.3.2. L'amélioration des revenus de la population

L'étude prospective de la démographie communale a indiqué que la population active atteindra le nombre de 16 296 en 2027.

Le secteur traditionnel de l'agriculture ne peut pas satisfaire à lui seul les besoins en termes d'emplois de cette population car les possibilités d'extension des zones de cultures sont réduites. La commune devra donc encourager l'installation des travailleurs dans les autres secteurs d'activités possibles à réaliser dans la commune. Cela ne va cependant pas sans une amélioration du niveau de connaissance et de compétence des jeunes

Ainsi l'enjeu réside dans :

- L'extension des zones de cultures actuelles, et l'augmentation des rendements des terres par amélioration de l'irrigation et des pratiques ;
- Le développement du secteur minier.
- Le renforcement de la formation des jeunes dans des branches techniques
- L'attraction d'investisseurs privés intervenant dans le secteur de l'agriculture, la transformation, le tourisme.

4 LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

4.1 La vision communale

En tenant compte des différents enjeux de la commune, la population a défini ensemble sa vision pour les 15 années à venir. Ainsi en 2027 la commune rurale d'Ankijabe sera : «Une commune sécurisée, productive, socialement et économiquement prospère »

4.1.1. Principes fondamentaux

Afin de garantir aux générations futures un cadre de vie de qualité, et permettre ainsi au territoire communal de devenir attractif, le SAC s'aligne aux exigences d'un véritable développement durable stipulées dans la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire:

- Le principe d'équité et d'anticipation en garantissant les besoins fondamentaux pour la génération actuelle et future, en assurant équitablement la satisfaction de tous les groupes sociaux en services et en équipements, facteurs d'épanouissement humain, social et culturel
- Le principe de préservation de la qualité des milieux naturels, en garantissant une agriculture durable et une gestion durable de nos ressources naturelles,
- Le principe d'efficacité économique en assurant la reproduction et l'innovation des systèmes économiques, en créant des richesses matérielles et immatérielles au profit des populations concernées, autrement dit l'amélioration des revenus et augmentation de l'emploi.
- Le principe de solidarité qui garantit la cohésion sociale en préservant la culture locale et l'aménagement existant
- Le principe de participation publique et une responsabilisation citoyenne accrue pendant le processus de mise en œuvre du SAC.
- La promotion des mesures d'adaptation au changement climatique répondants aux besoins de la population et des écosystèmes

En plus de ces principes de bases, des règles techniques spécifiques sont aussi à observer dans le cadre de l'établissement des scénarii d'aménagement, que ce soit de l'aménagement physique que de l'aménagement foncier.

4.1.2. Intégration des normes sectorielles

Du point de vue technique, le SAC intègre les normes sectorielles en vigueur et s'est basée sur la prospective démographique. En matière sociale, les normes ministérielles sur les infrastructures sanitaires, scolaires et d'adduction d'eau potable ont été appliquées avec les rayonnements géographiques.

A défaut des objectifs sociaux précis à l'horizon de 2027, la Commune opte pour la prise en compte de la génération actuelle et future:

- Un taux de scolarisation de 100% pour l'éducation fondamentale et ce pour chaque fokontany, la mise aux normes des infrastructures scolaires existantes
- Un taux de desserte en adduction d'eau potable de 100% pour chaque fokontany et mise aux normes des points d'eau garantissant la santé publique
- Un accès équitable à la santé pour tous les fokontany, respect de la norme un médecin pour 10000 habitants, et mise aux normes du centre de santé de base
- Un accès accru de la population aux services publics de base notamment dans les zones de concentration humaine
- La résolution des problèmes d'enclavement en donnant la priorité à des critères humanitaires et alimentaires

4.1.3. Principes de l'organisation de l'espace communal

Pour les affectations des terres, il faudra désormais les harmoniser avec les vocations naturelles des terres ainsi qu'avec l'aménageabilité du territoire qui tient compte de leurs caractéristiques physiques et de leur vulnérabilité écologique. Ainsi, les principes suivants ont été intégrés:

- Pour assurer un cadre de vie de qualité, prioriser l'extension des zones de l'habitat en fonction de l'accroissement démographique (+ 50%) en tenant compte des besoins de surface pour les infrastructures et équipements de base pour les zones à concentration humaine, en dehors des zones inondables. Il faudra également prévoir des nouvelles zones de l'habitat pour les futures zones d'investissement économique.
- Vouer toutes les zones sensibles définies dans les normes environnementales (ressources en eau, marécage, forêt, raphièrre et autres zones humides) à la protection et à la gestion durable des ressources naturelles. L'objectif étant de permettre aux espaces naturels de conserver durablement leur richesse biologique et d'assurer leurs fonctions dans un écosystème plus large. Ceci étant, pas d'extension des zones habitées ni d'extension de zone agricole dans les zones sensibles. Pour leurs protections, se limiter au repeuplement des espèces autochtones.
- Pour garantir une cohésion sociale durable, maintenir à leur état actuel les aménagements existants comme les surfaces agricoles, les zones d'habitat, et les zones reboisées et régulariser les éventuels litiges fonciers les concernant.
- En matière de sécurité alimentaire, viabiliser et valoriser les plaines favorables à l'agriculture, facilement aménageables et irrigables et prioriser l'agriculture paysanne notamment pour les terrains à proximité des zones de cultures actuelles et de zone de l'habitat
- Pour améliorer l'accès à l'emploi et accroître l'attractivité communale, mettre en place des zones d'investissement économique pourvoyeurs d'emplois. Valoriser les espaces « à grand potentiel économique » selon leurs vocations respectives (touristiques, miniers, agro business, etc.). Inciter les investissements dans des terrains dont l'aménagement nécessite un apport technologique et de capital financier plus conséquent, et dont son occupation et état actuel ne sont sujettes ni à des conflits fonciers ni à des rejets de la population locale (espaces sous-exploitées non à proximité des villages ni de leurs zones d'intérêt économique et socioculturel et en dehors des zones sensibles)
- Pour le reboisement, parmi les terrains favorables, prioriser les versants en amont des périmètres agricoles afin de contribuer à la diminution d'érosion en aval (approche BV).
- En matière d'élevage, pour réduire les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs d'une part et pour mieux prévenir les feux sauvages liés à l'élevage d'autre part, délimiter des zones de pâturage et les séparer des champs de culture par des reboisements villageois et privés.
- Les surfaces à forte pente (> 30%) sont laissées telles qu'elles comme pâturage, ou vouées à des reboisements pour les protéger d'érosion.
- De ce fait, tous les aménagements futurs se feront aux dépens des savanes herbeuses mais tout en considérant le relief, la distance par rapport à un village et/ou à un cours d'eau, à une route.

4.2 Les objectifs et les orientations sectorielles

Cinq objectifs ont été définis lors de l'atelier communal :

- Objectif 1 : Maîtriser la croissance démographique et assurer l'accès de la totalité de la population aux différents services sociaux de base
- Objectif 2 : Assurer l'hygiène, le confort et la sécurité de base des lieux de vie de la population
- Objectif 3 : Faciliter l'accessibilité de tous les fokontany de la Commune
- Objectif 4 : Promouvoir des options économiques variées, tournées vers le marché, et identifiées à partir d'études de filières
- Objectif 5 : Garantir la qualité de l'environnement, la durabilité des ressources naturelles, et la préservation des zones sensibles

Objectif 1 : « Maîtriser la croissance démographique et assurer l'accès de la totalité de la population aux différents services sociaux de base »

4.2.1. Orientations pour le secteur population

La majeure partie de la population est issue de la migration, et la circulation interne de la dans la commune n'est pas encore contrôlée.

Estimation des besoins

En 15 ans, la commune prévoit de disposer d'une statistique fiable et à jour concernant sa population et leurs mouvements

Axes d'aménagement :

- Mise en place d'un système de recensement systématique au niveau de chaque fokontany
- Renforcement du contrôle de la migration à travers la tenue d'un registre des migrants
- Renforcement de la sensibilisation sur le planning familial

4.2.2. Orientations pour le secteur éducation

Estimation des besoins

Les besoins en infrastructures scolaires (salles de classes) sont estimés sur la base des normes et principes ci-après:

- Le taux de scolarisation de 100% en 2027 et le respect du ratio de 50 élèves par salle de classe
- La répartition équitable des établissements et infrastructures scolaires en fonction des besoins réels des différentes localités et le respect de l'éloignement maximum de 3 km entre le lieu d'habitation de l'élève et son école.
- L'application des normes techniques relatives aux infrastructures connexes des établissements scolaires (les Points d'eau, WC, terrains de sports, logements des enseignants, Bureaux administratifs)
- L'application des normes pour l'ouverture des établissements d'enseignement secondaires (CEG) :

Le tableau suivant résume les besoins en salles jusqu'en 2027 :

Fokontany	Enfants scolarisables en 2027	salles de classe disponibles (2012)	Besoins en salles de classe	Salle de classes à construire
Ankijabe	1922	17	39	22
Manongarivo	434	3	9	6
Soaniaviana	326	0	7	7
Belalitra	655	3	14	11
Befotaka	690	4	14	10
Morarano	773	3	16	13
Bealana	612	0	13	13
Andakavaky	311	0	7	7
Mangaroa	1693	2	34	32
Tsinjorano	1693	3	34	32
Betaimborona	292	2	6	4

Tableau n°12: Estimation des besoins en salles de classes selon ZAP Ankijabe et projection

La commune estime par ailleurs nécessaire la familiarisation de la population à l'internet d'ici 15 ans.

Axes d'aménagement :

- Construction de nouveaux établissements scolaires selon les besoins définis
- Scolarisation des enfants du fokontany d'Andakavaky
- Mise en place d'un centre de formation professionnelle (Centre de formation Agricole et artisanale à Trabonjy, fokontany de Manongarivo)
- Ouverture d'un centre de familiarisation aux nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) à Ankijabe (type « vohikala »)

4.2.3. Orientations pour le secteur santé publique

Estimation des besoins :

Les besoins en formation sanitaire sont estimés sur la base des principes suivants :

- L'application de la norme de 1 CSB II avec 1 médecin pour 10 000 habitants et 1 CSB I avec 1 paramédical pour 5 000 habitants
- La distance maximum de localisation d'un centre de santé ne doit pas excéder 10 km
- L'accessibilité équitable des centres de santé de base pour la population
- Le respect des normes techniques pour les CSB, notamment en ce qui concerne les infrastructures connexes et les dotations des matériels et équipements

CSB	Existants 2011	Estimations 2027
Population	20 110	32 270
CSB II	1	2
CSB I	1	1
Total	2	3

Tableau n°13: Estimation des besoins en formation sanitaire de base

Axes d'aménagement

- Ouverture d'un nouveau CSB I à Morarano
- Amélioration des réseaux routiers et mise en place d'une barque métallique à moteur à Kamorovao
- Résolution avec les techniciens de la Direction Régionale de la Santé du problème de fonctionnalité du CSB I à Mangaroa
- Demande de changement du statut du CSB I de Mangaroa en CSB II avec la construction des équipements connexes relatifs aux établissements sanitaires en vigueur (Installation de point d'approvisionnement en eau potable, électrification solaire du site, construction de salles pour accompagnants, installation d'unité de dentisterie et de laboratoire d'analyse, construction de logements du personnel, construction d'une clôture, etc)

4.2.4. Orientation pour le secteur eau potable

La capacité totale des points d'eau actuellement fonctionnels est prévue pour répondre aux besoins de 2400 personnes, alors que la population atteint le nombre de 12 287.

La commune atteindra un taux de desserte de 100% pour la population de tous les fokontany d'ici 2025, en partant des perspectives démographiques et en respectant la norme de 300 personnes pour un puits. La répartition spatiale sera équitable pour tous les fokontany (voir **carte 21**) en tenant compte des besoins réels au niveau des hameaux et en respectant les normes techniques qui garantissent la potabilité de l'eau fixées par le ministère compétent.

Estimation des besoins :

L'estimation des besoins en adduction d'eau potable s'est réalisée en tenant compte :

- des perspectives démographiques,
- de la norme d'un puits-forage pour 300 personnes,
- l'équité de la répartition spatiale et des besoins réels au niveau des hameaux,
- des normes techniques garantissant la potabilité de l'eau.

Fokontany	2011		2027		
	Population	Puits aux normes existants (I)	Population	Besoins (II)	Puits à construire (II) – (I)
Ankijabe	4 733	7	7 595	26	19
Manongarivo	1 070	1	1 717	6	5
Soaniaviana	803	1	1 289	5	4
Belalitra	1 614	1	2 590	9	8
Befotaka	1 700	1	2 728	10	9
Morarano	1 904	2	3 055	11	9
Bealana	1 507	1	2 418	9	8
Andakavaky	767	0	1 231	5	5
Mangaroa	4 170	1	6 692	23	22
Tsinjorano	1 122	1	1 800	6	5
Betaimborona	720	1	1155	4	3
Commune	20 110	17	32270	114	97

Tableau n°14 : Estimation des besoins en points d'eau eau potable par fokontany selon CR Ankijabe et projections

Axes d'aménagement

- Planification opérationnelle et réalisation d'études techniques approfondie sur la base des besoins estimés
- Construction des 97 puits aux normes prévues pour tous les fokontany et répartis selon le tableau des besoins.
- Approvisionnement en eau potable du chef-lieu de la commune à travers la réhabilitation du système gravitaire d'Ankoririka

Après calcul, les besoins en infrastructures d'adduction d'eau potable sont estimés à 97 puits aux normes d'ici 2027. (Voir **carte 21**)

Objectif 2 : « Assurer l'hygiène, le confort et la sécurité de base des lieux de vie de la population »

4.2.5. Orientations pour le secteur urbanisme et habitat

Estimation des besoins en surfaces d'extension

- Le nombre de la population estimée en 2027 détermine le besoin en extension des zones d'habitat
- La norme nationale sur l'habitat attribuée au moins 200 m² par ménage pour l'extension des habitats.
- Les superficies des zones d'extension d'habitat calculées selon les normes suscitées doivent être majorées de 50 %, en prévision des implantations des équipements publics et communautaires nécessaires

- Les contraintes physiques et les critères d'aménageabilité doivent être pris en compte lors de la délimitation des zones d'extension des habitats. En effet, les zones inondables et les parties touchant des pentes très fortes (>30%) ainsi que les zones sensibles sont catégoriquement exclues ;
- Les zones déjà aménagées ne devront pas être affecté à d'autre vocation, toutefois, la commune d'Ankijabe ne dispose plus assez d'espace libre pour un aménagement foncier. En conséquence, certaines zones de cultures ayant répondues aux exigences des normes d'extension des habitats y ont été attribuées.

Les besoins en équipements publics ont été identifiés avec la concertation de la population locale.

Axes d'aménagement

- Réglementation et mise en place d'une norme de construction pour Ankijabe et Mangarao
- Électrification rurale pour Mangarao
- Construction des équipements adéquats dans les marchés communaux (latrines, puits, bacs à ordures)
- Mise en place d'un stationnement des camions et des taxi-brousses
- Construction d'un terrain de sport à Ankijabe
- Ouverture d'un centre d'information et de bibliothèque communautaire à Ankijabe
- Établissement d'un plan d'urbanisme sommaire en collaboration avec le SRAT en vue de mieux organiser le chef-lieu de la commune
- Mise en place d'une gare à charrettes pour les marchés
- Mise en place d'un bureau du guichet unique au niveau du marché de bovidés
- Construction d'un puits, de latrines, d'abreuvoirs dans le marché de bovidés
- Mise en place de zones d'extension de l'habitat pour l'ensemble de la commune pour une superficie totale de 170 ha

4.2.6. Orientation pour le secteur foncier

Estimation des besoins:

La sécurisation foncière constitue un élément déterminant pour assurer l'essor des activités de la population ;

Axes d'aménagement :

- Renforcement des sensibilisations sur la régularisation administrative des terrains mis en valeur (encourager l'obtention des certificats fonciers)
- Recensement des habitants mettant en valeur les terrains autrefois occupés par la SINPA
- Détermination exacte de la surface des terrains de la SINPA
- Régularisation des terrains occupés par la SINPA en collaboration avec le service des domaines et de la topographie en vue d'une acquisition définitive par la commune et les occupants

4.2.7. Orientation pour la sécurité publique

Le bien-être de la population dépend de son cadre de vie. La sécurité constitue un élément indispensable à l'amélioration de ce cadre de vie de la population.

Axes d'aménagement

- Installation d'un poste avancé de gendarmerie ou d'un DAS (Détachement d'Appui à la Sécurité) à Ankijabe et Mangaroa
- Établissement, renforcement et application effective du Dina communal.
- Consolidation de l'utilisation du registre des non-résidents pour assurer le contrôle des flux de personnes
- Mise en place d'un comité de vigilance (andrimaso-pokonolona) dans chaque secteur

Objectif 3 : « Faciliter l'accessibilité de tous les fokontany de la commune »

4.2.8. Orientations pour le secteur transport et communication

Estimation des besoins

L'accès aux différents services sociaux de bases (CSB, école, autres services publics) dépend énormément de la qualité et de la disponibilité des réseaux et voies de communications. En outre, le développement des activités économiques locales, réalisées à partir des échanges inter fokontany et intercommunal nécessitent la considération de l'état des infrastructures de communications. Ainsi, la commune rurale d'Ankijabe vise à assurer la liaison en permanence entre la partie extrême orientale de la commune (Andakavaky), le chef-lieu, et la partie extrême occidentale (Befotaka)

Le tableau suivant présente les pistes à entretenir et les types d'aménagement estimés nécessaires par la population et les participants à l'atelier :

Trajets ou pistes	Longueurs (Km)	Aménagements
Ankijabe-andranonakoho-Borne-pambanizamanisatra-Befotaka-Morarano-Bealana	112,5	Réhabilitation
Ankijabe-Soaniavina-Malaiboka-Kamorovao-Andranotakatra-Mangaroa-Andakavaky	7,9	Mise en place de digue à Soaniavina Construction de pont à Andranotakatra Mise en place de canots à vapeur au niveau de Kamorovao
Manongarivo-Trabonjy-Ankijabe		Réhabilitation pont HASYMA
Belaitra-Ambalafomby		Réhabilitation du pont à Doanikely
Bealana- Antsahabe		Réhabilitation du tronçon avec mise en place de buses

Tableau n°15 : Besoins en infrastructures de transport selon cartographie participative

Axes d'aménagement :

- Élaboration d'études techniques préalables sur la nature et la faisabilité des opérations d'amélioration des pistes identifiées par la perception locale, avec les responsables techniques des Ministères compétents;

- Mise en œuvre d'études filières approfondies pour identifier les besoins liés aux filières porteuses;
- Mise en œuvre des besoins validés par les études techniques.

Objectif 4 : « Promouvoir des options économiques variées, tournées vers le marché, et identifiées à partir d'études de filières »

4.2.9. Orientations pour le secteur économie

Estimation des besoins

98% de la population de la commune travaille dans le secteur primaire, ainsi les axes de d'aménagement de la commune sont orientés en priorité dans ce secteur. Les déterminations des besoins sont proportionnelles à la croissance de la population qui est estimée à 32 270 en 2027.

Les normes établies par le ministère de l'agriculture servent d'élément de base de l'estimation des besoins pour assurer la sécurité alimentaire de la population:

- En moyenne ; une personne consomme 138 kg de riz blanc
- 65% de la production en paddy sont retenus comme quantité réelle de riz blanc
- Le rendement rizicole moyen de la commune est de 2 T/ha

Le tableau ci-après résume l'estimation des besoins de la commune d'ici 2027 :

Fokontany	Ankijabe	Manongari vo	Soaniavin a	Belalitra	Befotaka	Morarrano	Bealana	Andakava ky	Mangaroa	Tsinjorano	Betaimbor ona	COMMUNE
Population totale 2027	7 595	1 717	1 289	2 590	2 728	3 055	2 418	1 231	6 692	1 800	1 155	32 270
Besoin de riz blanc [t] (138 kg/habitant)	1048	237	178	357	376	422	334	170	923	248	159	4 453
Surface rizicole nécessaire [ha] (65% * 2 t/ha)	645	146	109	220	232	259	205	105	568	153	98	2 740

Tableau n°16 : Estimation des besoins en surface de rizières pour 2027 selon calculs SIG

En tenant compte de la surface rizicole actuelle (3131ha), la commune dispose de suffisamment de rizières pour nourrir sa population. En effet, le besoin en surface rizicole en 2027 n'atteint que 2740 ha. Toutefois, la prédominance des cultures sèches et l'impossibilité de l'extension des surfaces cultivables amène à de nouvelles orientations dont la spécialisation de la production agricole selon les résultats d'études approfondies de filières à réaliser.

La population a aussi estimé nécessaire la réhabilitation des barrages non fonctionnels actuellement, ainsi que la mise en place de nouveaux barrages d'irrigation.

Les besoins en termes d'irrigation se présentent comme suit :

Fokontany	Types	
	Barrage à construire	Barrage à réhabiliter
Belalitra	Andavatsiotra, Ampombobe, Tafian'nymaodidina	Matsaborimena, Andranotakatra, Bemamba,
Ankijabe	Bemambaatsimo, Bemamabaavaratra,	Betamango
Manongarivo	Andranongisa, Madiro tracteur (Andrefan'ny Manongarivo)	
Morarano		Antsivokena (Ambony ,ambany)
Soaniaviana	Bemamba, Antafiabe, Mahatazana	
Befotaka	Anijànitimanovo,	Pamban'nyzamasatra
Betaimborona	Ambovon'omby,	
Bealàna	Matsaka, Betsianana, Tsilanizaka	
Tsinjorano	Bemadiro, Andranotakatra, Andoharano	

Tableau n°17: Propositions en matière d'infrastructures hydro-agricoles selon cartographie participative

Pour le secteur élevage, l'amélioration des revenus des éleveurs passe par celle de la santé des bétails d'après la population. La commune pense ainsi devoir assurer la disponibilité d'abreuvoirs, et de fourrages améliorés, et de couloirs de vaccination aux normes dans les fokontany.

Pour assurer un revenu suffisant à toute la population active, les participants à l'atelier a inscrit dans les besoins la créations de nouveaux emplois hors du secteur agricole.

Axes d'aménagement :

Pour assurer l'amélioration des ressources financières de la commune et de la population, les axes d'aménagement proposés sont :

- Installation d'un barrage de ristournes dans les fokontany de Befotaka, Bealana, Manongarivo, Morarano, Tsinjorano, Andakavaky, Mangaroa.
- Mise en place d'une organisation et d'une structure de gestion du grenier communautaire villageois (GCV)
- Promotion de l'utilisation de semences améliorées et de variétés de cultures adaptées aux changements climatiques
- Lancement d'études de filières pour la pisciculture, les cultures sèches et l'élevage bovin
- Facilitation de la mise relation directe des agriculteurs avec les industriels du secteur de la transformation tels que SOPAGRI, LFL, STAR, SKOL,...
- Réhabilitation des barrages hydro-agricoles endommagés et construction de nouveaux barrages dans les zones déterminées dans le tableau des besoins
- Mise en place d'une structure de gestion durable des barrages
- Réhabilitation des axes routiers reliant les fokontany Ankijabe, Mangaroa, Bealana
- Promotion de l'investissement minier
- Mise en place d'une zone d'investissement minier à Andakavaky (base à vie)
- Mise en place des couloirs de vaccination dans les 11 fokontany

- Promotion de la culture des fourrages à l'intérieur des zones reboisement (pour les plants d'au moins 3 ans)
- Mise en place d'un cabinet vétérinaire dans la commune
- Promotion de la pisciculture
- Ré empoissonnement régulier et mise en place d'une structure de gestion des lacs
- Renforcement des contrôles de marché (vérification des appareils de mesures et des faux billets)
- Uniformisation et clarification des taxes et redevances pour l'achat des bovidés

Objectif 5 : « Assurer la conservation durable des ressources naturelles, des zones sensibles et faciliter l'adaptation de la population au changement climatique »

4.2.10. Orientations pour le secteur environnement

Estimation des besoins

Le constat de la vitesse de dégradation des ressources naturelles et la détérioration des zones sensibles a amené la commune à considérer comme besoins importants la préservation des ressources actuellement disponible, l'augmentation de surfaces reboisées et la gestion durable des zones sensibles, ainsi que le renforcement de la lutte contre les feux de brousse.

Axes d'aménagement

- Préservation des lambeaux de forêt primaire et de forêts dégradées
- Mise en place d'une structure de gestion durable des ressources forestières et des ressources en eau à Befotaka, Bealàna, Belalitra (Ambalafombo), Mangaroa (Morafeno, Tanambao, Matsitso), Ankijabe (Ambararata – Madirotoloho)
- Evaluation des VOI existants
- Rénovation de la structure de gestion communautaire des forêts
- Renforcement des capacités des responsables de l'association gestionnaire des ressources et des agents de reboisement (VNA) chargés de la lutte contre les feux de brousse, mise à disposition des équipements nécessaires.
- Plantation des vétivers aux alentours des lacs
- Mise en place d'un dina communautaire sur l'utilisation des ressources (forêts et lacs) et sur les feux de brousse
- Reboisement des sols nus, des lavaka et des zones à forte pente (Belalitra, Befotaka, Manongarivo)
- Promotion d'une campagne de sensibilisation et d'éducation environnementale sur le lien entre changement climatique et la dégradation de l'environnement.

4.3 Zonage des vocations des terres

En se basant sur les principes d'aménagement et en considérant les objectifs et orientations sectorielles susmentionnées, la Commune d'Ankijabe a procédé au processus de délimitation des zonages concertés de son territoire. Ainsi, cinq (5) grandes affectations ont été définies.

- Zone d'habitat,
- Zone d'agriculture locale,
- Zone d'investissement économique,

- Zone de reboisement,
- Écosystèmes naturels à préserver, comprenant les forêts naturelles et les zones humides.

4.3.1. Zone d'habitat

Définition : Il s'agit des zones où vit actuellement la population de la commune, et les surfaces destinées à l'extension des villages. Ces zones comprennent également les surfaces prévues pour la mise en place des infrastructures sociales et des équipements publics prédéfinis.

Surfaces affectées : 469 Ha dont 170 Ha pour l'extension (voir plan croquis).

Usages dominants : Habitations, installation de bâtiments pour l'exercice d'activités économiques (secteurs secondaire et tertiaire).

Usages compatibles : installation d'infrastructures sociales, d'équipements publics, réseaux routiers internes, espaces verts individuels ou collectifs, structures de protection antiérosive ou contre les feux.

Bases légales de référence : code et autres textes liés à l'urbanisme et l'habitat, textes sur les zones sensibles, normes sectorielles sur les infrastructures sociales et équipements publics, dina local homologué, législation foncière.

4.3.2. Zone d'agriculture locale

Définition : Il s'agit des surfaces destinées aux activités agricoles de la population locale.

Surfaces affectées : 22 444 Ha

Usages dominants : riziculture, rizi-pisciculture, autres cultures paysannes (cultures de décrue et contre saison), l'arboriculture paysanne, les friches ;

Usages compatibles : Installation d'ouvrages et d'infrastructures liés à l'agriculture paysanne (barrages, canaux, unités de stockage, etc...), aménagement de pistes d'évacuation des produits, installation de protection antiérosives et contre les feux.

Bases légales de référence : textes sectoriels relatifs à chaque activité et infrastructures installée ; législation foncière ; textes sur la protection des zones sensibles avoisinantes.

4.3.3. Zone d'investissement économique

Définition : Il s'agit des espaces réservés pour les investissements privés dont les impacts devront profiter à la population locale et améliorer l'attractivité communale en termes d'infrastructures (création de richesses et d'emplois, impacts sociaux et économiques).

Surfaces affectées : 52 Ha dont 5 Ha pour les investissements d'intérêt touristiques, 17 Ha pour une Zone d'Investissement Agricole, et 31 Ha pour une d'investissement Minier.

Usages dominants : Exploitation agricole, forestière et d'élevage, exploitation touristique, exploitation minière, protection contre les feux.

Usages compatibles : construction des bases à vies et des infrastructures sociales.

Bases légales de référence : Textes sectoriels relatifs aux activités et infrastructures installées, MECIE, cahiers des charges respectifs, législation foncière.

4.3.4. Zone de reboisement

Définition : Il s'agit des surfaces destinées au reboisement qui peut être à vocation environnementale et à vocation économique.

Surfaces affectées : 2065 Ha.

Usages dominants : réserves foncières de reboisement à gérer par le service déconcentré des forêts et la Région ; reboisement communal pour améliorer la couverture végétale ; reboisement individuel à vocation énergétique (charbon), autres reboisements à vocation économique. Protection contre les feux et les divagations des bovidés.

Usages compatibles : pépinières, apiculture, production de charbon, production de bois d'œuvre, collecte des fibres végétales, production des huiles essentielles à base de racine et des feuilles. Installation d'ouvrages ou d'infrastructures liés à la foresterie ; aménagement de piste d'accès.

Bases légales de référence : législations forestière et foncière ; cahiers des charges pour TGRN et RFR.

4.3.5. Eco systèmes naturels à préserver

Définition : Il s'agit d'écosystème naturel à préserver et/ou à gérer durablement, constituées des forêts naturelles, des savanes arborés, des raphières, des marécages, des plans d'eau et de sol nu dont la gestion peut être assurée par l'État ou par la communauté de base conjointement avec la collectivité locale.

Surfaces affectées : 12 057 Ha.

Usages dominants : conservation, préservation, restauration ou valorisation durable selon la nature et l'état des ressources.

Usages compatibles : installation d'ouvrages ou d'infrastructures annexes liés à la conservation, la restauration ou l'exploitation forestière, l'éco tourisme et autres valorisations durables des ressources ; Aménagement de pistes d'accès.

Normes : Législations sur les zones sensibles, les règles sur le régime forestier, les règles sur le transfert de gestion et la gestion forestière ; les DINA homologués auprès des entités compétentes ; les contrats de gestion ou les conventions d'exploitation ainsi que les cahiers de charges ; la législation foncière.

4.4 La carte d'aménagement

La carte d'aménagement (Voir **Carte**) est la traduction spatiale du zonage du territoire communale contenant :

- Les aménagements existants qui comprennent les zones d'habitat, les zones d'agriculture et d'investissement agricole, de reboisement ainsi que les tracés de route et de piste ;
- Les zones sensibles à préserver d'ici 2027 comprenant les plans d'eau, les raphières et les forêts ;
- Les projets d'infrastructures routières et hydro agricoles à mettre en place d'ici 2027 ;
- Les vocations futures des zones homogènes du territoire communal qui intègrent les orientations sectorielles et qui ont été définies par la population pendant le processus de zonage.

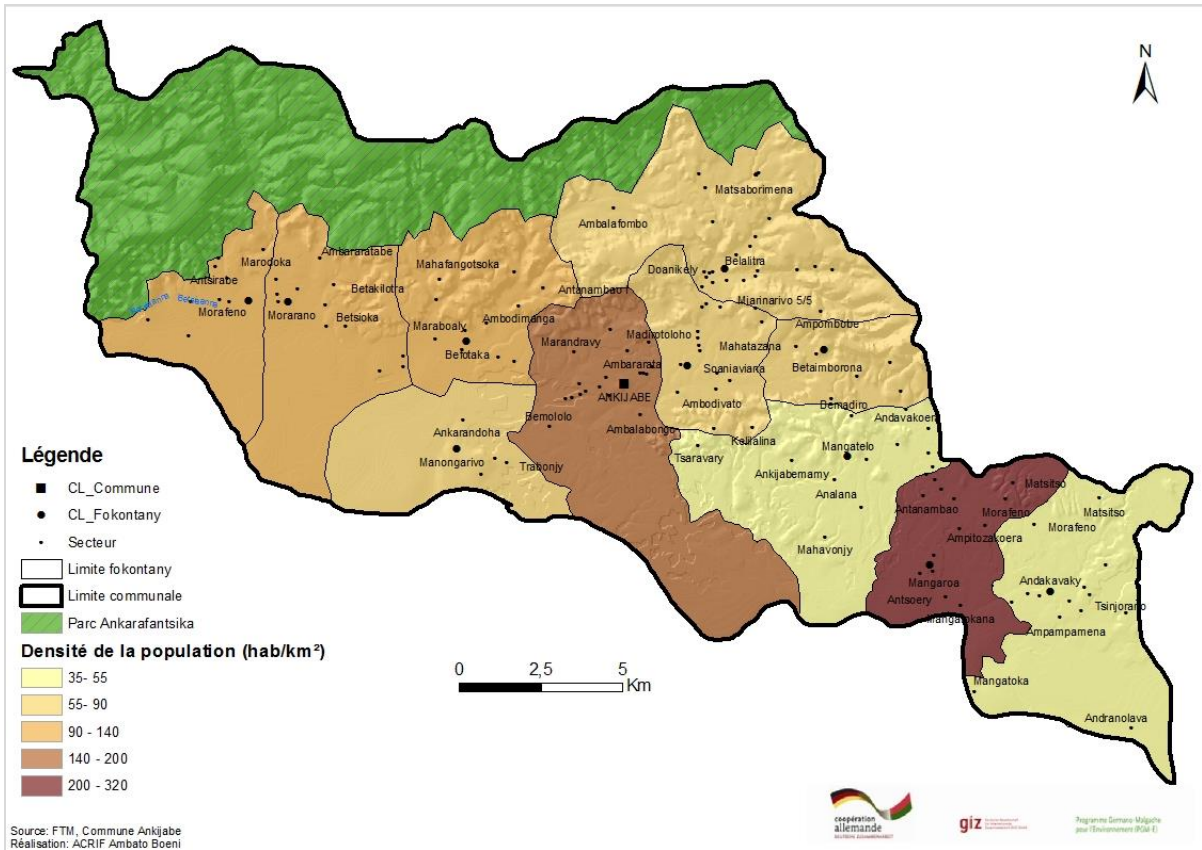
SAC ANKIJABE

Surface en hectares : \ Vocation Fokontany	Ankijabe	Manongarivo	Soaniavina	Belalitra	Befotaka	Morarano	Bealana	Andakavaky	Mangaroa	Tsinjorano	Betaimborona	Commune
Valorisation locale	3 678	1 640	1 585	3 259	2 060	1 944	1 246	3 356	1 798	3 160	1 252	24 978
Zone d'habitat	139	21	49	42	28	28	31	24	65	29	14	469
Agriculture locale	3 410	1 584	1 495	1 781	1 876	1 825	1 206	3 332	1 733	3 116	1 085	22 444
Reboisement	129	35	41	1 436	156	92	9	0	0	16	153	2 065
Investissements économiques	16	0	1	3	0	0	2	31	0	0	0	52
Zone d'investissement agricole	16		1		0					0		17
Zone d'investissement minier			0	0		0		31				31
Zone d'investissement touristique			0	3			2					5
Ecosystèmes naturels	396	612	122	624	227	848	529	323	345	229	37	12 057
Forêt et bois à préserver	256	57	104	560	220	552	203	58	217	213	33	2 472
Parc Ankarafantsika												7 766
Zone humide à préserver	0	0	3	53	1	5	0	0	0	1	3	66
Plan d'eau	140	556	15	11	6	290	326	266	128	16	1	1 753
Total général	4 090	2 252	1 708	3 885	2 286	2 792	1 778	3 710	2 143	3 390	1 289	37 088

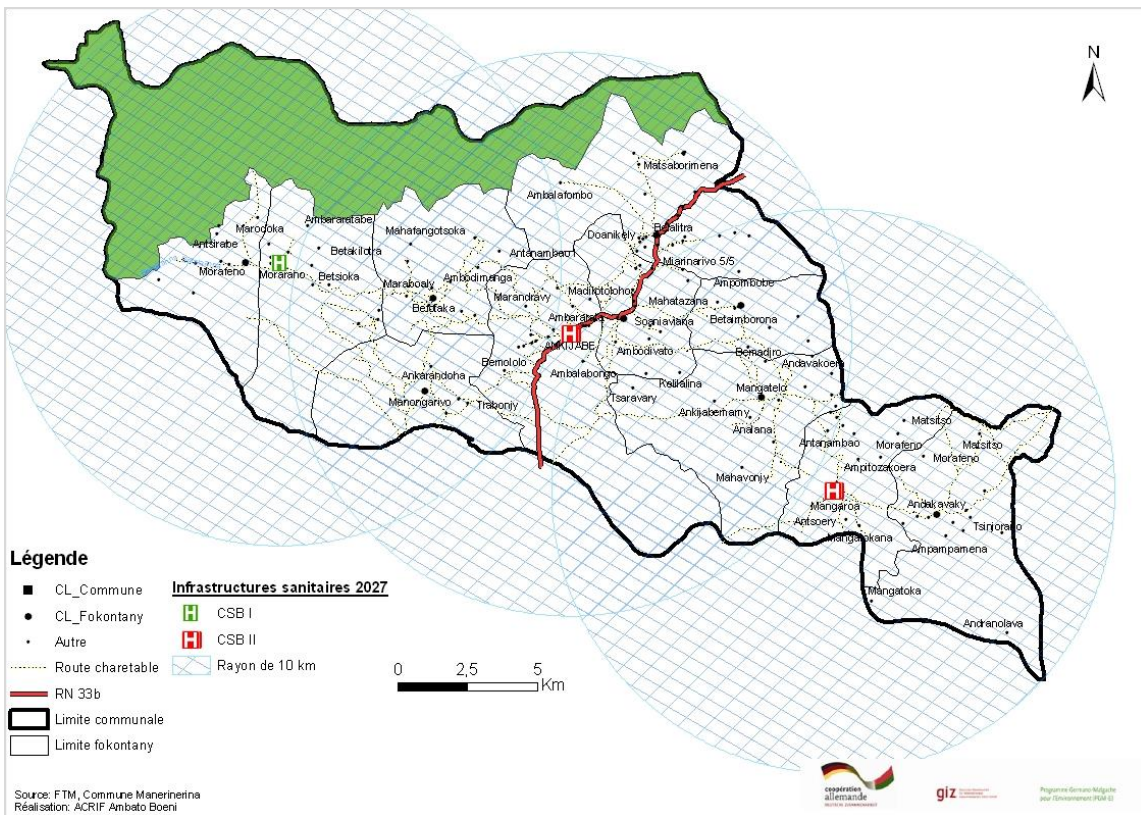
Tableau n°18 : Les vocations des terres par fokontany selon zonage

Ainsi, si le territoire communal est valorisé selon le scénario d'aménagement du SAC, la zone d'habitat passera de 1% à 2,34% du territoire et les autres zones aménagées occuperont 49,7% de la surface communale, si elles ne représentaient que 35% en 2011 (agriculture locale et investissement économique, reboisement).

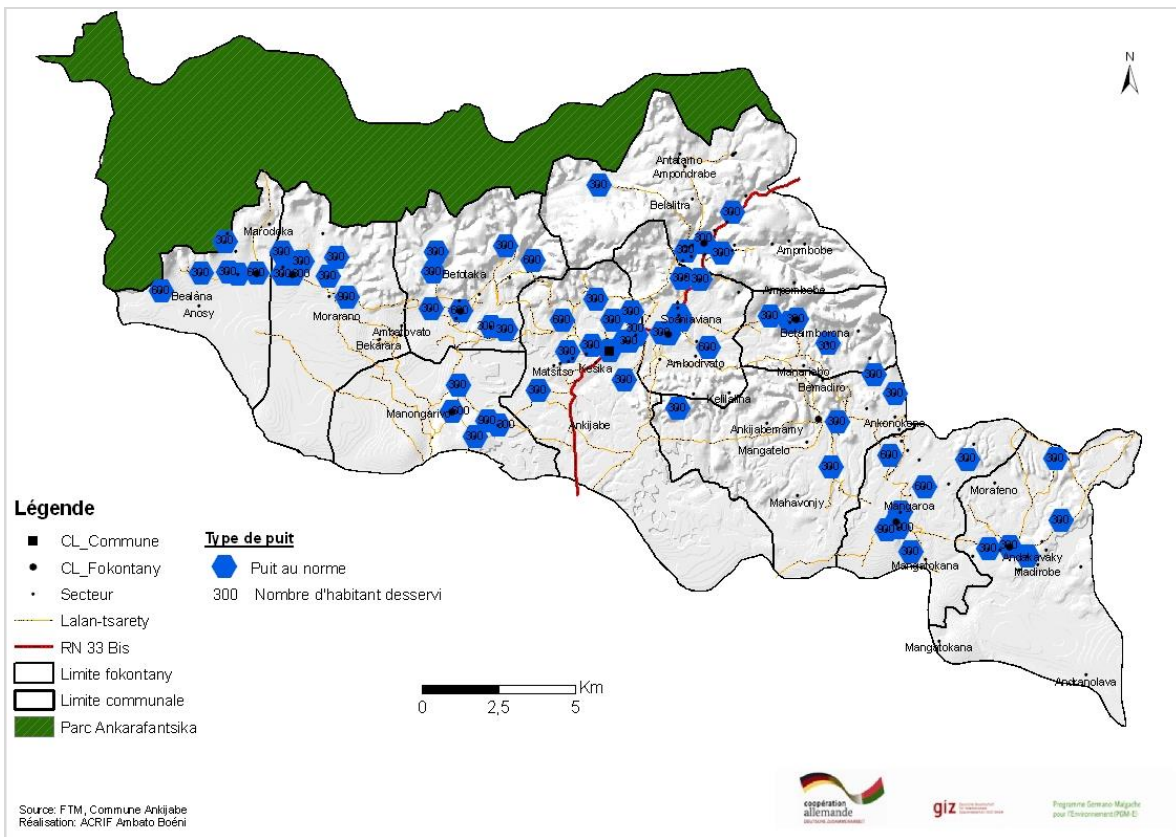
Carte 15: La répartition de la population en 2027



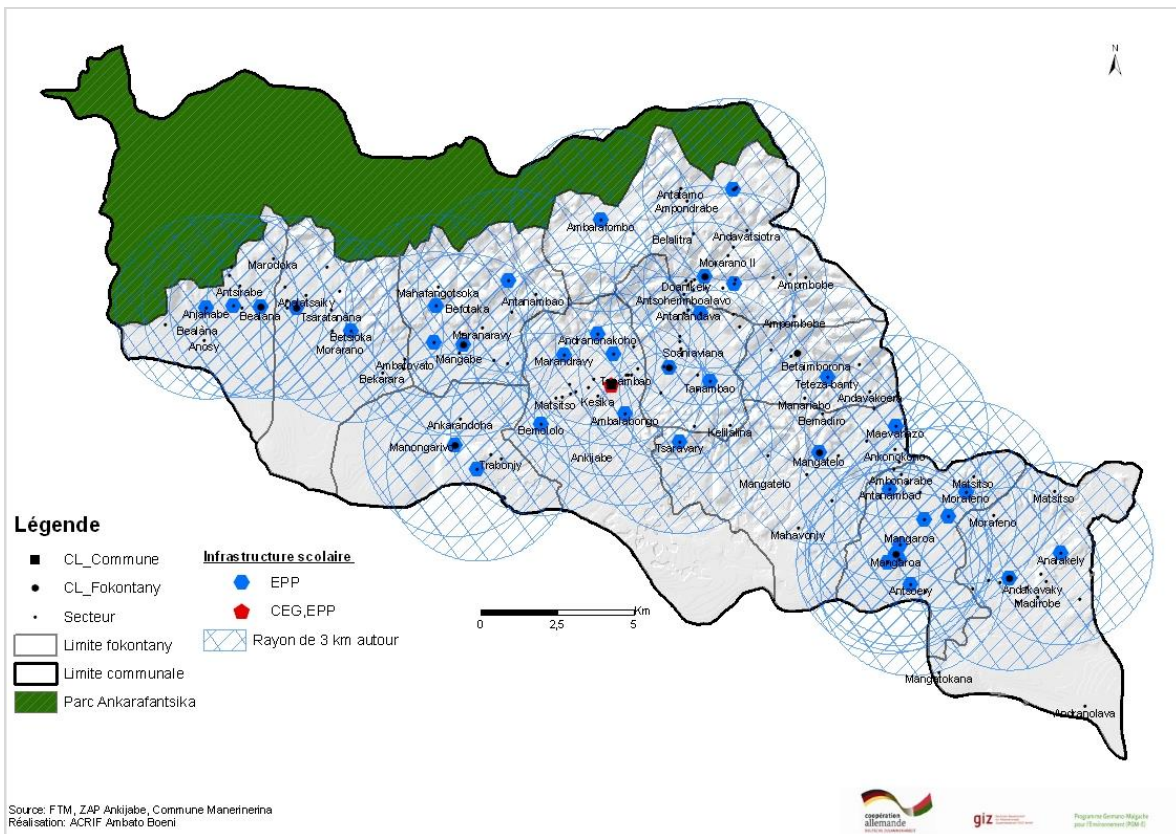
Carte 16 : Les formations sanitaires en 2027



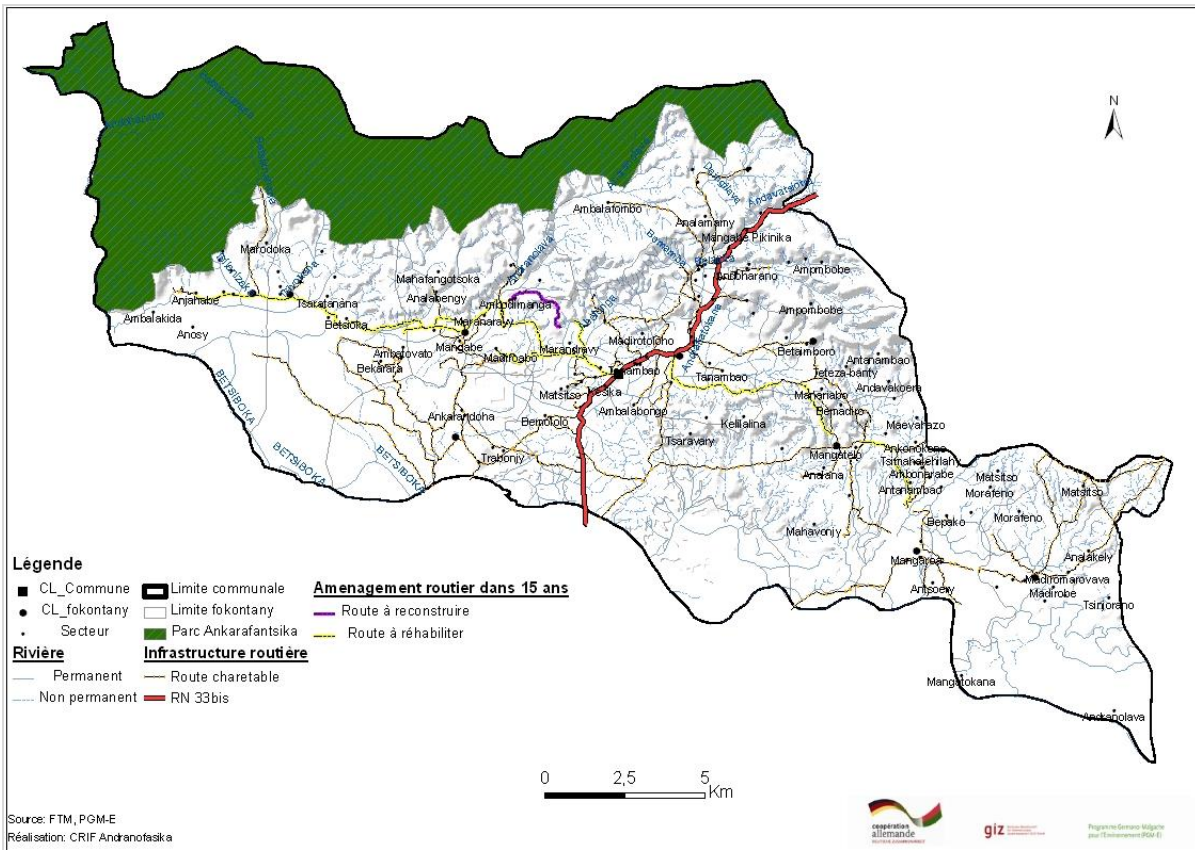
Carte 17: L'accès à l'eau potable en 2027



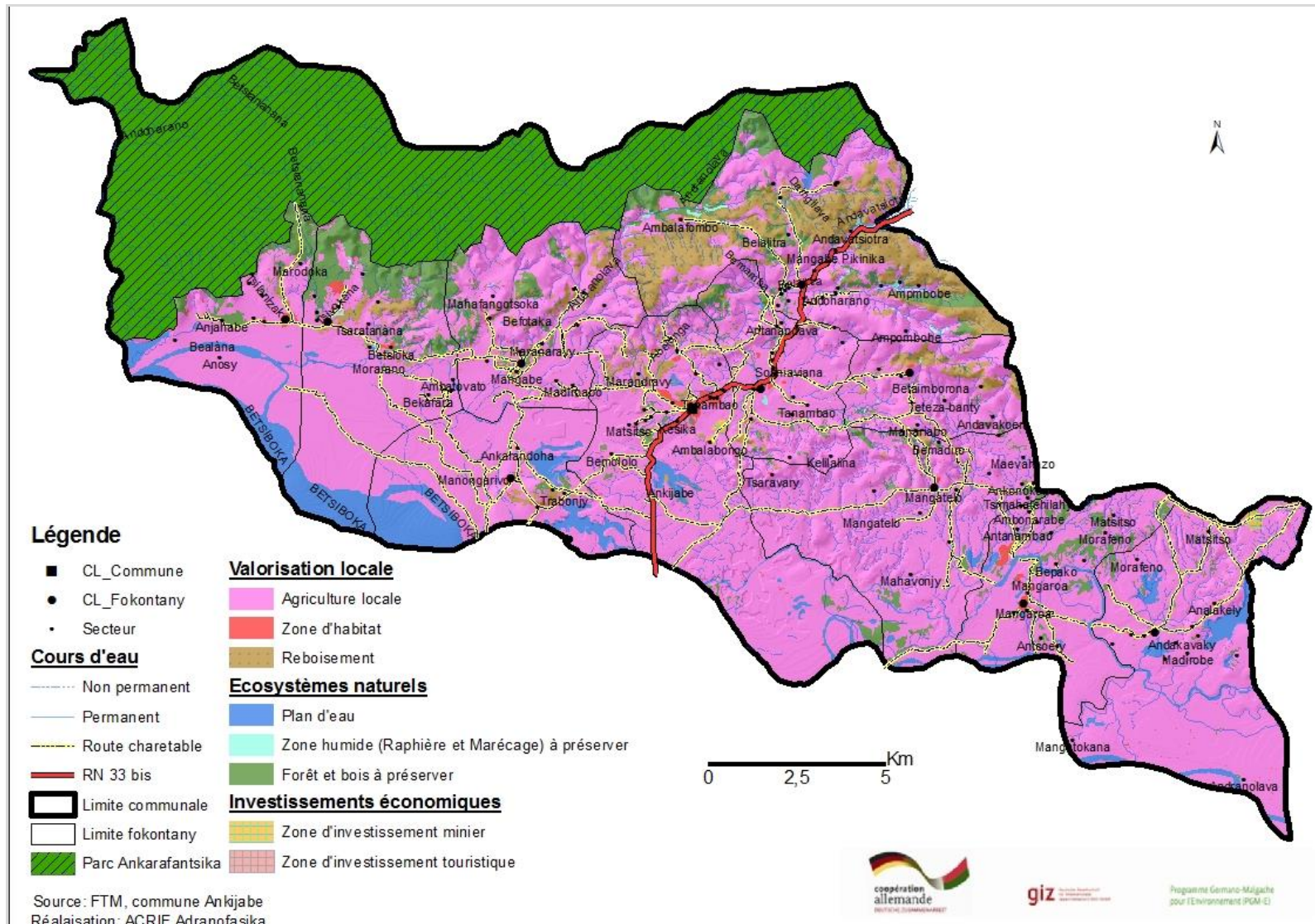
Carte 18: L'accès à l'éducation primaire en 2027



Carte 19: Le réseau routier en 2027



Carte 20: Le zonage des vocations des terres pour 2027

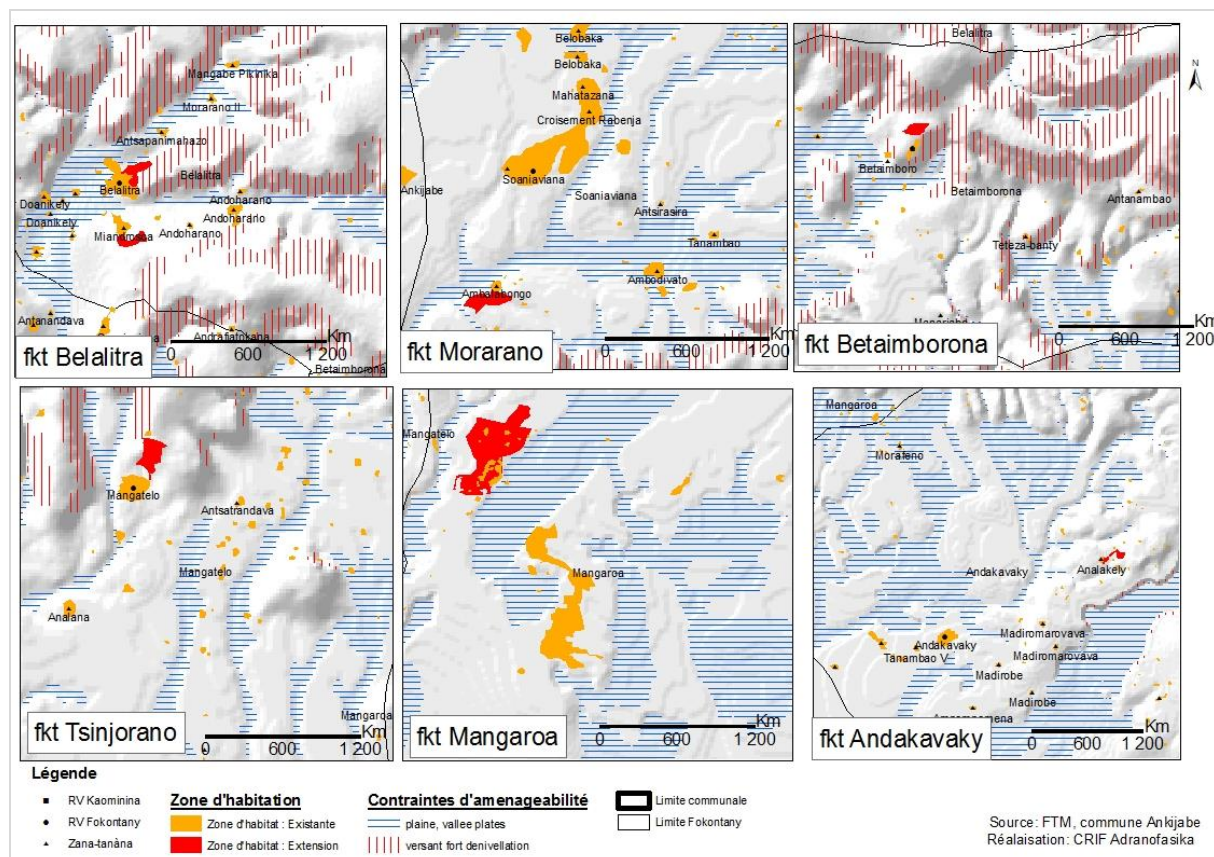
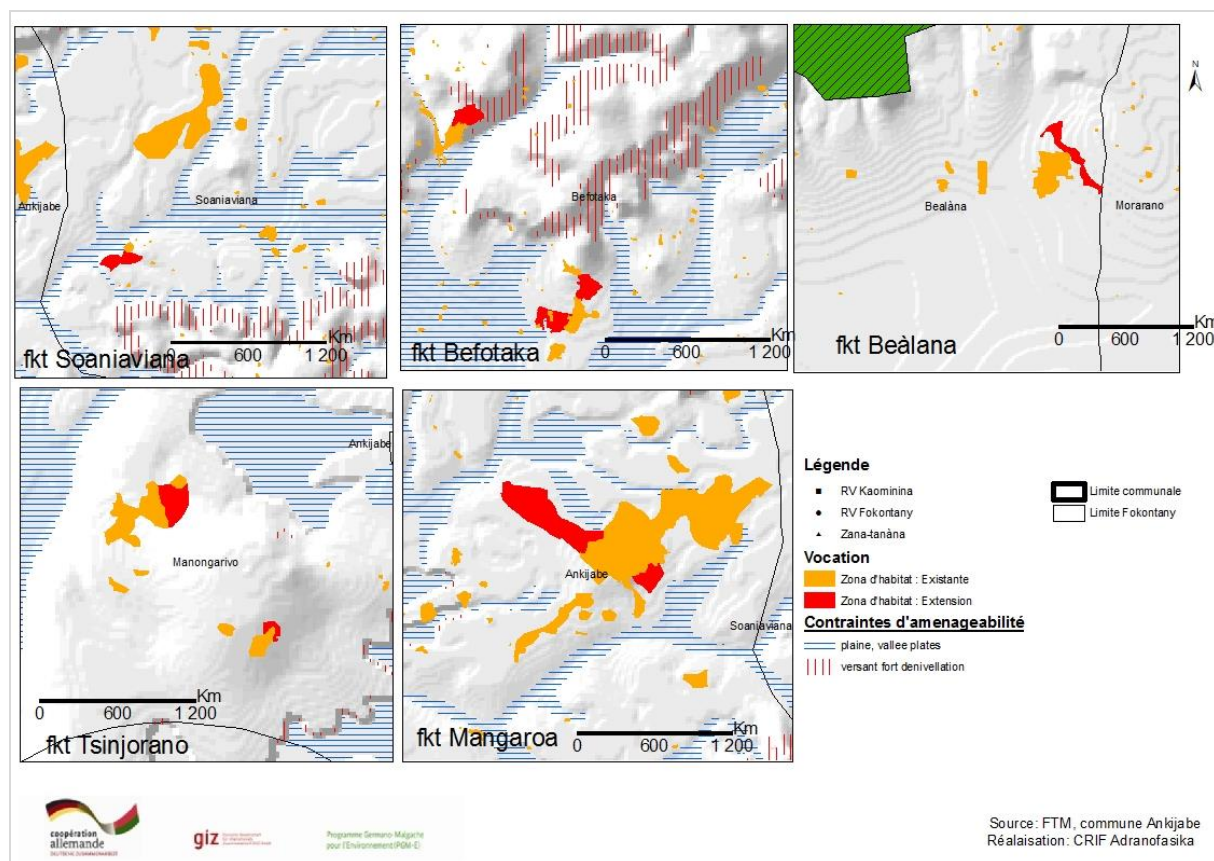


SAC ANKIJABE

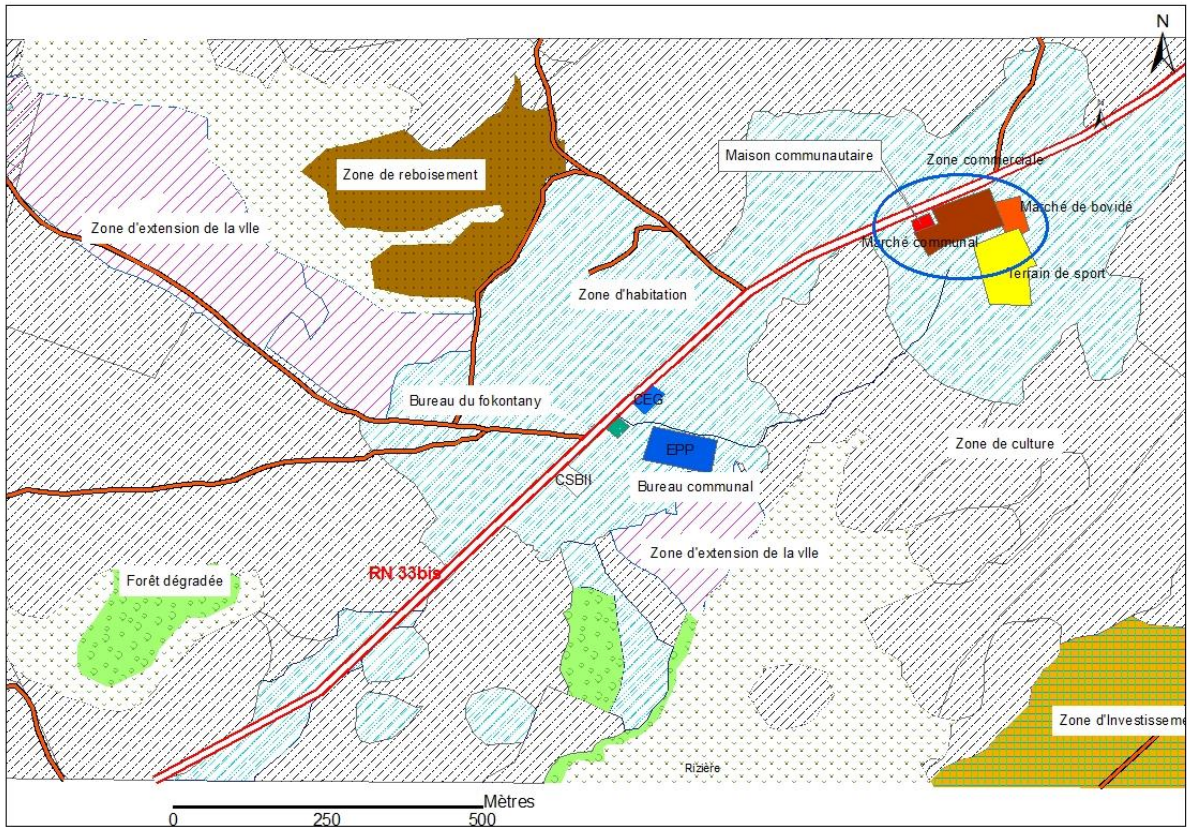
Tableau n° 19 : vocation des terres

Surface en hectares : Vocation \ Fokontany	Ankijabe	Manongarivo	Soaniavina	Belalitra	Befotaka	Morarano	Bealana	Andakavaky	Mangaroa	Tsinjorano	Betaimborona	Commune
Valorisation locale	3 678	1 640	1 585	3 259	2 060	1 944	1 246	3 356	1 798	3 160	1 252	24 978
Zone d'habitat	139	21	49	42	28	28	31	24	65	29	14	469
Agriculture locale	3 410	1 584	1 495	1 781	1 876	1 825	1 206	3 332	1 733	3 116	1 085	22 444
Reboisement	129	35	41	1 436	156	92	9	0	0	16	153	2 065
Investissements économiques	16	0	1	3	0	0	2	31	0	0	0	52
Zone d'investissement agricole	16		1		0					0		17
Zone d'investissement minier			0	0		0		31				31
Zone d'investissement touristique			0	3			2					5
Ecosystèmes naturels	396	612	122	624	227	848	529	323	345	229	37	12 057
Forêt et bois à préserver	256	57	104	560	220	552	203	58	217	213	33	2 472
Parc Ankarafantsika												7 766
Zone humide à préserver	0	0	3	53	1	5	0	0	0	1	3	66
Plan d'eau	140	556	15	11	6	290	326	266	128	16	1	1 753
Total général	4 090	2 252	1 708	3 885	2 286	2 792	1 778	3 710	2 143	3 390	1 289	37 088

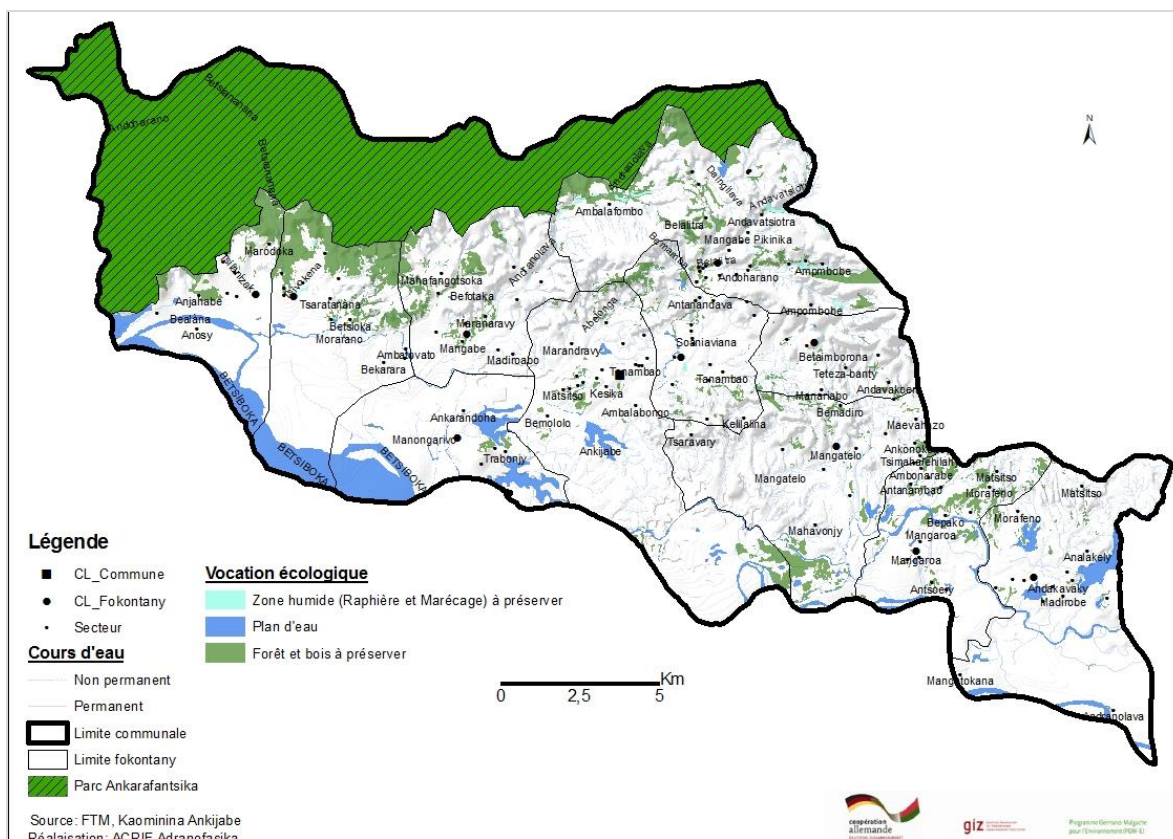
Carte 23: Les zones d'habitat pour 2027



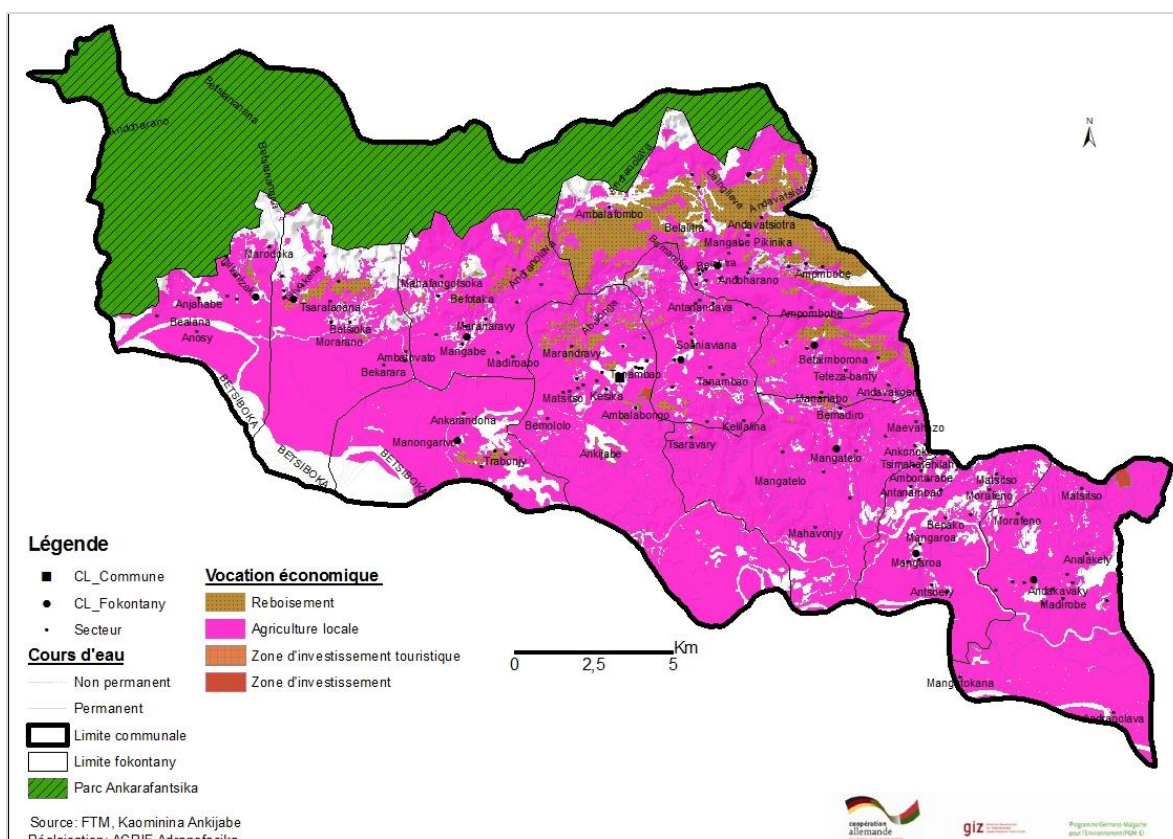
Carte 24 : plan croquis du chef lieu de la commune



Carte 21: Les vocations écologiques pour 2025



Carte 22: Les vocations économiques pour 2027



5 ORIENTATIONS POUR LA PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE

5.1 Objectif 1 : Assurer la promotion et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement élaboré

Activités	2017	2022	2027	Responsables
Reproduction du document				COM
Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre				COM, SRAT, Région
Plaidoyer du SAC auprès des branches de l'administration et des PTF potentiels				COM, Partenaires
Développement de coopérations décentralisées				Min Décentralisation

5.2 Objectif 2: « Maîtriser la croissance démographique et assurer l'accès de la totalité de la population aux différents services sociaux de base

5.2.1. Maîtrise de la croissance démographique

La disponibilité de statistiques fiables concernant la population et ses mouvements constitue une priorité absolue pour la commune.

Activités	2017	2022	2027	Responsables
Mise en place d'un système de recensement systématique				COM, Directions régionales concernées
Renforcement de la sensibilisation sur le planning familial				COM, DRS
Recherche d'appuis et de financements				COM, Directions régionales concernées

Tableau n°20 : Délais et responsabilités pour assurer la maîtrise de la démographie

5.2.2. Accès à l'éducation

La priorité est accordée, dans ce secteur, à la construction de salles de classes pour répondre aux besoins immédiats, notamment dans les localités dépourvues d'écoles.

Activités	2017	2022	2027	Responsables
Recherche d'appuis et de financements				COM, CISCO,
Constructions de nouvelles salles de classe pour les localités dépourvues d'école (besoins immédiats)				COM, CISCO, ZAP
Mise aux normes des salles existantes				COM, CISCO, ZAP
Mise en place d'un centre de formation professionnelle à Manongarivo				COM, Direction régionales concernées
Ouverture d'un centre de familiarisation à l'utilisation de l'internet (« vohikala ») à Ankijabe				COM, Partenaires
Constructions des nouvelles salles de classe prévues par le reste des besoins estimés				COM, CISCO, ZAP

Tableau n° 11 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'éducation

La mise en place et la mise aux normes des infrastructures ne suffisent pas pour garantir un accès équitable et durable à l'éducation. Il faudra instaurer les mesures d'accompagnement telles que la sensibilisation des parents, l'augmentation et la motivation des enseignants, les soutiens aux parents pour la scolarisation, l'amélioration de la qualité pédagogique et la prolongation de la chaîne éducative jusqu'au lycée. Les formations techniques ne devront pas être omises ni l'alphabétisation des adultes et des enfants ayant abandonné précocement les bancs de l'école.

5.2.3. Accès à la santé

L'ouverture d'un nouveau centre de santé dans la partie Ouest de la commune représente une urgence pour la commune.

Activités	2017	2022	2027	Responsables
Mise en place d'un nouveau CSB I à Morarano				COM, SSD, Direction régionales concernées
Changement du statut du CSB I de Mangaroa en CSB II				COM, MINSAN, DRS
Mise en place des équipements connexes adéquats dans les CSB II (électrification, installation point d'eau, salle d'accompagnement),				COM, Direction régionales concernées
Recherche d'appuis et de partenaires				COM, SSD
Information et demande de personnel auprès du Ministère de la Santé				COM, SSD
Installation d'unité de dentisterie et de laboratoire d'analyse dans le CSB II				COM, SSD, Partenaires
Construction de salles pour accompagnants dans les CSB II				COM, Partenaires

Tableau n°22 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à la santé

La mise aux normes des formations sanitaires sera vaine si le personnel ne répond pas aux normes définies par le Ministère de la Santé. Les bons résultats dépendront également de la sensibilisation de la population à les fréquenter, à la pratique de l'hygiène en matière d'assainissement, ainsi que la disponibilité des médicaments. Ceci étant, ces actions devront être accompagnées par la mise en place des comités de santé et la vulgarisation des latrines.

5.2.4. Accès à l'eau potable

La mise aux normes des puits existants constitue la priorité dans ce secteur.

Activités	2017	2022	2027	Responsables
Mise aux normes des puits existants				COM, DRE
Mise en œuvre d'études technique approfondie au préalable sur la base des besoins estimés, dont l'approvisionnement par système gravitaire d'Ankijabe				COM, DRE
Recherche d'appuis et de financements				COM, DRE
Constructions de nouveaux puits supplémentaires				COM, DRE

Tableau n°23 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable dépendra non seulement des équipements mais également de la durabilité des ressources en eau et de la pérennité des installations. Il faudra ainsi s'assurer de la faisabilité technique des installations et du respect des différentes normes définies par le Ministère de l'eau.

Il faudra également mettre en place des modes et des structures de gestion de proximité, de préférence des usagers, qui garantiront la maintenance des installations et la sensibilisation de la population sur l'enjeu de la potabilité de l'eau en matière de santé, des points d'eau jusqu'à l'usage final. Ces mesures seront plus détaillées sous forme d'une planification opérationnelle et intégrée dans le Plan Communal de Développement mis à jour.

5.3 Objectif 2 : Assurer l'hygiène, le confort et la sécurité de base des lieux de vie de la population »

Activités	2017	2022	2027	Responsables
Installation de DAS ou poste avancée de gendarmerie à Ankijabe et Mangaroa				COM, District
Réglementation et mise en place de normes de construction pour Ankijabe et Mangaroa				COM, SRAT
Demande de dotation de terrain au profit de la commune				COM, MRFDAT
Mise en place des nouvelles zones d'habitation				COM, SRAT, Domaines
Élaboration des plans d'urbanisme sommaire intégrant de nouveaux réseaux d'assainissement pour Ankijabe				COM, SRAT
Information et sensibilisation sur la régularisation des statuts fonciers des terrains aménagés en zones d'habitation actuellement				COM, Direction régionales concernées
Recherche d'appuis et de financements				COM, SRAT, MDécentralisation
Installation de latrines, de puits et de bacs à ordures dans les marchés de Mangaroa et Ankijabe				COM, Partenaires
Installation de terrain de sport aux normes à Ankijabe				COM, Partenaires
Installation de gares pour charrettes à Ankijabe et Mangaroa				COM
Mise en place de guichet unique au marché de bovidés				COM, District
Installation de puits, latines et abreuvoirs au marché de bovidés				COM, Partenaires
Électrification des zones d'extension d'habitation				COM, ADER
Mise en place d'électrification rurale à Mangaroa				COM, ADER
Mise en place d'aires de stationnement aux normes dans les marchés (Ankijabe et Mangaroa)				COM,
Mise en place d'un cadre d'application effective de dina				COM, District

Tableau n°24 : Délais et responsabilités pour en matière d'équipements publics

L'organisation, la sécurisation, et l'équipement du chef lieu et des différents marchés de la commune se verront attribuer la priorité dans le secteur de l'habitat.

5.4 Objectif 3 : Faciliter l'accessibilité de tous les fokontany de la commune

Activités	2017	2022	2027	Responsables
Élaboration d'études techniques préalables sur la nature et la faisabilité des entretiens et ouverture de pistes déjà listés				COM, DRTP
Recherche d'appuis et de financements				COM, DRTP
Mise en œuvre de l'entretien et des pistes selon les résultats des études réalisées				COM, DRTP

Tableau n°25 : Délais et responsabilités pour améliorer la continuité territoriale

5.5 Objectif 4 : « Promouvoir des options économiques variées, tournées vers le marché, et identifiées à partir d'études de filières »

Activités	2017	2022	2027	Responsables
Mise en place d'un barrage de ristournes dans les fokontany de Befotaka, Bealàna, Manongarivo, Morarano, Tsinjorano, Andakavaky, Mangarao.				COM
Mise en place d'une organisation et d'une structure de gestion du grenier communautaire villageois (GCV)				COM
Lancement d'études de filières pour la pisciculture, les cultures sèches et l'élevage bovin				COM, DRDR, DRP, DREL
Facilitation de la mise en relation directe des agriculteurs avec les industriels du secteur de la transformation tels que SOPAGRI, LFL, STAR, SKOL				COM, DRDR, direction régionales concernées
Création d'associations d'éleveurs par fokontany				COM, CIRDR
Réhabilitation des barrages hydro-agricoles endommagés				COM, DRDR
Élaboration d'études techniques approfondies concernant les besoins en infrastructures hydro agricoles				COM, DRDR
Construction de nouveaux barrages selon les résultats des études				COM, DRDR, Partenaires
Mise en place d'une structure de gestion durable des barrages				COM, District, Directions Régionales concernées
Mise en place d'une zone d'investissement minier à Andakavaky (base à vie)				COM, directions régionales concernées
Mise en place d'un cabinet vétérinaire dans la commune				COM, directions régionales concernées
Mise en place en place d'une association gestionnaire des lacs (pisciculture)				COM,
Mise en place de nouveaux couloirs de vaccination aux normes				COM, DIREL

Tableau n°26 : Délais et responsabilités pour promouvoir le développement économique

La réalisation d'études de filières porteuses pour orienter les activités de la population représente la priorité du secteur, avec la réhabilitation des barrages actuellement non fonctionnels.

5.6 Objectif 5 : Assurer la conservation durable des ressources naturelles, des zones sensibles et faciliter la capacité d'adaptation de la population face au changement climatique

Activités	2017	2022	2027	Responsables
Mise en place de mode de gestion durable des forêts dans les fokontany de Befotaka, Belalitra, Bealàna, Morarano, Mangarao, Ankijabe				COM, DREF, Domaines
Recherche d'appuis et de financements				COM, DREF
Évaluation et renforcement de capacité des VOI existantes				COM, DREF
Mise en place d'une zone de plantation de vétivers aux alentours des lacs				COM, DREF, COBA
Mise en place d'un dina communautaire pour la gestion des ressources naturelles renouvelables (lacs, forêt)				COM, DREF, DRE
Mise en place des zones d'extension pour le reboisement				COM, DREF
Mise en place de programmes de reboisement à grande échelle				COM, DREF
Renforcement des capacités des agents chargés des reboisements (VNA) et de la lutte contre les feux de brousse				COM, DREF
Recherche d'appuis et de financements				COM, DREF
Équipement des agents chargés de la lutte contre les feux de brousse				COM, Partenaires
Mise en place de mode de gestion durable et de valorisation économique des lacs et des plans d'eau				COM, DRE, COBA
Recherche d'appuis et de financements				COM, DREF
Information et sensibilisation sur la lutte antiérosive pour l'aménagement dans les zones à pente supérieure à 12%				COM, DREF

Tableau n°27 : Délais et responsabilités pour protéger l'environnement

La mise en place de programme de reboisement à grande échelle constitue la priorité dans le secteur de l'environnement.

REGION BOENY
DISTRICT D'AMBATOBENY
COMMUNE RURALE D'ANKIJABE

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

**FITANANA AN-TSORATRA LAHARANA FAHA 2013/008-CR-ANK
LAHADINIKA: FANKATOAVANA DRAFITRA IFOTONY
FANATSARANA NY TANY (DIFT)**

Isan'ny mpanolontsaina am-perin'asa : 07
Tonga : 04
Tsy tonga : 03

Androany 18 Jona taona 2013 tamin'ny 10 ora sy sasany dia tonga mivory tsy arapotoana ireo mpanolontsaina kaominaly Ankijabe, araka ny fangataham-pivoriana nataon'ny Ben'ny Tanàna hankatoavana ireo tahirin-kevitra rehetra momba ny DIFT.

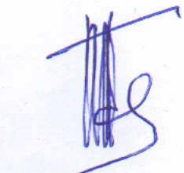
Nanokatra ny fotoana sy niarahaba ny Filoha ary manolotra ny lahadinika araka ny fangatahan'ny Birao mpanatanteraka ny ankatoavana ny DIFT rehetra nandalo ireo dingana rehetra ilaina ka handrafetana izany sy hangatahana fankatoavana ihany koa eo amin'ny ministera ny mpiahy.

Rehefa nihenoina ny fanazavan'ireo dingana nolalovina rehetra sy izay mbola ho tanterahina nataon'ny Ben'ny Tanàna.

Rehefa natao ny fandinihana ny fankatoavana dia niara-niaiky sy nankato ireo mpanolon-tsaina tonga mivory ary nanome alàlana ny mpanatanteraka hiroso amin'ny dingana manaraka.

Nifarana ny fivoriana tokony tamin'ny 12 ora atoandro rehefa avy nisaotra ny mpivory ny Filoha.

NY MPAMPAKATANY


VOHIZYI

NY FILOHA


TSIOHARA
Grand Officier de l'Ordre
National Malagasv

REGION BOENY
DISTRICT D'AMBATOBONY
COMMUNE RURALE D'ANKIJABE

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

**FANAPAHAN-KEVITRA KAOMINA LAHARANA FAHA 2013/010-CC
ANKIJABE
MOMBA NY FANKATOAVANA NY DRAFITRA IFOTONY
FANAJARIANA NY TANY DIFT

NY MPANOLONTSAINA KAOMINNA ANKIJABE

- Araka ny lalam-panorenana
- Araka ny lalàna 94-007
- Araka ny didim-pitondrana laharana faha 16/TA/MA/Elect navoakan'ny Tribonaly misahana ny ady amin'ny fanjakana (Tribunal Administratif) Mahajanga ny 19 Desambra 2007 namoahana amin'ny fomba ofisialy ny vokatry ny fifidianana hanavaozana ireo mpikambana ao amin'ny mpanolon-tsaina kominaly.

**DIA MANAO IZAO FANAMPAHANA IZAO

ANDININY TOKANA: EKENA SY ANKATOAVINA

Ireo tahirin-kevitra ifotony ho fandrafetana sy fampiharana ny drafitra ifotony fanajariana ny tany eto anivon'ny kaominina ambanivohitra Ankijabe.

Ankijabe 18 Jona 2013

NY FILOHA



REGION BOENY
DISTRICT D'AMBATOBENY
COMMUNE RURALE D'ANKIJABE

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

**DIDIM-PITONDRANA LAHARANA FAHA 2013/003-CR ANK
(MOMBA NY FANKATOAVANA NY DRAFITRA IFOTONY
FANAJARIANA NY TANY CDIFT)**

NY BEN'NY TANANA

- ARAKA NY LALAM-PANORENANA
- ARAKANY LALANA 94-007
- ARAKAN'NY
- Araka ny didim-pitondrana laharana faha 16/TA/MA/Elect navoakan'ny Tribonaly misahana ny ady amin'ny fanjakana (Tribunal Administratif) Mahajanga ny 19 Desambra 2007 namoahana amin'ny fomba ofisialy ny vokatry ny ffidianana hanavaozana ireo Ben'ny Tanàna andrenivohitra sy ambanivohitra.

DIA MAMOAKA IZAO DIDY IZAO

ANDININ'NY VOALOHANY: Ankatoavina eto amin'ny Kaominina Ankijabe ireo tahirin-kevitra ifotony momba ny drafitra ifotony fanajariana ny tany.

ANDININY FAHAROA: Manan-kery sy hampiharina eto anivon'ny Kaominina ireo tahirin-kevitra rehetra momba ny drafitra ifotony fanajariana ny tany.



Ankijabe 21 Jona 2012

COMMUNE RURALE
ANKIJABE

NINGANDRAZANA Andi é